

ALD

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ALD

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société ALD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ALD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Réévaluation des valeurs résiduelles des véhicules

Risque identifié	Notre réponse
<p>La flotte de location de véhicules représente près de 71 % du total bilan du groupe au 31 décembre 2023 avec une valeur nette de € 49,8 milliards, compte tenu d'un montant d'amortissements cumulés de € 16,7 milliards, comme indiqué dans la note 13 « Flotte de location » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Les véhicules de la flotte de location longue durée sont amortis linéairement selon les modalités indiquées dans la note 5.1 « Réévaluation de la flotte » de l'annexe aux comptes consolidés. La durée d'amortissement retenue est la durée estimée des contrats ; la valeur résiduelle correspond à l'estimation de la valeur de revente des véhicules en fin de contrat. Ces valeurs résiduelles sont déterminées pour chaque véhicule en début de contrat et sont revues a minima annuellement pour tenir compte de l'évolution des prix sur le marché des véhicules d'occasion.</p> <p>Les calculs sont fondés sur une approche statistique.</p> <p>L'écart entre la valeur résiduelle réestimée et la valeur résiduelle initiale constitue un changement d'estimation et est amorti linéairement sur la durée restant à courir du contrat.</p> <p>Nous avons considéré que la réévaluation des valeurs résiduelles des véhicules est un point clé de l'audit car :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ elle résulte d'une approche statistique ;	<p>Nous avons pris connaissance du processus de réévaluation des valeurs résiduelles mis en œuvre par le groupe. Nous avons examiné l'efficacité des contrôles clés mis en place par les directions locales et centrales, notamment ceux portant sur la détermination des hypothèses et des paramètres ayant servi de base à cette réévaluation.</p> <p>En intégrant dans l'équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information, nous avons testé les contrôles généraux informatiques des applications utilisées dans le processus de réévaluation de la flotte.</p> <p>Nos travaux ont également consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ apprécier la pertinence du modèle statistique utilisé ainsi que des principaux paramètres et hypothèses retenus au 31 décembre 2023 ;▶ conduire des tests sur la reprise des données issues du système de gestion de la flotte, dans l'outil de calcul des valeurs résiduelles et tester les contrôles clés relatifs à la sécurité des données ;▶ comparer les données issues des calculs avec les montants repris en comptabilité ;▶ tester, par sondages, le traitement comptable des changements d'estimation des valeurs résiduelles ;▶ contrôler que les estimations retenues s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits en annexe.

- ▶ elle intègre des hypothèses et fait appel au jugement de la direction, notamment dans le contexte actuel du marché des véhicules d'occasion et des incertitudes liées au prix de l'occasion des véhicules électriques dont la part dans la flotte est croissante.

■ Evaluation des revenus différés relatifs à l'entretien de la flotte de véhicules

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe facture ses prestations d'entretien de façon linéaire, sur la durée du contrat. Comme indiqué dans la note 3.5.20 « Comptabilisation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés, afin de comptabiliser le chiffre d'affaires selon un modèle reflétant le transfert du contrôle des services fournis, les produits découlant de l'entretien et des pneumatiques sont différés pour être comptabilisés au même rythme que les dépenses prévues conformément à la courbe normale de comptabilisation des coûts d'entretien. Les entités du groupe évaluent les revenus d'entretien à différer en utilisant une séquence arithmétique modélisant la courbe de coûts normative d'un contrat.</p> <p>Comme indiqué dans la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés, les revenus différés représentent près de M€ 732,1 dans les comptes du groupe au 31 décembre 2023.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des revenus différés d'entretien est un point clé de l'audit car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ celle-ci est estimative et repose sur la modélisation d'une séquence arithmétique ; ▶ elle représente un montant global significatif dans le bilan du groupe. 	<p>Notre réponse d'audit a consisté à évaluer le dispositif mis en place pour déterminer les revenus d'entretien différés et à réaliser des tests de détails.</p> <p>Pour cela, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ mener des procédures analytiques pour comprendre la variation du compte de revenus différés entre l'exercice 2023 et le précédent ; ▶ examiner la cohérence du modèle de calcul mis en place ainsi que les principaux paramètres utilisés au regard des données comptables historiques ; ▶ comparer, par sondages, les données utilisées pour le calcul avec celles issues du système de gestion de la flotte des entités ; ▶ recalculer sur un échantillon de contrats le montant des revenus d'entretien différés ; ▶ analyser, au niveau des entités du groupe les plus significatives, les données statistiques relatives au rythme de comptabilisation des dépenses des contrats échus ; ▶ contrôler que les estimations retenues s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans l'annexe aux comptes consolidés.

■ Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Risque identifié	Notre réponse
<p>La comptabilisation des opérations de croissance externe amène le groupe à constater des écarts d'acquisition à l'actif de son bilan consolidé. Comme indiqué dans la note 5.2 « Dépréciation estimée de l'écart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition font l'objet de tests</p>	<p>Notre réponse d'audit a notamment consisté à examiner les processus mis en place par le groupe pour identifier les éventuelles baisses de valeurs et le besoin de déprécier les écarts d'acquisition.</p>

de dépréciation annuels ou plus fréquents qui visent à comparer leur valeur comptable à une valeur d'utilité généralement calculée sur la base d'une actualisation des flux futurs de trésorerie des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT. Les flux de trésorerie sont fondés sur les plans d'activité à cinq ans de chaque UGT ou groupe d'UGT. Au sein du groupe, chacun des pays les plus significatifs et gérés de façon indépendante constitue une UGT (France, Espagne, Italie par exemple), les autres pays étant regroupés par pôles couvrant des zones géographiques homogènes.

Au 31 décembre 2023, les écarts d'acquisition inscrits au bilan s'élèvent à M€ 1 990,8 en valeur nette, comme indiqué à la note 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont un point clé de l'audit du fait du jugement qui est appliqué sur les modèles utilisés, des projections financières, des paramètres retenus dans les calculs, et de l'importance du montant global des écarts d'acquisition accumulés du fait des opérations de croissance externe successives.

Ces travaux ont également consisté en :

- ▶ l'analyse des méthodes de valorisation utilisées pour calculer les valeurs d'utilité ;
- ▶ l'implication dans nos équipes de spécialistes en évaluation afin notamment d'étudier les principales hypothèses retenues dans les modèles de calcul, et leur sensibilité ;
- ▶ l'appréciation de la cohérence entre les flux futurs actualisés utilisés pour les tests de dépréciation avec les trajectoires financières préparées par la direction du groupe et les communications faites au marché ;
- ▶ l'examen de la correcte retranscription en annexes du résultat de ces tests et de leur sensibilité à certains paramètres.

■ Evaluation à la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris identifiables acquis du groupe LeasePlan

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le 22 mai 2023, la société a acquis le groupe LeasePlan pour un montant initial évalué à M€ 4 896,7.</p> <p>Comme décrit dans la note 2.1 « Acquisition de LeasePlan » de l'annexe aux comptes consolidés, et conformément à la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprises », votre société a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition et a reconnu un écart d'acquisition d'un montant de M€ 1 396.</p> <p>Dans le cadre de la comptabilité d'acquisition, il a notamment été réévalué à la juste valeur, selon les méthodes d'évaluation décrites dans la note 2.1 de l'annexe des comptes consolidés, les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ une flotte de véhicules évaluée à M€ 22 806 ; ▶ des actifs incorporels évalués à M€ 486, dont M€ 279 de relations clients. 	<p>Dans le cadre de cette acquisition et avec l'implication de nos spécialistes en évaluation, nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ examiner la documentation juridique relative au périmètre et aux conditions financières de cette acquisition ; ▶ prendre connaissance de l'organisation mise en place par le groupe à l'occasion de cette acquisition, notamment sur le plan du contrôle interne ; ▶ apprécier la compétence et l'objectivité des experts indépendants qui ont participé aux travaux d'évaluation dans le cadre de la comptabilité d'acquisition ;

Nous avons considéré l'évaluation de la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris - et l'écart d'acquisition qui en résulte - comme un point clé de l'audit eu égard au caractère significatif de la transaction et aux estimations que la direction a été amenée à exercer pour réaliser le traitement comptable de l'acquisition.

- ▶ analyser les règles et les méthodes comptables de LeasePlan, notamment en nous basant sur les procédures d'audit spécifiques menées par les auditeurs locaux sur les données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris ;
- ▶ apprécier le caractère raisonnable des méthodes utilisées et les hypothèses clés retenues pour l'évaluation de la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris, et en particulier :
 - ▶ analyser les modalités d'évaluation de la flotte de véhicules, des logiciels et la relation clients ;
 - ▶ réconcilier les flux de trésorerie futurs avec le plan d'affaires global du groupe ;
 - ▶ analyser l'allocation de ces flux de trésorerie futurs actualisés aux bornes des actifs identifiables acquis et passifs repris ;
 - ▶ analyser la cohérence d'ensemble de l'allocation du prix d'acquisition et de l'écart d'acquisition net qui en résulte ;
- ▶ vérifier l'exactitude arithmétique des calculs ;
- ▶ enfin, apprécier le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation de la traduction en anglais, examinée par le conseil d'administration, des comptes consolidés destinée à être incluse dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établi sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de la traduction en anglais des comptes consolidés au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation de la traduction en anglais des comptes consolidés destinée à être incluse dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que la traduction en anglais des comptes consolidés qui sera effectivement incluse par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspond à celle sur laquelle nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ALD par votre assemblée générale du 3 juin 2013 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 7 novembre 2001 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-troisième année (dont onze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 12 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Pascal Colin

ERNST & YOUNG et Autres



Vincent Roty

1	États financiers consolidés	4
1.1	Compte de résultat consolidé et état consolidé du résultat global	4
	Compte de résultat consolidé	4
	État consolidé du résultat global	5
1.2	Bilan consolidé	5
1.3	Tableau consolidé de variation des capitaux propres	7
1.4	Tableau consolidé des flux de trésorerie	8
2	Notes relatives aux comptes consolidés	10
Note 1	Informations générales	10
	Opérations courantes	10
	Siège social et propriété	10
Note 2	Faits marquants de l'exercice	10
2.1	Acquisition de LeasePlan	10
2.2	Cession de la filiale en Russie	14
2.3	Cession des entités dans le cadre des mesures correctrices convenues avec les autorités anti-concurrence en lien avec l'acquisition de LeasePlan	14
Note 3	Principales règles et méthodes comptables	15
3.1	Base de préparation	15
3.2	Changements de méthodes comptables et d'informations à présenter	17
3.3	Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2023	19
3.4	Consolidation	20
3.5	Résumé des principales règles et méthodes comptables	21
Note 4	Gestion des risques financiers et opérationnels	37
4.1	Facteurs de risques financiers	37
4.2	Planification du capital	42
4.3	Facteurs de risque liés aux actifs	42
Note 5	Estimations et jugements comptables déterminants	43
5.1	Réévaluation de la flotte	44
5.2	Dépréciation estimée de l'écart d'acquisition	44
5.3	Dépréciation de la flotte de location	45
5.4	Juste valeur des instruments financiers dérivés	45
5.5	Pertes de valeur sur créances de location	45
5.6	Avantages de retraite	45
5.7	Impôt sur les bénéfices	46
5.8	Provision pour sinistres	46
5.9	Comptabilisation du chiffre d'affaires	46
5.10	Autres provisions	46
Note 6	Informations sectorielles	46
	Chiffre d'affaires et résultat avant impôt	47
	Autres informations	47
Note 7	Activités abandonnées	48
Note 8	Chiffre d'affaires et coût des ventes	49
8a	Marge des contrats de location	49
8b	Marge des services	50

8c	Résultat de la vente de véhicules d'occasion	51
8d	Chiffre d'affaires	51
Note 9	Provisions pour dépréciation de créances	51
Note 10	Charges d'exploitation	51
	Charges de personnel.....	51
	Frais généraux et charges administratives.....	51
	Charges de dépréciation et d'amortissement.....	52
Note 11	Autres produits/(charges).....	52
Note 12	Impôts sur le résultat.....	52
	Rapprochement du taux d'imposition effectif	54
	Variation nette des impôts différés.....	54
	Nature des impôts différés	55
	Déficits fiscaux.....	55
Note 13	Flotte de location	56
	Dépréciations.....	56
	Valeurs résiduelles	56
	Opérations de titrisation adossées à des actifs.....	57
Note 14	Autres immobilisations corporelles.....	57
Note 15	Droits d'utilisation et dettes de location.....	57
	Montants comptabilisés au bilan consolidé	58
	Composantes comptabilisées au compte de résultat	58
	Montant comptabilisés au tableau consolidé des flux de trésorerie.....	58
Note 16	Écart d'acquisition.....	59
	Questions liées au climat.....	60
Note 17	Autres immobilisations incorporelles.....	60
Note 18	Participations dans des entreprises liées et des entités contrôlées conjointement.....	61
Note 19	Instruments financiers dérivés	63
Note 20	Autres actifs financiers.....	64
Note 21	Stocks.....	64
Note 22	Créances clients	65
	Pertes de crédit attendues	65
	Échéancier des créances de location-financement saines.....	66
	Contrats de location financement.....	68
Note 23	Créances sur les établissements de crédit et autres.....	68
Note 24	Autres créances, charges constatées d'avance et actifs sur contrat	69
Note 25	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	69
Note 26	Instruments financiers.....	70
	Techniques d'évaluation	71
Note 27	Capitaux propres	72
	Capital social et prime d'émission.....	72
	Autres instruments de capitaux propres.....	72
	Réserve de conversion	73
	Autres réserves.....	73
	Participations ne donnant pas le contrôle	73

Note 28	Paiements fondés sur des actions	74
	Paiements fondés sur des actions réglés en numéraire.....	75
Note 29	Emprunts auprès d'institutions financières, obligations et titres émis.....	76
	Financement de Société Générale.....	76
	Financement externe.....	77
	Obligations et titres issus du programme d'obligations à moyen terme libellées en euros et d'autres programmes	77
	Obligations et titres issus des opérations de titrisation (adossées à des actifs)	78
	Actifs transférés et passifs associés	79
	Dépôts.....	80
Note 30	Évolution des dettes liées à l'activité de financement.....	81
Note 31	Engagements de retraite à prestations définies et avantages à long terme	81
	Vue d'ensemble.....	81
	Régime à cotisations définies	81
	Régimes de retraite à prestations définies et régimes postérieurs à l'emploi.....	81
	Autres avantages à long terme	84
Note 32	Provisions.....	84
	Risque de sinistres	85
	Juridique et autres	85
Note 33	Fournisseurs et autres dettes.....	88
Note 34	Dividendes.....	88
Note 35	Résultat par action.....	88
Note 36	Parties liées	89
	Identité des parties liées	89
	Rémunération des principaux dirigeants.....	89
	Vente de biens et de services.....	90
	Catégorie 1 – Achat de biens et de services.....	90
	Police d'assurance Responsabilité civile (RC).....	90
	Prêts consentis à des parties liées.....	90
	Convention d'intégration fiscale	91
Note 37	Honoraires des auditeurs.....	91
Note 38	Engagements.....	91
Note 39	Événements postérieurs à la clôture.....	91
Note 40	Périmètre de consolidation.....	92
	Sociétés consolidées par mise en équivalence.....	93

1 États financiers consolidés

1.1 Compte de résultat consolidé et état consolidé du résultat global

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022 retraité (1)
Revenus des contrats de location	8a, 8d	8 033,7	4 803,9
Coûts des contrats de location – Dépréciations	8a	(5 685,7)	(3 433,1)
Coûts des contrats de location - Financement	8a	(1 044,7)	(244,1)
Gains/pertes latents sur instruments financiers et autres	8a	(41,4)	54,5
Marge des contrats de location		1 261,9	1 181,2
Revenus des services	8b, 8d	4 391,2	2 657,4
Coût des ventes – services	8b	(3 037,0)	(1 942,3)
Marge des services		1 354,2	715,1
Produit de la vente de véhicules	8c, 8d	6 458,8	3 953,6
Coût de revient des véhicules vendus	8c	(6 109,3)	(3 205,9)
Résultat de la vente de véhicules d'occasion		349,5	747,6
RESULTAT OPERATIONNEL BRUT		2 965,6	2 643,9
Charges de personnel	10	(936,1)	(517,8)
Frais généraux et charges administratives	10	(519,5)	(298,1)
Dotation aux amortissements	10	(136,0)	(66,7)
Total des charges opérationnelles		(1 591,6)	(882,7)
Provisions pour dépréciation de créances	9	(70,7)	(46,1)
Autres produits/(charges)	11	(14,0)	(50,6)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 289,3	1 664,5
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement		6,4	1,7
Résultat avant impôt		1 295,7	1 666,1
Impôts sur les bénéfices	12	(374,0)	(445,9)
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		921,7	1 220,2
Résultat après impôt de l'exercice provenant des activités abandonnées	7	(77,6)	-
RESULTAT NET		844,1	1 220,2
Résultat net attribuable aux :			
Détenteurs de capitaux propres de la société mère		816,2	1 215,5
Participations ne donnant pas le contrôle		27,9	4,7

Résultat par action au titre des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la société mère :		2023	2022
Résultat de base par action (en euros)	35	1,19	2,69
Résultat dilué par action (en euros)	35	1,08	2,69

Résultat par action au titre du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société mère :		2023	2022
Résultat de base par action (en euros)	35	1,17	2,68
Résultat dilué par action (en euros)	35	1,07	2,68

(1) Voir la note 3.2 pour le détail du retraitement lié à la première application d'IFRS 17 « Contrats d'assurance » et d'IFRS 9 « Instruments financiers » aux filiales d'assurance.

État consolidé du résultat global

(en millions d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022 retraité ⁽¹⁾
RESULTAT NET		844,1	1 220,2
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en compte de résultat		(3,1)	2,2
Gains/(pertes) de réévaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi, avant impôt		(4,1)	2,7
Impôts sur ces avantages postérieurs à l'emploi		1,0	(0,4)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en compte de résultat		0,4	73,1
Variation des couvertures de flux de trésorerie, avant impôt ⁽²⁾	19	(90,6)	57,4
Impôt sur les couvertures de flux de trésorerie		25,7	(12,0)
Gain/(perte) sur les instruments de dette à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global ⁽³⁾		9,6	(17,4)
Impôt sur les bénéfices de variations de la juste valeur des instruments de dette		(1,2)	2,2
Différences de conversion ⁽⁴⁾		56,9	43,0
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE, NETS D'IMPOT		(2,7)	75,3
Total du résultat global de l'exercice		841,4	1 295,5
Résultat global total attribuable aux :			
Détenteurs de capitaux propres de la société mère		813,4	1 291,4
Participations ne donnant pas le contrôle		28,0	4,1

	2023	2022
Total du résultat global attribuable aux actionnaires de la société mère :		
activités poursuivies	890,9	1 291,4
activités abandonnées	(77,6)	-

(1) Voir la note 3.2 pour le détail du retraitement lié à la première application d'IFRS 17 « Contrats d'assurance » et d'IFRS 9 « Instruments financiers » aux filiales d'assurance.

(2) Valorisation de niveau 2 des produits dérivés obtenue auprès de tiers (voir la note 26 pour plus de détails).

(3) Le gain/(perte) net sur les instruments de dette en juste valeur par autres éléments du résultat global se rapporte aux obligations d'entreprise de la filiale Ireland Re DAC.

(4) Les réserves de conversion ont bénéficié de l'application de règles comptables d'hyperinflation par la filiale du Groupe en Turquie (+ 71 millions d'euros) et de la cession d'ALD Russie et ALD Norvège (+ 79 millions d'euros).

1.2 Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	retraité 2022 ⁽¹⁾
Actif			
Flotte de location	13	49 765,2	23 227,4
Autres immobilisations corporelles	14	194,2	96,9
Actifs de droit d'utilisation	15	234,6	132,2
Ecart d'acquisition	16	1 990,9	618,6
Autres immobilisations incorporelles	17	703,9	126,6
Participations dans des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement	18	56,7	7,9
Instruments financiers dérivés	19	226,6	118,9
Actifs d'impôts différés ⁽¹⁾	12	314,5	118,9
Autres actifs financiers non courants	20	244,7	206,0

(en millions d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	retraité 2022 ⁽¹⁾
Actifs non courants		53 731,5	24 653,5
Stocks	21	806,6	395,3
Créances clients	22	4 545,2	1 849,1
Créances sur les établissements de crédit et autres	23	3 103,4	1 256,8
Créances d'impôt exigibles sur le résultat ⁽¹⁾		203,3	108,5
Autres créances, charges constatées d'avance et actifs sur contrat ⁽¹⁾	24	2 951,0	1 359,3
Instruments financiers dérivés	19	156,6	10,0
Autres actifs financiers courants	20	766,5	331,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	3 997,0	253,1
Actif courant		16 529,7	5 563,8
Groupe d'actifs destinés à être cédés détenus en vue de la vente	7	-	1 085,0
TOTAL DE L'ACTIF		70 261,1	31 302,3
Passif			
Capital social	27	1 225,4	848,6
Primes d'émission	27	3 819,4	1 327,9
Autres capitaux propres	27	859,9	(16,1)
Bénéfices non distribués et autres réserves ⁽¹⁾	27	4 105,1	3 499,6
Résultat net ⁽¹⁾		816,2	1 215,5
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		10 826,1	6 875,5
Participations ne donnant pas le contrôle		525,6	36,8
Total des capitaux propres		11 351,7	6 912,3
Emprunts auprès d'institutions financières	29	14 623,6	10 613,1
Obligations et titres émis	29	12 777,3	3 573,4
Dépôts	29	4 041,5	-
Instruments financiers dérivés	19	471,7	78,1
Passifs d'impôts différés	12	1 294,9	665,9
Dettes de location	15	191,9	74,9
Engagements de retraite et avantages à long terme	31	34,2	13,9
Provisions	32	340,4	45,5
Passifs non courants		33 775,6	15 064,9
Emprunts auprès d'institutions financières	29	6 864,9	3 958,0
Obligations et titres émis	29	3 360,9	1 729,9
Dépôts	29	7 743,2	-
Fournisseurs et autres créanciers	33	6 034,7	2 928,6
Dettes de location	15	60,3	42,3
Instruments financiers dérivés	19	174,1	10,9
Dettes d'impôt exigibles sur le résultat		326,6	172,4
Provisions	32	569,1	255,8
Passif courant		25 133,8	9 098,0
Groupe de passifs destinés à être cédés détenus en vue de la vente	7	0,0	227,1
TOTAL DU PASSIF		58 909,5	24 389,9
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		70 261,1	31 302,3

(1) Voir la note 3.2 pour le détail du retraitement lié à la première application d'IFRS 17 « Contrats d'assurance » et d'IFRS 9 « Instruments financiers » aux filiales d'assurance.

1.3 Tableau consolidé de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Attribuable aux actionnaires de la Société						Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		Participations ne donnant pas le contrôle (2)	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Autres capitaux propres	Réserve de conversion (1)	Autres réserves (1)	Résultat net	Report à nouveau			
Solde au 1^{er} janvier 2022	606,2	367,0	(13,2)	(183,9)	3,4	873,0	3 159,3	4 811,8	33,8	4 845,6
Adoption de la norme IFRS 17 (3)	-	-	-	-	-	-	6,7	6,7	-	6,7
Solde au 1^{er} janvier 2022 (retraité)	606,2	367,0	(13,2)	(183,9)	3,4	873,0	3 166,0	4 818,5	33,8	4 852,3
Variation des couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-	45,4	-	-	45,4	-	45,4
Variations de la juste valeur des instruments de dette	-	-	-	-	(15,2)	-	-	(15,2)	-	(15,2)
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	2,2	-	-	2,2	-	2,2
Différences de conversion	-	-	-	43,6	-	-	-	43,6	(0,6)	43,0
Autres éléments du résultat global	-	-	-	43,6	32,4	-	-	75,9	(0,6)	75,3
Résultat net	-	-	-	-	-	1 215,5	-	1 215,5	4,7	1 220,2
Total du résultat global de l'exercice	-	-	-	43,6	32,4	1 215,5	-	1 291,4	4,1	1 295,5
Produits d'émission d'actions	242,5	960,9	-	-	-	-	-	1 203,4	-	1 203,4
Acquisition d'actions propres	-	-	(5,4)	-	-	-	-	(5,4)	-	(5,4)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	2,9	-	-	2,9	-	2,9
Émission d'actions propres pour les salariés	-	-	2,4	-	(2,4)	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	(435,2)	(435,2)	(9,9)	(445,1)
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	(0,1)	(0,1)	8,9	8,8
Affectation du Résultat net	-	-	-	-	-	(873,0)	873,0	0,0	(0,0)	0,0
Autre (4)	-	-	-	-	0,1	-	(0,1)	-	-	-
Solde au 31 décembre 2022 (retraité)(3)	848,6	1 327,9	(16,1)	(140,4)	36,4	1 215,5	3 603,6	6 875,5	36,8	6 912,4
Variation des couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-	(64,9)	-	-	(64,9)	-	(64,9)
Variations de la juste valeur des instruments de dette	-	-	-	-	8,4	-	-	8,4	-	8,4
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	(3,1)	-	-	(3,1)	-	(3,1)
Différences de conversion	-	-	-	56,8	-	-	-	56,8	0,1	56,9

(en millions d'euros)	Attribuable aux actionnaires de la Société						Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		Participations ne donnant pas le contrôle (2)	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Autres capitaux propres	Réserve de conversion (1)	Autres réserves (1)	Résultat net	Report à nouveau			
Autres éléments du résultat global	-	-	-	56,8	(59,6)	-	-	(2,9)	0,1	(2,7)
Résultat net	-	-	-	-	-	816,2	-	816,2	27,9	844,1
Total du résultat global de l'exercice	-	-	-	56,8	(59,6)	816,2	-	813,4	28,0	841,4
Actions émises	376,8	2 491,5	-	-	-	-	-	2 868,3	-	2 868,3
Émission de bons de souscription d'actions	-	-	128,1	-	-	-	-	128,1	-	128,1
Acquisition d'actions propres	-	-	(4,9)	-	-	-	-	(4,9)	-	(4,9)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	3,3	-	-	3,3	-	3,3
Émission d'actions propres pour les salariés	-	-	2,8	-	(2,8)	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	(598,8)	(598,8)	(8,6)	(607,4)
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	(0,8)	(0,8)	506,2	505,4
Produits des fonds propres AT1	-	-	750,0	-	-	-	-	750,0	-	750,0
Dividendes versés sur fonds propres AT1	-	-	-	-	-	-	(7,8)	(7,8)	(36,9)	(44,7)
Affectation du Résultat net	-	-	-	-	-	(1 215,5)	1 215,5	-	-	-
Solde au 31 décembre 2023	1 225,4	3 819,4	859,9	(83,6)	(22,8)	816,2	4 211,6	10 826,1	525,6	11 351,7

(1) Voir note 27 pour plus de détails.

(2) Y compris coupon d'intérêt AT1. Voir. note 27 pour plus de détails.

(3) Voir la note 3.2 pour le détail du retraitement lié à la première application d'IFRS 17 « Contrats d'assurance » et d'IFRS 9 « Instruments financiers » aux filiales d'assurance.

(4) Reclassement entre composantes des capitaux propres.

1.4 Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	Période de douze mois close	
		2023	retraité 2022 (1)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat avant impôt		1 295,7	1 666,1
Ajustements :			
1 Dépréciation des actifs de la flotte de location	13	6 038,0	3 573,6
1 Dépréciation d'autres immobilisations corporelles et droits d'utilisation		104,4	73,5
1 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles		115,6	25,5
1 Variation des provisions réglementées, provisions pour risques et charges		32,7	23,0
1 Variation des actifs/passifs des contrats d'assurance et de réassurance (1)		115,3	-
1 Actifs non courants destinés à la vente – dépréciation		-	50,6
Dotations aux amortissements		6 405,9	3 746,2
(Profit)/perte sur la cession d'immobilisations corporelles		37,7	13,3
(Profit)/perte sur la cession d'immobilisations incorporelles		17,6	16,0
Profits et pertes sur la cession d'actifs		55,3	29,3
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés		276,6	1,8

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Période de douze mois close	
		2023	retraité 2022 ⁽¹⁾
Effet des ajustements liés à l'hyperinflation		(95,7)	(52,4)
Charges d'intérêts	8a	1 052,6	244,1
Produits d'intérêts		(1 877,8)	(919,6)
Résultat financier net		(825,3)	(675,5)
Autres		3,3	1,2
Produits de cession de la flotte de location	13	7 253,4	3 916,6
Montants versés pour l'acquisition de la flotte de location	13	(18 257,1)	(9 554,0)
Variation du fonds de roulement Intérêts versés		249,1	(329,9)
Intérêts versés		(1 044,6)	(196,2)
Intérêts reçus		2 024,3	955,7
Intérêts financiers nets payés		979,8	759,5
Impôts payés		(375,6)	(195,5)
TRESORERIE NETTE GENEREE/(ABSORBEE) PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES (ACTIVITES POURSUIVIES)		(3 034,6)	(686,6)
Trésorerie nette générée/(absorbée) par les activités opérationnelles (activités abandonnées)	7	44,2	-
TRESORERIE NETTE GENEREE/(ABSORBEE) PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES		(2 990,4)	(686,6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'autres immobilisations corporelles		(76,6)	(40,9)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(200,3)	(68,3)
Acquisition d'actifs financiers (titres non consolidés)		(3,2)	-
Effet du changement de structure du Groupe ⁽²⁾	2	1 967,8	35,4
Produits de cession des activités abandonnées, nets de la trésorerie cédée	7	389,8	-
Investissement à long terme		66,9	79,1
Prêts et créances sur des tiers liés		(1 214,4)	(1 017,9)
Autres investissements financiers		(179,8)	28,8
TRESORERIE NETTE GENEREE/(ABSORBEE) PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (ACTIVITES POURSUIVIES)		750,1	(983,8)
Trésorerie nette générée/(absorbée) par les activités d'investissement (activités abandonnées)	7	4,4	-
TRESORERIE NETTE GENEREE/(ABSORBEE) PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		754,5	(983,8)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits des emprunts auprès d'institutions financières		10 533,7	7 383,9
Remboursement d'emprunts auprès d'institutions financières		(6 665,6)	(6 731,3)
Produits d'émissions obligataires		5 507,6	1 990,8
Remboursement des obligations émises		(4 141,3)	(1 351,4)
Produits de dépôts		5 737,1	-
Remboursement des dépôts		(5 285,3)	-
Produits des titres super subordonnés		750,0	-
Paiement des dettes de location	15	(52,0)	(71,1)
Dividendes versés sur fonds propres AT1	27	(7,8)	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	34	(598,8)	(435,2)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	27	(8,6)	(9,9)
Dividendes versés sur les fonds propres AT1 aux participations ne donnant pas le contrôle	27	(36,9)	-
Augmentation/diminution du capital	27	(3,1)	1 203,4
Augmentation/diminution des actions propres	27	(4,9)	(5,4)
TRESORERIE NETTE GENEREE/(ABSORBEE) PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT (ACTIVITES POURSUIVIES)		5 724,2	1 973,8
Trésorerie nette générée/(absorbée) par les activités de financement (activités abandonnées)		(9,8)	-
TRESORERIE NETTE GENEREE/(ABSORBEE) PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT		5 714,4	1 973,8
Gains/(pertes) de change sur la trésorerie et ses équivalents		(13,3)	(11,2)

(en millions d'euros)	Notes	Période de douze mois close	
		2023	retraité 2022 ⁽¹⁾
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et de ses équivalents		3 465,2	292,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	25	216,4	(75,7)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	25	3 681,6	216,4

(1) Voir la note 3.2 pour le détail du retraitement lié à la première application d'IFRS 17 « Contrats d'assurance » et d'IFRS 9 « Instruments financiers » aux filiales d'assurance.

(2) Les effets des changements de structure du groupe reflètent principalement les flux de trésorerie liés à l'acquisition de LeasePlan pour 1 945,6 millions d'euros, dont 1 827,5 millions d'euros payés en espèces, 38,7 millions d'euros payés au titre du complément de prix éventuel et 3 811,8 millions d'euros d'entrées de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Voir la note 2.1 pour plus de détails.

2 Notes relatives aux comptes consolidés

Note 1 Informations générales

Opérations courantes

Ayvens fait référence à ALD ("la Société") et à ses filiales (ensemble "le Groupe"). Ayvens est un groupe de services de location et de gestion de flotte de véhicules avec environ 3,4 millions de véhicules gérés. Le Groupe, présent dans 42 pays à travers le monde à la date de ce Document d'Enregistrement Universel, poursuit les activités suivantes :

- ┆ location longue durée : dans le cadre de ces contrats, les clients versent à l'entreprise des paiements échelonnés mensuels pour couvrir le financement, l'amortissement du véhicule et le coût de différentes prestations associées à l'utilisation du véhicule (telles que l'entretien, le véhicule de remplacement, la gestion des pneumatiques, les cartes d'approvisionnement en carburant et l'assurance) ;
- ┆ gestion de flotte : les services de gestion de flotte correspondent à des contrats d'externalisation en vertu desquels un véhicule est détenu par le client, mais géré par le Groupe, le client effectuant des paiements en contrepartie de différentes prestations de gestion de flotte. Ces prestations sont généralement identiques à celles fournies dans le cadre des services de *leasing* opérationnel précités, exception faite des services de financement, car le véhicule appartient au client.

En mai 2023, le Groupe a obtenu le statut réglementé de Compagnie Financière Holding (« CFH ») et opère sous la supervision directe de la Banque centrale européenne. Cf. note 3 pour plus de détails.

Siège social et propriété

La Société est une société anonyme de droit français, détenue par Société Générale. Son siège social est situé à l'adresse suivante : 1-3, rue Eugène et Armand Peugeot, Le Corosa, 92500 Rueil-Malmaison, France.

La Société est une filiale de Société Générale (participation de 52,59 %).

Note 2 Faits marquants de l'exercice

2.1 Acquisition de LeasePlan

Détails de l'acquisition

Le 22 mai 2023, suite à l'approbation par les actionnaires d'ALD et à l'autorisation émise par les autorités réglementaires compétentes, ALD a acquis 100 % du capital de LeasePlan pour un montant de 4 897 millions d'euros, sous réserve d'un complément de prix éventuel en numéraire d'un montant maximum de 235 millions d'euros.

Ce montant inclut :

- ┆ une composante en numéraire : 1 828 millions d'euros financés *via* une augmentation de capital de 1 212 millions d'euros, intervenue en décembre 2022, et une dette subordonnée (*Tier 2*) de 616 millions d'euros intégralement souscrite par Société Générale ;
- ┆ une composante en actions : 251 215 332 actions ALD nouvellement créées, représentant 30,75 % du total des actions du groupe combiné à l'issue de l'acquisition, et avant exercice des bons de souscription d'actions. La valeur de cette composante en actions s'élève à 2 871 millions d'euros, sur la base de la juste valeur des actions ALD de 11,43 euros à la date de clôture ;
- ┆ une composante en bons de souscription d'actions : ALD a émis 26 310 039 bons de souscription d'actions rattachés à des actions ALD (ABSA) au profit des actionnaires cédants de LeasePlan, de sorte que leur participation totale atteindrait 32,91 % en cas d'exercice intégral des bons de souscription d'actions. Ces bons de souscription d'actions ont été valorisés à 128 millions d'euros au 22 mai 2023 et sont enregistrés dans les Autres instruments de capitaux propres du bilan du

Groupe. Cette valeur a été déterminée sur la base d'un modèle mathématique de valorisation *Black & Scholes*, en prenant comme principales hypothèses l'exercice possible à tout moment entre 1 et 3 ans ; un taux d'intérêt sans risque pour la zone euro et une hypothèse de volatilité historique de la part observée d'ALD d'environ 30 %. Les principales caractéristiques des bons de souscription d'actions sont les suivantes :

- e exerçable si le cours de l'action ALD dépasse 14,07 euros,
 - e 1 action ordinaire au prix d'exercice de 2,00 euros,
 - e 1 action ALD pour 1 bon de souscription d'actions ;
- i un complément de prix éventuel : le Groupe a évalué la juste valeur du complément de prix éventuel pour la détermination du coût d'acquisition à 69,6 millions d'euros à la date de clôture de la transaction. Dans les états financiers du Groupe, le complément de prix éventuel est comptabilisé au poste Dettes fournisseurs et autres dettes au 31 décembre 2023. Le montant du complément de prix à verser par le Groupe est conditionné à l'atteinte d'objectifs réglementaires d'optimisation fixés au préalable. Le complément de prix maximum pouvant être versé au cédant est de 235 millions d'euros. Toute variation de la juste valeur du complément de prix serait comptabilisée en résultat ou en écart d'acquisition selon les normes applicables. La clause de complément de prix expirera au 31 décembre 2024, sous réserve d'une période supplémentaire de 6 mois dans certaines circonstances limitées, avec des paiements potentiels chaque trimestre.

Le 22 mars 2023, le Groupe a conclu un contrat de cession d'actions afin de vendre ses filiales basées en Irlande, au Portugal et en Norvège, ainsi que les filiales de LeasePlan basées au Luxembourg, en Finlande et en République tchèque qui ont toutes été vendues le 1^{er} août 2023. Ces cessions ont été réalisées pour honorer les engagements pris par ALD en matière de risque de concentration dans les pays concernés, dans le cadre de l'autorisation d'acquisition de LeasePlan accordée par la Commission européenne. Pour plus d'informations, se référer à la note 7.

Avant la réalisation de l'acquisition de LeasePlan, Société Générale détenait environ 75,9 % du capital social d'ALD. Après la réalisation de l'acquisition, Société Générale reste l'actionnaire majoritaire d'ALD avec une participation de 52,59 % de la nouvelle entité combinée nommée Ayvens. Cette participation pourra être réduite à 50,95 % en cas d'exercice de l'option d'achat des actions assorties de bons de souscription d'actions qui ont été accordées aux actionnaires cédants de LeasePlan afin de leur permettre d'augmenter leur participation jusqu'à 32,91 % du capital social d'Ayvens. L'ancien consortium d'actionnaires de LeasePlan conduit par TDR Capital détient 30,75 % de l'entité combinée, tandis que le flottant représente 16,40 %.

Le détail de la valeur d'Acquisition est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023
Prix d'achat payé en instruments de capitaux propres d'ALD ⁽¹⁾	2 999,5
dont :	
Prix d'achat payé en actions ALD ⁽²⁾	2 871,4
Juste valeur des bons de souscription d'actions rattachés aux actions	128,1
Prix d'achat payé en numéraire	1 827,5
dont :	
Augmentation de capital	1 212,0
Dettes subordonnées Tier 2	615,5
PRIX D'ACHAT TOTAL	4 827,0
Complément de prix éventuel ⁽³⁾	69,6
PRIX D'ACHAT TOTAL, Y COMPRIS COMPLEMENT DE PRIX EVENTUEL	4 896,7

(1) Hors frais liés aux opérations sur capitaux propres, qui s'élèvent à 11,3 millions d'euros pour les émissions de droits réalisées en décembre 2022 et 0,8 million d'euros pour l'augmentation de capital réalisée en mai 2023.

(2) Dont 26 310 039 actions assorties de bons de souscription d'actions.

(3) Estimation ALD à la date d'acquisition.

Allocation du prix d'acquisition (PPA)

Les actifs et passifs identifiables de LeasePlan ont été évalués à la juste valeur à la date de prise de contrôle par ALD.

Le prix d'achat a été alloué aux immobilisations incorporelles nouvellement identifiées, y compris les relations clients et au 31 décembre 2023, le Groupe a comptabilisé un écart d'acquisition de 1 396 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	Dotations à la date d'acquisition (valeur comptable nette historique)	Ajustements de juste valeur	Dotations après ajustements de juste valeur
Actifs loués – flotte génératrice de revenus ⁽¹⁾	22 431,9	373,8	22 805,7
Autres immobilisations incorporelles	537,1	(50,7)	486,3
dont Relations client	124,4	154,6	279,0
Créances clients	683,0	–	683,0
Créances sur les institutions financières et autres	614,6	–	614,6

<i>(en millions d'euros)</i>	Dotations à la date d'acquisition (valeur comptable nette historique)	Ajustements de juste valeur	Dotations après ajustements de juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 811,8	-	3 811,8
Dette financière	(23 347,3)	32,9	(23 314,3)
Actifs et passifs d'impôts nets	(505,0)	(63,9)	(568,9)
Autres actifs et passifs nets	(443,4)	(61,1)	(504,5)
Juste valeur des actifs et passifs acquis (C)	3 782,8	230,9	4 013,7
Participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾ (B)	513,0	-	513,0
PRIX D'ACHAT TOTAL (A)	4 896,7	-	4 896,7
Écart d'acquisition (A)+(B)-(C)	1 626,9	(230,9)	1 396,0

(1) Contrats de location simple et de location-financement.

(2) Fonds propres AT1.

Méthodes d'évaluation

Les justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris ont été déterminées en utilisant différentes méthodes d'évaluation décrites ci-dessous.

La flotte est le principal actif de la Société et, à la date d'acquisition, LeasePlan gérait environ 1,6 million de véhicules comprenant une flotte financée et une flotte non financée. Une réévaluation a été effectuée uniquement sur le segment de la flotte financée car il représente les véhicules détenus par LeasePlan. La juste valeur de la flotte est obtenue en additionnant la somme des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) de la location et des services additionnels avec la valeur terminale actualisée (valeur résiduelle du véhicule qui est son prix de vente attendu). La valorisation mise en œuvre repose sur le modèle DCF pour chaque contrat et prend en compte des paramètres régionaux tels que les taux d'imposition spécifiques et les primes de risque pays. La juste valeur de la flotte au sens de la norme IFRS 3 comprend à la fois les contrats de location simple et les contrats de location-financement enregistrés respectivement au bilan d'ouverture sous les rubriques Flotte de location et Créances locatives des clients.

L'actif incorporel lié aux relations clients a été comptabilisé séparément de l'écart d'acquisition et matérialise la fidélité des clients de la flotte entreprise (B2B) à LeasePlan. La valorisation des relations clients est basée sur la méthode des excédents nets cumulés. Cette méthode repose sur la notion de création de valeur : l'excédent de profit dégagé par un actif incorporel au cours d'un exercice donné. La méthode est basée sur la marge opérationnelle après impôts, diminuée du coût en capital des actifs nécessaires à son exploitation. La période d'amortissement de l'actif incorporel relatif aux relations client est de 15 ans.

La valorisation des logiciels est basée sur le coût de remplacement à neuf multiplié par un taux de réalisation par domaine. Selon cette approche, la juste valeur des logiciels de LeasePlan est déterminée par référence au coût de reproduction ou de remplacement à neuf d'un actif moderne équivalent optimisé pour éviter toute surconception, surcapacité ou redondance de l'actif redondant, et ajustée pour refléter les pertes de valeur attribuables à la dépréciation physique et à l'obsolescence. Dans le cadre de l'évaluation, le Groupe a estimé le coût qui serait encouru pour développer chaque domaine nécessaire pour disposer d'une technologie pleinement fonctionnelle. Dans le cadre du PPA, les actifs ont été réévalués en intégrant les considérations des acteurs du marché selon IFRS 3. Par conséquent, une analyse comparative de l'environnement informatique des sociétés de location a été réalisée par une société externe.

Dans le cadre du PPA, les stocks comprenant principalement les voitures à vendre après résiliation du contrat, ont été réévalués en utilisant l'approche de la valeur nette de réalisation afin d'avoir une juste valeur proche de leur valeur de marché.

Une part significative de la flotte de LeasePlan est financée par l'endettement. Compte tenu de la volatilité des marchés, une réévaluation a été effectuée afin de s'assurer que la dette financière est proche des conditions réelles de marché. L'approche d'actualisation des flux de trésorerie a été utilisée pour établir une projection ligne par ligne des flux de trésorerie sur la base de données de marché observables, de taux fixe/variable, de fréquence, d'échéance et de montants nominaux.

Les provisions fiscales ont été réévaluées afin d'inclure des provisions pour risques supplémentaires à la date d'acquisition.

L'impôt différé actif/passif résultant d'ajustements de la juste valeur est inclus dans la juste valeur des actifs nets de LeasePlan en date d'acquisition.

Les hypothèses clés et les estimations dans les méthodes de valorisation, auxquelles les postes d'actifs et de passifs du bilan d'ouverture sont sensibles, incluent, entre autres, le taux de marge, le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, le taux de désabonnement des contrats clients et les prix de vente futurs estimés des véhicules.

Les comptes de LeasePlan sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe depuis le 22 mai 2023. Au 31 décembre, la contribution des activités de LeasePlan s'élève à 24,1 millions d'euros en Résultat net. Cette contribution inclut les impacts significatifs qui sont liés soit à la comptabilisation des acquisitions, soit à des éléments non récurrents exceptionnels.

Impacts sur le compte de résultat

Les impacts de ces éléments sont comptabilisés dans le Résultat net du Groupe en 2023 et sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Total Groupe ⁽¹⁾	Contribution de LeasePlan ⁽²⁾	PPA	Contribution ajustée de LeasePlan ⁽³⁾
Marge des contrats de location	1 261,9	72,5	5,9	66.6
Marge des services	1 354,2	652,3	23,1	629.2
Résultat de la vente de véhicules d'occasion	349,5	(47,7)	(192,8)	145.1
RESULTAT OPERATIONNEL BRUT	2 965,6	677,1	(163,8)	840.9
Total des charges opérationnelles	(1 591,6)	(651,1)	10,4	(661.5)
Provisions pour dépréciation de créances	(70,7)	(17,4)	-	(17.4)
Autres produits (charges)	(14,0)	9,9	(4,6)	14.5
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 289,3	18,5	(158,0)	176.5
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement	6,4	5,0	-	5.0
Résultat avant impôt	1 295,7	23,5	(158,0)	181.5
Impôts sur le résultat	(374,0)	1,1	34,8	(33.7)
Bénéfice de l'exercice provenant des activités poursuivies	921,7	24,6	(123,1)	147.8
Résultat de l'exercice provenant des activités abandonnées	(77,6)	(0,6)	(33,2)	32.6
RESULTAT NET	844,1	24,1	(156,3)	180.4

(1) Pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2023.

(2) Pour la période comprise entre la date d'acquisition (22 mai 2023) et la date de clôture (31 décembre 2023).

(3) Voir le détail des autres gains ou pertes non récurrents ci-dessous.

L'impact avant impôt sur le compte de résultat de tous les ajustements de l'allocation du prix d'achat pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 est de -202,5 millions d'euros (y compris l'amortissement des relations avec la clientèle), compensé par l'impact positif du résultat des ventes de voitures d'occasion de 145,1 millions d'euros qui n'avait pas été comptabilisé dans les précédentes publications trimestrielles de l'exercice 2023.

Marge des contrats de location

En plus des impacts du PPA, la Marge des contrats de location de LeasePlan est négativement impactée par la perte de valeur de marché de 201,9 millions d'euros sur les dérivés de LeasePlan. LeasePlan détient un portefeuille d'instruments financiers dérivés, dont l'objectif est de couvrir l'exposition aux taux d'intérêt et de change, lorsque le profil de financement ne peut pas correspondre à celui du portefeuille de contrats de location. Bien que le Groupe soit économiquement couvert, il peut y avoir des décalages comptables car les contrats de location simple ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture selon les normes IFRS et, par conséquent, les dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. L'évaluation au prix de marché des dérivés résulte des mouvements des taux d'intérêt qui s'extourne à l'approche de leur maturité (pull to par). À l'acquisition de LeasePlan, une micro-couverture de juste valeur était en place (via l'utilisation de swaps de taux d'intérêt) dans le cadre de la politique de gestion du risque de trésorerie visant à couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des passifs comptabilisés, en raison de l'impact du risque de la composante taux d'intérêt des opérations sur le marché de la dette (obligations publiques à taux fixe). Dans le cadre d'une revue périodique de la stratégie de couverture pour se conformer aux objectifs de risque, la Direction des risques du Groupe a pris la décision de révoquer ces relations de couverture de juste valeur au 1er octobre 2023. En conséquence, le Groupe a amélioré la compensation des justes valeurs de son portefeuille de dérivés de LeasePlan. Pour plus de détails, voir la note 4 « Gestion des risques financiers » et la note 19 « Instruments financiers dérivés ».

Résultat de la vente de véhicules d'occasion

À la date d'acquisition, la valeur comptable des véhicules vendus au cours de la période considérée incluait une réduction des coûts d'amortissement par rapport aux coûts contractuels pour lesquels le produit de la vente attendu serait supérieur à leur valeur comptable nette et pour lequel l'amortissement avait été ajusté ou arrêté. L'impact de cette réduction s'est traduit par un impact négatif supplémentaire de 223,9 millions d'euros.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de LeasePlan comprennent des coûts d'intégration de 42,3 millions d'euros et des coûts de cession des pays de recours pour 19,4 millions d'euros (voir note 2.3).

Impacts illustratifs sur le compte de résultat sur 12 mois

Si l'acquisition avait eu lieu le 1er janvier 2023 et non le 22 mai 2023, l'intégration complète de LeasePlan se serait traduite par une augmentation du résultat brut d'exploitation et du résultat avant impôt du Groupe de respectivement 911 millions d'euros et 506 millions d'euros. La méthodologie utilisée pour préparer le Résultat opérationnel brut et le Résultat avant impôt illustratifs pour 12 mois a été alignée sur la méthodologie utilisée pour préparer les informations financières pro forma produites en application de la réglementation de l'AMF sur les prospectus. Dans le compte de résultat pro forma, il n'y a pas eu d'ajustement au titre de la date d'acquisition, que ce soit en termes de prix d'achat ou de valeur des actifs et passifs acquis. Les valeurs utilisées dans l'exercice d'allocation du prix d'achat ont été réutilisées pour refléter les effets de l'acquisition comme si elle avait eu lieu le 1er janvier 2024.

Coûts de transaction et coûts de restructuration

Au 31 décembre 2023, le Groupe a comptabilisé 36,2 millions d'euros de coûts en raison de la cession des entités dans le cadre des mesures correctrices convenues avec les autorités antitrust (ALD et LeasePlan) et 170 millions d'euros de coûts de restructuration (dont 18,5 millions d'euros de coûts de transactions directement imputables à l'acquisition) au poste « Total des charges d'exploitation ».

Ayvens – entité combinée et marque mondiale de mobilité

En octobre 2023, le Groupe a annoncé Ayvens, sa nouvelle marque mondiale de mobilité, qui réunit les deux entreprises sous une même identité commune. L'entité combinée est le leader mondial de la location de véhicules multimarques, couvrant toutes les catégories de clients. L'intégration de LeasePlan a débuté juste après la clôture de l'acquisition et se déroule conformément au plan. S'appuyant sur les forces respectives, la complémentarité et l'augmentation de la taille du Groupe, l'entité combinée vise à réaliser d'importantes synergies commerciales, opérationnelles et au niveau de sa chaîne d'approvisionnement, en améliorant encore son positionnement dans le secteur et renforçant sa résilience à travers le cycle économique. Les principales synergies attendues concernent les achats, les installations, les technologies de l'information ("IT") et d'autres coûts opérationnels. Les synergies ont été estimées à 440 millions d'euros (avant impôts) et devraient se concrétiser pleinement d'ici 2026. Les coûts totaux cumulés de restructuration sont estimés à 525 millions d'euros sur la période 2022-2025.

ALD et LeasePlan sont au service des trois mêmes segments de clientèle (grandes entreprises, PME, particuliers), mais chacune des deux entreprises est leader dans des secteurs distincts. La clientèle de LeasePlan couvre de grandes et très grandes entreprises nationales et internationales et la Société est particulièrement performante sur ce segment, où il y a peu de recoupement avec les clients d'ALD. ALD a tissé un solide réseau de partenariats avec plus de 200 partenaires couvrant un large éventail de secteurs. Ce réseau a permis à la Société d'élargir rapidement sa présence auprès des PME et de la clientèle de particuliers. Cette complémentarité devrait offrir à Ayvens la meilleure implantation possible sur tous les segments.

La composition du financement d'ALD et ses solides notations de crédit facilitent l'accès au financement externe. LeasePlan collecte des dépôts en Allemagne et aux Pays-Bas. L'entité combinée dispose ainsi d'une base élargie et diversifiée de sources de financement.

2.2 Cession de la filiale en Russie

Le 20 avril 2023 et le 30 octobre 2023, le Groupe a finalisé la cession de ses filiales ALD Russie et ALD Biélorussie au profit de JSC Tsk. La cession a obtenu l'autorisation requise de la part des autorités réglementaires russes concernées. Les deux entités exploitaient une flotte financée comptant 13 400 véhicules, ce qui représente moins de 1 % de la flotte d'ALD. ALD Russie et Biélorussie étaient classées comme détenues en vue de la vente dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2022. La perte sur la vente des deux filiales s'est élevée à 101,5 millions d'euros et a été comptabilisée dans le compte de résultat sous la rubrique "Résultat après impôts des activités abandonnées" (voir note 7 pour plus de détails).

2.3 Cession des entités dans le cadre des mesures correctrices convenues avec les autorités anti-concurrence en lien avec l'acquisition de LeasePlan

Dans le cadre l'acquisition de LeasePlan clôturée le 22 mai 2023, ALD a obtenu toutes les autorisations de contrôle des concentrations conditionnant la réalisation de l'acquisition. La dernière autorisation a été obtenue auprès de la Commission européenne en date du 25 novembre 2022. L'autorisation de la Commission européenne était conditionnée à la cession des filiales exerçant les activités de location longue durée et de gestion de flotte d'ALD au Portugal, en Irlande et en Norvège et de LeasePlan en République tchèque, en Finlande et au Luxembourg. Le 22 mars 2023, le Groupe a conclu un accord de cession d'actions dans le cadre de la vente de ces filiales à Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis. La cession a été réalisée le 1er août 2023 résultant en une perte totale sur cession de 3,1 millions d'euros qui est enregistrée dans le compte de résultat sous la rubrique "Résultat après impôts des activités abandonnées" (voir note 7 pour plus de détails).

Note 3 Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont exposées ci-après. Toutes les méthodes de valorisation sont définies dans les notes décrivant les catégories concernées. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

3.1 Base de préparation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés audités du Groupe au 31 décembre 2023 ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 21 mars 2024. Le Groupe a préparé ses comptes consolidés conformément aux normes IFRS et aux interprétations données par le Comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC), applicables aux sociétés ayant adopté les IFRS. Les comptes sont conformes aux normes IFRS telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB).

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros, l'euro étant la monnaie de présentation du Groupe ; sauf indication contraire, les valeurs ont été arrondies au million le plus proche. Dans certains cas, l'arrondi peut entraîner des écarts non significatifs entre les lignes et les colonnes de totaux.

Statut de Compagnie Financière Holding

Lors de l'acquisition de LeasePlan, titulaire d'une licence bancaire lui permettant de collecter des dépôts dans le cadre du système de garantie des dépôts néerlandais, le Groupe a obtenu auprès de la Banque centrale européenne (BCE) le statut réglementé de Compagnie Financière Holding (CFH). En tant que Compagnie Financière Holding, il a été déterminé que l'article 517-1 du Code monétaire et financier, la recommandation n° 2017-02 de l'Autorité des normes comptables, relative au format de déclaration des établissements de crédit et des sociétés de financement, n'est pas applicable. En revanche, le Groupe est soumis à la recommandation n° 2020-01 émise par l'Autorité des normes comptables, qui est appliquée au Groupe avant l'acquisition. Par conséquent, l'information financière consolidée est présentée conformément à la classification des opérations utilisées pour la préparation des comptes consolidés annuels du Groupe de l'année dernière, à l'exception des rubriques spécifiques de LeasePlan qui ont été ajoutées à la présentation du Groupe lorsqu'il n'y avait pas d'équivalent direct, à savoir les dépôts.

Continuité d'exploitation

Le bilan du Groupe, ses flux de trésorerie, sa situation de liquidité et ses facilités de financement sont présentés dans les états financiers du Groupe et dans les notes annexes. La politique de gestion des risques financiers est détaillée dans la note 4 de l'annexe aux états financiers. La dette nette du Groupe au 31 décembre 2023 était de 45,4 milliards d'euros (2022 : 19,6 milliards d'euros) et la position de liquidité du Groupe (définie comme la trésorerie et les lignes de crédit confirmées non tirées) de 5,9 milliards d'euros au 31 décembre 2023 reste solide. Le détail des emprunts et facilités de crédit est présenté en note 29.

Le Conseil d'administration estime que les prévisions et projections du Groupe, tenant compte de l'évolution raisonnablement possible des performances commerciales, montrent que le Groupe sera en mesure d'opérer avec le niveau de ses facilités actuelles pendant une période d'au moins 12 mois à compter de la date d'approbation des états financiers. C'est pourquoi le Groupe continue d'appliquer le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement de ses comptes.

Hyperinflation en Turquie

Le 16 mars 2022, le groupe de travail *International Practices Task Force* (IPTF) du *Centre for Audit Quality* (CAQ), organisme de référence pour l'identification des pays frappés par l'hyperinflation, a publié un document de travail où la Turquie figure sur la liste des économies hyper-inflationnistes. En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2022, le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 29 (« Information financière dans les économies hyper-inflationnistes ») aux filiales turques du Groupe (y compris la filiale turque de LeasePlan). Les états financiers intègrent des retraitements pour les variations du pouvoir d'achat général de la livre turque dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture.

Des ajustements sont apportés aux actifs et passifs non monétaires (les impacts les plus importants concernent la flotte de location et les réserves consolidées du Groupe relatives aux filiales en Turquie). La valeur comptable de la flotte de location est ajustée pour refléter la variation de l'indice des prix à la consommation au cours de 2023, et pour la filiale de LeasePlan entre la date d'acquisition et la fin de la période de référence. L'indice turc des prix à la consommation a été utilisé pour calculer les ajustements relatifs à l'inflation.

L'évolution de l'indice des prix à la consommation durant l'exercice actuel et les exercices précédents est présentée dans le tableau suivant :

	12/20	12/21	12/22	12/23
Coefficient de conversion	443,34	603,28	990,91	1 632,85
Indice des prix à la consommation (12 mois)	14,60	36,08	64,27	64,77

Les états financiers des filiales turques sont établis au coût historique. Les éléments non monétaires des états financiers ont été réévalués pour tenir compte de la variation de l'indice des prix à la consommation entre la date de leur acquisition ou de leur comptabilisation initiale et la fin de la période de référence.

Les gains ou les pertes sur tous les ajustements ultérieurs liés à l'hyperinflation, tels que le retraitement des actifs et des passifs non monétaires, le retraitement des produits et des charges à la date de transaction et la contrepartie du retraitement de toutes les composantes des capitaux propres depuis le début de la période, sont comptabilisés dans le compte de résultat à la rubrique « Gains et pertes non réalisés sur instruments financiers et autres ». Une charge de dépréciation sera comptabilisée au compte de résultat si le montant retraité de la valeur comptable des véhicules excède leur valeur recouvrable estimée, et ceux-ci sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Coûts des contrats de location – amortissements ». Le retraitement de toutes les composantes des capitaux propres est enregistré dans la réserve d'hyperinflation qui est reclassée dans les réserves de conversion des filiales turques lors de la consolidation. Le reclassement est effectué sur la base de l'interrelation économique entre les variations des taux de change et l'inflation (c'est-à-dire que lorsque les prix mesurés dans une monnaie hyperinflationniste augmentent, leur valeur par rapport aux autres monnaies tend à diminuer à un rythme qui reflète l'excédent d'inflation des prix dans la monnaie hyperinflationniste par rapport à l'inflation des prix dans d'autres devises). Les réserves de conversion en 2023 ont été positivement impactées par un tel reclassement de 71 millions d'euros (2022 : 59,3 millions d'euros).

Tous les éléments du tableau des flux de trésorerie qui concernent les filiales turques sont exprimés en fonction de l'indice des prix à la consommation à la fin de la période de référence.

Au 31 décembre 2023, la marge sur les contrats de location comprend le gain de 140,1 millions d'euros (2022 : 59,9 millions d'euros) au titre de l'inflation de l'indice des prix à la consommation appliqué à la valeur comptable de la flotte de véhicules des filiales turques, du capital social et des bénéfices non distribués. Cette augmentation de la valeur comptable a entraîné une dépréciation de 67,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (2022 : néant) relative à la recouvrabilité des actifs de la flotte et un amortissement supplémentaire sur l'augmentation inflationniste de 33,7 millions d'euros qui ont été inclus dans la ligne « Coûts des contrats de location – amortissement » du compte de résultat, l'impact global sur la Marge des contrats de location est donc de 39,2 millions d'euros. L'impact des impôts différés liés à ces gains en 2023 n'est pas significatif en raison de la modification de la législation fiscale turque qui permet désormais aux entités d'ajuster leurs états financiers pour tenir compte de l'inflation à des fins fiscales. Pour plus de détails, voir la note 5 « Estimations et jugements comptables critiques ».

Estimations et hypothèses

La préparation des états financiers exige que les Directions du Groupe et de ses filiales utilisent certaines estimations et hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur la valeur comptable des actifs, passifs et passifs éventuels à la date de clôture et sur les postes de produits et charges de l'exercice.

Les estimations et les hypothèses correspondantes sont fondées sur l'expérience passée et sur divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances, dont les résultats constituent le fondement des jugements portés sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne ressortent pas facilement d'autres sources. Les résultats effectifs peuvent différer sensiblement de ces estimations dans d'autres hypothèses ou circonstances.

Les estimations, hypothèses et données sous-jacentes significatives faites par la Direction concernent l'évaluation et la dépréciation des immobilisations provenant des contrats de location simple, y compris les valeurs résiduelles en la date de fin de contrat, la dépréciation des créances de location-financement, les provisions pour dépréciation des stocks (voitures retournées en stock), les engagements de retraite à prestations définies, la juste valeur des dérivés, l'évaluation de la situation fiscale, la provision pour rétention du risque de sinistre et les provisions d'assurance/réassurance, la dépréciation des actifs incorporels et de l'écart d'acquisition, les estimations dans la comptabilisation du chiffre d'affaires, l'évaluation des provisions pour restructuration et des provisions pour litiges et l'indice des prix à la consommation liés à l'hyperinflation. Des informations sur les domaines d'estimation et de jugement mentionnés ci-dessus sont fournies dans la note 5 « Estimations comptables critiques, hypothèses et jugements ».

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues à chaque exercice. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'affecte que cette période de révision, ou dans toute période future affectée si la révision affecte à la fois la période actuelle et les périodes futures. La publication des jugements importants et des principales sources d'incertitude des estimations et des sensibilités associées est incluse dans les notes spécifiques au bilan.

Évolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2023, à l'exception de quatre sociétés qui ont été mises en équivalence, toutes les autres étaient consolidées par intégration globale. Les variations du périmètre de consolidation par rapport au 31 décembre 2022 sont présentées ci-après :

- 1 Le 20 avril 2023 et le 30 octobre 2023, le Groupe a finalisé la cession de ses filiales ALD Russie et Biélorussie au profit de JSC Tsk. La cession a obtenu l'autorisation requise de la part des autorités réglementaires russes concernées. Les deux entités exploitaient une flotte financée comptant 13 400 véhicules, ce qui représente moins de 1 % de la flotte d'ALD. ALD Russie et Biélorussie ont été classées comme détenues en vue de la vente dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2022 (voir note 7 pour plus de détails) ;

- | le 22 mai 2023, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de LeasePlan, l'un des *leaders* mondiaux de la gestion de flotte et de la mobilité, auprès d'un consortium mené par TDR Capital, pour un montant total de 4,9 milliards d'euros, payé *via* une combinaison de numéraire et d'actions ALD. Le groupe LeasePlan a été inclus dans le périmètre de consolidation depuis cette date (voir note 2 pour plus de détails). Toutes les sociétés de LeasePlan sont consolidées par intégration globale, à l'exception de trois sociétés mises en équivalence ;
- | dans le cadre de l'acquisition de LeasePlan, conditionnée à la cession des filiales exerçant les activités de location longue durée et de gestion de flotte d'ALD au Portugal, en Irlande et en Norvège et de LeasePlan en République tchèque, en Finlande et au Luxembourg. Le 22 mars 2023, le Groupe a conclu un accord de cession d'actions dans le cadre de la vente de ces filiales à Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis. La vente a été clôturée le 1^{er} août 2023 (voir note 7 pour plus de détails).

3.2 Changements de méthodes comptables et d'informations à présenter

Normes et interprétations nouvelles et modifiées applicables à compter du 1^{er} janvier 2023

Le Groupe a pour la première fois adopté les nouvelles normes, modifications et interprétations suivantes pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2023 :

Normes comptables, amendements ou interprétations	Dates d'adoption par L'Union européenne
IFRS 17 « Contrats d'assurance »	1 ^{er} janvier 2023
Définition d'une estimation comptable – Amendements à la norme IAS 8	1 ^{er} janvier 2023
Informations à fournir sur les méthodes comptables – Amendements à la norme IAS 1 et à l'IFRS Practice Statement 2	1 ^{er} janvier 2023
Impôts sur le résultat - Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction – Amendements à la norme IAS 12	1 ^{er} janvier 2023

Les amendements mentionnés ci-dessus n'ont pas eu d'incidence sur les montants comptabilisés au cours des périodes antérieures et ne devraient pas affecter de manière significative les périodes courantes ou futures, à l'exception de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

Première application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » aux filiales d'assurance

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » qui permettait notamment de comptabiliser les contrats d'assurance selon les méthodes définies par la réglementation comptable locale.

La norme IFRS 17 est adoptée à compter du 1^{er} janvier 2023 et s'applique à la filiale d'assurance du Groupe, ALD Re DAC, basée en Irlande qui opère dans le secteur de la réassurance, ainsi qu'à LeasePlan Insurance (acquise le 22 mai 2023), qui est la société d'assurance du groupe LeasePlan. À cette même date, ALD Re DAC a commencé à appliquer la norme IFRS 9 « Instruments financiers » pour la première fois ; cette application avait été retardée du fait des possibilités offertes par les amendements à IFRS 17 et à IFRS 4 publiés par l'IASB le 25 juin 2020 et étendus par les règlements (UE) 2017/1988 et 2020/2097 de la Commission européenne.

Norme IFRS 17 « Contrats d'assurance »

La norme IFRS 17 établit des principes spécifiques pour la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus par le Groupe. Les contrats d'assurance émis pour les clients d'ALD sont liés aux services de location de véhicules et incluent, notamment, la responsabilité civile automobile. L'adoption de la norme IFRS 17 n'a pas modifié la classification des contrats d'assurance du Groupe. Le Groupe était auparavant autorisé, en vertu de la norme IFRS 4, à poursuivre la comptabilisation sur la base de ses anciennes méthodes comptables locales.

En vertu de la norme IFRS 17, les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus par le Groupe peuvent tous être évalués en appliquant la méthode d'affectation des primes décrite ci-dessous.

Modèle de classement et d'évaluation

Regroupement des contrats

Selon la norme IFRS 17, l'évaluation des contrats d'assurance émis exige de les regrouper en portefeuilles homogènes, lorsque les contrats sont exposés aux risques similaires et sont gérés ensemble. Par la suite, chaque portefeuille doit être décomposé selon trois niveaux de rentabilité :

- | contrats déficitaires ;
- | contrats rentables et sans risque significatif de devenir déficitaires ; et
- | autres contrats rentables.

Les groupes sont déterminés lors de la comptabilisation initiale des contrats d'assurance émis et chaque groupe ne doit comporter que des contrats émis au cours de la même période de 12 mois.

Des exigences similaires s'appliquent aux contrats de réassurance, à l'exception près que les contrats sont séparés selon deux niveaux de rentabilité :

- | les contrats de réassurance détenus qui sont en position de gain net ; et
- | les contrats de réassurance détenus qui sont en position de perte nette.

Évaluation – Approche de répartition des primes - *Premium Allocation Approach* (PAA)

La norme IFRS 17 permet une approche d'évaluation simplifiée lorsque certains critères d'éligibilité sont remplis :

- a. les contrats à court terme (couverture de 12 mois ou moins) ;
- b. les contrats dont la couverture est supérieure à 12 mois, mais l'évaluation du passif lié à la couverture restante dans le cadre du PAA ne serait pas sensiblement différente de l'évaluation utilisant le modèle général.

Tous les contrats dont la couverture n'excède pas 12 mois sont éligibles automatiquement, alors que les contrats dont la couverture est supérieure à 12 mois exigent un test d'éligibilité afin d'appuyer la justification décrite au point (b) ci-dessus.

ALD Re DAC a appliqué l'approche PAA lors de la première adoption de la norme IFRS 17. Pour ALD Re DAC, la majorité des contrats d'assurance a une couverture de 12 mois.

L'entité filiale de LeasePlan acquise le 22 mai 2023 suit également l'approche PAA et tous les actifs et passifs de cette filiale sont présentés conformément à la norme IFRS 17 à la date d'Acquisition.

PAA représente une approche simplifiée pour évaluer uniquement le passif lié à la couverture restante. Pour les sinistres survenus, le passif est toujours évalué à l'aide du modèle général (toutefois, à partir de la meilleure estimation actualisée des flux de trésorerie futurs et des modules d'ajustement des risques).

Traitement comptable selon l'approche PAA

L'approche PAA prévoit les traitements comptables suivants :

- | les produits d'assurance sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat d'assurance (sauf si la matérialisation du risque attendue diffère sensiblement de la logique linéaire) ;
- | les pertes sur les groupes de contrats d'assurance qui sont déficitaires lors de la comptabilisation initiale sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat. La perte est calculée comme la différence entre l'évaluation du passif lié à la couverture restante selon le modèle général et l'approche PAA ;
- | pour les contrats dont la période de couverture n'excède pas un an, les assureurs peuvent choisir de différer effectivement l'acquisition ou de la comptabiliser immédiatement en charge ;
- | pour la couverture restante, l'actualisation du passif n'est pas requise dans le cadre de PAA lorsqu'il n'y a pas de financement important (c'est-à-dire, lorsque le délai entre la couverture fournie et la prime reçue est de 12 mois ou moins) ;
- | pour les sinistres survenus, l'actualisation du passif est requise pour tous les sinistres (lorsque le délai anticipé entre la survenance du sinistre et son règlement est supérieur à 12 mois). Les taux d'actualisation à utiliser ne sont pas imposés et sont déterminés par la Société ;
- | aucun ajustement risque explicite n'est requis pour le passif lié à la couverture restante, mais il l'est toujours pour le passif lié aux sinistres survenus.

Présentation de la performance financière

S'agissant des modifications opérées au niveau de la présentation du bilan consolidé, le Groupe regroupe les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, respectivement dans les postes Provisions et Autres créances et charges constatées d'avance :

- | portefeuilles de contrats d'assurance émis constituant des actifs ;
- | portefeuilles de contrats d'assurance émis constituant des passifs ;
- | portefeuilles de contrats de réassurance détenus constituant des actifs ;
- | portefeuilles de contrats de réassurance détenus constituant des passifs.

Il n'y a pas de modification au niveau de la présentation du compte de résultat consolidé. La séparation requise entre les dépenses d'assurance et les charges financières d'assurance est incluse dans les états financiers.

Première application de la norme IFRS 17

Le Groupe a adopté la norme IFRS 17 de manière rétrospective, les chiffres comparatifs de l'exercice 2022 ayant été retraités. Les différences d'évaluation des actifs et des passifs d'assurance résultant de l'application rétroactive au 1er janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres d'ouverture. L'évaluation rétroactive de ces actifs et passifs a suivi une approche simplifiée lorsque les données historiques nécessaires n'étaient pas disponibles.

Impact sur le bilan consolidé du Groupe

Les tableaux suivants procèdent à un rapprochement de l'impact de la norme IFRS 17 sur le bilan au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022.

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note de bas de page</i>	<i>Soldes au</i>	
		<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2022</i>
Total de l'actif selon IAS 4		26 991,4	31 351,0
Ajustements :			
Créances clients et créances sur les institutions financières	1	(56,0)	(52,0)
Autres créances et charges constatées d'avance	2	4,8	4,6
Impôt exigible et impôt différé sur le résultat	3	1,8	(1,3)
TOTAL DE L'ACTIF RETRAITE SELON IFRS 17		26 942,0	31 302,3
Total du passif selon IAS 4		22 145,8	24 457,6
Ajustements :			
Dettes fournisseurs et autres dettes	4	(71,4)	(61,1)
Provisions	5	12,5	(7,0)
Impôt exigible et impôt différé sur le résultat	3	2,8	0,4
TOTAL DU PASSIF RETRAITE SELON IFRS 17		22 089,7	24 389,9
Total de capitaux propres selon IAS 4		4 845,6	6 893,4
Ajustements :			
Ajustement au titre de la norme IFRS 17 pour 2021	6	6,7	6,7
Ajustement au titre de la norme IFRS 17 pour 2022	6		12,2
TOTAL DE CAPITAUX PROPRES RETRAITES SELON IFRS 17		4 852,3	6 912,3
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES RETRAITES SELON IFRS 17		26 942,0	31 302,3

- (1) Les flux de trésorerie (entrées et sorties) liés à une obligation au titre d'un contrat d'assurance (principalement les primes d'assurance à recevoir) ont été réaffectés en tant qu'entrée de trésorerie dans le cadre de l'évaluation du passif des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17.
- (2) Selon la norme IFRS 17, lorsque le portefeuille de contrats de réassurance est en position d'encaissement net, il ne doit pas être compensé avec les passifs des contrats d'assurance. Ce montant représente toutes les entrées et sorties de trésorerie liées aux contrats de réassurance souscrits, ainsi que la réaffectation des frais d'acquisition reportés au passif des contrats d'assurance.
- (3) Impact des impôts exigibles et différés sur l'application de la norme IFRS 17.
- (4) Les flux de trésorerie (entrées ou sorties) liés à une obligation au titre d'un contrat d'assurance (principalement les sinistres et les frais d'acquisition dus) ont été réaffectés en tant que sortie de trésorerie dans le passif des contrats d'assurance.
- (5) Réaffectation de la provision pour primes non acquises au passif des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17.
- (6) Impact net de l'application de la norme IFRS 17 sur les réserves. L'augmentation du Résultat net dans le cadre de la norme IFRS 17 par rapport à la norme IFRS 4 provient principalement d'un avantage d'actualisation réalisé sur le compte de résultat IFRS 17. Les réserves sont actualisées selon la norme IFRS 17 alors qu'elles ne l'étaient pas lors de l'application de la norme IFRS 4.

Impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe

Les tableaux suivants procèdent à un rapprochement de l'impact sur le compte de résultat tel que publié au 31 décembre 2022 et tel que retraité selon IFRS 17.

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note de bas de page</i>	<i>31 décembre 2022</i>
Résultat net tel que publié au 31 décembre 2022 selon IFRS 4		1 207,9
Augmentation de la Marge des services	1	11,9
Baisse des charges d'exploitation	2	1,7
Augmentation des impôts sur le résultat	3	(1,3)
RESULTAT NET RETRAITE AU 31 DECEMBRE 2022		1 220,2

- (1) L'ajustement de la Marge des services représente la marge nette comptabilisée sur les contrats d'assurance calculée selon l'approche PAA. Par ailleurs, la marge intègre les produits financiers nets résultant de l'actualisation des contrats d'assurance.
- (2) Selon la norme IFRS 17, le passif au titre des sinistres survenus doit inclure une provision pour les frais généraux fixes/variables directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance. Les frais généraux doivent être affectés sur une base systématique et rationnelle et doivent être appliqués de manière cohérente à toutes les dépenses ayant des caractéristiques similaires. Il s'agit d'une partie des charges d'exploitation directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance réaffectée au résultat des services d'assurance.
- (3) Impact d'impôts sur le résultat lié aux ajustements transitoires découlant de la norme IFRS 17.

Les impacts transitoires de la norme IFRS 4 à IFRS 17 ne sont pas significatifs. La norme IFRS 17 n'a pas d'impact sur l'état du résultat global.

Norme IFRS 9 « Instruments financiers »

La première application de la norme IFRS 9 par les filiales d'assurance du Groupe au 1^{er} janvier 2023 est rétrospective au même titre que la norme IFRS 17. L'impact de la norme IFRS 9 concerne uniquement le portefeuille obligataire pour lequel une provision pour pertes de crédit attendues de 0,3 million d'euros en 2021 et 0,4 million d'euros en 2022 est comptabilisée et n'est pas significative pour le Groupe.

3.3 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2023

L'IASB publie des référentiels, amendements et interprétations comptables, dont certains n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2023. Ils doivent être appliqués à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2024 au plus tôt

ou à la date de leur adoption par l'Union européenne. Par conséquent, ils n'ont pas été appliqués par le Groupe au 31 décembre 2023. Ces amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur l'entité au cours de la période de présentation de l'information financière actuelle ou future et sur les transactions futures prévisibles.

3.4 Consolidation

Les comptes consolidés intègrent les états financiers de la Société et de ses filiales tels qu'énumérés dans la note 41. Les modifications apportées aux entités consolidées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été expliquées dans la note 3.1.

3.4.1 Filiales

Les filiales sont toutes les entités dans lesquelles le Groupe détient une participation de contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité en question, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sortent du périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle ce contrôle prend fin.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les gains latents sur les transactions entre des sociétés du Groupe sont éliminés. Il en va de même pour les pertes latentes. Le cas échéant, les montants déclarés par les filiales ont été ajustés à des fins d'harmonisation avec les méthodes comptables du Groupe.

Pour les filiales non détenues à 100 %, les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans les capitaux propres séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société. Le Résultat net et les autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déficitaire. Les variations de pourcentage de détention des filiales n'entraînant pas de changement de contrôle sont comptabilisées en capitaux propres. Les valeurs comptables des participations contrôlantes et ne donnant pas le contrôle sont ajustées pour refléter les variations de leurs intérêts relatifs dans la filiale. Toute différence entre le montant de l'ajustement de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres et attribuée aux actionnaires de la Société.

3.4.2 Regroupement et cession d'entreprises

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises.

La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs transférés par le Groupe, des passifs repris par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entité acquise et des parts de capitaux propres émises par le Groupe. Elle comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et passifs éventuels repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, conformément à IFRS 3. Le Groupe comptabilise au cas par cas toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur, soit à sa quote-part dans les montants comptabilisés dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise.

Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge dès qu'ils sont encourus.

3.4.3 Entreprises liées

Les entreprises liées sont des participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entité, mais sans la capacité d'exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. En règle générale, le Groupe détient entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote de ses entreprises liées.

La Société comptabilise sa participation dans des entreprises liées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Société dans les profits ou les pertes des entreprises liées est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé, et sa quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises liées est incluse dans les autres éléments du résultat global.

Les gains latents sur les transactions entre la Société et une entreprise liée sont éliminés proportionnellement à la participation de l'entreprise liée. Les pertes latentes sont également éliminées, sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif transféré. Les gains et pertes de dilution découlant des variations des participations dans les entreprises liées sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

3.4.4 Partenariats

Les partenariats sont des accords dans lesquels le Groupe partage le contrôle conjoint avec une ou plusieurs parties. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle d'une société et n'existe que lorsque les décisions concernant les activités qui ont une incidence significative sur les rendements de la Société nécessitent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Pour déterminer cette classification, il faut faire preuve de jugement en évaluant les faits et les circonstances propres à chaque accord. Les partenariats sont classés soit comme des activités conjointes, soit comme des coentreprises sur la base des droits et obligations des parties à l'accord. Dans les activités conjointes, les parties ont des droits sur les actifs et des

obligations au titre des passifs liés à l'accord, alors que dans les coentreprises, les parties ont des droits sur l'actif net de l'accord. Le Groupe a évalué la nature de ses partenariats et en a conclu qu'il s'agissait de coentreprises.

Les investissements dans les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsqu'elles sont classées comme détenues en vue de la vente. La quote-part du Groupe dans le Résultat net des entreprises associées et coentreprises est fondée sur leurs derniers états financiers audités ou des états financiers intermédiaires non audités établis à la date de clôture du Groupe. Les méthodes comptables des coentreprises sont modifiées, le cas échéant, à des fins d'harmonisation avec les méthodes adoptées par le Groupe.

Les valeurs comptables totales des participations dans les coentreprises représentent le coût de chaque participation, y compris la valeur comptable de l'écart d'acquisition, la quote-part des bénéfices non distribués postérieurs à l'acquisition, tout autre mouvement dans les réserves et les intérêts de la dette à long terme qui font en substance partie de l'investissement net du Groupe, déduction faite des dépréciations cumulées. Les valeurs comptables des entreprises associées et des coentreprises sont revues régulièrement et s'il existe un indice objectif qu'une perte de valeur s'est produite à la suite d'un ou plusieurs événements survenus au cours de la période, la participation est dépréciée. Les investissements ayant fait l'objet d'une dépréciation font l'objet d'une revue régulière afin de détecter des indices de reprise de dépréciation.

La quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise au-delà de sa participation dans cette entreprise associée ou cette coentreprise n'est pas comptabilisée, sauf si le Groupe a l'obligation de financer ces pertes. Les plus-values latentes résultant de transactions avec des entreprises liées et des coentreprises sont éliminées de la participation à hauteur de la participation du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même manière, mais uniquement dans la mesure où il n'y a pas d'indice de dépréciation.

3.4.5 Entités *ad hoc*

Les entités *ad hoc* sont des sociétés créées dans le but de réaliser un objectif limité et bien défini, tel qu'une titrisation d'actifs loués. Dans le cadre du programme de titrisation adossée à des actifs (décrit à la note 29), des créances contractées sur les futurs loyers perçus et des créances contractées sur les valeurs résiduelles sont cédées à des entités *ad hoc*.

Les états financiers des entités *ad hoc* sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe lorsque, de par la nature de la relation, le Groupe reste exposé aux risques et aux avantages inhérents aux actifs loués titrisés. Le Groupe utilise différentes entités juridiques, qui ont été constituées spécifiquement pour les opérations de titrisation du Groupe. Ces sociétés sont consolidées dans les comptes du Groupe sur la base de la substance de la relation.

3.5 Résumé des principales règles et méthodes comptables

3.5.1 Méthodes de conversion

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros, l'euro étant la monnaie de présentation du Groupe. Sauf indication contraire, les valeurs ont été arrondies au million le plus proche. Dans certains cas, l'arrondi peut entraîner des écarts non significatifs entre les lignes et les colonnes de totaux.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux en vigueur à la clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en tant que couvertures de flux de trésorerie ou couvertures d'investissement net. Les gains et pertes de change liés aux emprunts et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont présentés dans le compte de résultat dans les « Produits ou charges d'intérêts ». Tous les autres gains et pertes de change sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique « Marge des contrats de location ».

Sociétés du Groupe

Les résultats et la situation financière de toutes les entités du Groupe (sauf celles opérant dans une économie hyper-inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes :

- 1 les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture ;
- 1 les revenus et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux annuels moyens pondérés (sauf si cette moyenne ne représente pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ; et
- 1 toutes les différences de change en découlant sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les différences de conversion sur les soldes en devises étrangères dont le règlement n'est ni prévu ni probable dans un avenir prévisible, et font donc partie de l'investissement net du Groupe dans ces opérations à l'étranger, sont compensées dans la réserve de conversion. Les écarts de conversion cumulés sont recyclés des capitaux propres et comptabilisés en produits ou en charges lors de la cession de l'activité à laquelle ils se rapportent.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur liés à l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère, et convertis au taux en vigueur à la clôture. Les différences de change en découlant sont comptabilisées dans les éléments du résultat global.

Les comptes des filiales turques, qui opèrent dans un contexte d'hyperinflation, ont été intégralement convertis au taux de change de clôture.

Les principaux taux de change utilisés dans les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 sont basés sur les taux de change en vigueur à la Bourse de Paris et se présentent comme suit :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
EUR/Hryvnia ukrainienne	38,1500	36,9156	36,9170	34,4424
EUR/Réal brésilien	5,3618	5,4016	5,6386	5,4432
EUR/Livre turque	32,6531	32,6531	19,9649	19,9649
EUR/Peso mexicain	18,7231	19,1897	20,8560	21,2046
EUR/Couronne suédoise	11,0960	11,4728	11,1218	10,6274
EUR/Roupie indienne	91,9045	89,3249	88,1710	82,7145
EUR/Livre sterling	0,8691	0,8699	0,8869	0,8526

3.5.2 Dividendes

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les dividendes sont comptabilisés au passif du bilan après approbation de la répartition des bénéfices par les actionnaires.

Le produit de l'émission des valeurs mobilières de fonds propres AT1 est indéfiniment disponible pour le Groupe et est indéfiniment subordonné, réinitialisable et remboursable par anticipation. Le paiement des distributions étant entièrement discrétionnaire, les produits perçus et les coupons versés sont comptabilisés en capitaux propres. En l'absence d'obligation formelle de (re)payer le principal ou de verser des coupons, les valeurs mobilières de capital sont comptabilisés en capitaux propres et les distributions versées sur ces instruments, ainsi que les coûts de transaction liés à l'émission des valeurs mobilières de capital, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

3.5.3 Contrats de location

En tant que bailleur, le Groupe est tenu de déterminer au début de chaque contrat de location s'il s'agit d'un contrat de location simple ou d'un contrat de location-financement. Cette évaluation tient compte de la substance de la transaction plutôt que de la forme du contrat et la classification est fondée sur la mesure dans laquelle le contrat de location transfère les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent. Un contrat de location est classé dans la catégorie des contrats de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Inversement, un contrat de location simple est un contrat de location qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Différents critères sont utilisés pour déterminer la classification d'un contrat de location, les trois principaux étant :

- 1 si la durée du contrat de location correspond à la majeure partie de la vie économique de l'actif ;
- 1 si la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location représente au moins la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif ; et
- 1 si le contrat de location transfère la propriété du véhicule au preneur avant la fin de la durée du contrat de location ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer son option d'achat.

Portefeuille de location simple

Le Groupe en tant que bailleur présente les actifs faisant l'objet de contrats de location simple sous la rubrique « Flotte de location » du bilan et comprend principalement les véhicules en contrat de location simple, les véhicules en contrat de location à court terme (moins d'un an) et les véhicules disponibles pour la location.

Le Groupe loue des actifs à ses clients pour des durées généralement comprises entre trois et quatre ans. Dans la quasi-totalité des cas, les actifs loués sont restitués au Groupe à la fin du contrat. En cas de résiliation anticipée dans la plupart des cas, il y aura une facture de régularisation et les risques sont supportés par le client. Pour les contrats de location simple, les clients se voient proposer divers produits ayant des conditions contractuelles différentes, mais dont les risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par le Groupe. Un client peut avoir le droit de recevoir une partie du résultat net positif résultant de facteurs ayant conduit à ce que le véhicule soit au-dessus de sa valeur résiduelle attendue à la fin du contrat de location. Toutefois, le risque de résultat négatif restera supporté par le Groupe.

Les redevances mensuelles fixes de location simple facturées au client pour l'utilisation du véhicule sur la durée du contrat peuvent comprendre différentes composantes ayant chacune leur propre reconnaissance du chiffre d'affaires. Les créances locatives non réglées sont inscrites au bilan en « Créances locatives sur les clients ». Voir la politique de comptabilisation du chiffre d'affaires en note 3.5.20 pour plus de détails.

Évaluation

Les actifs sous contrat de location simple et flotte de location sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Le coût des voitures de location simple comprend leur prix d'achat et tous les coûts supplémentaires et directement attribuables de mise en état de fonctionnement des actifs détenus en vue d'être utilisés dans le cadre de contrats de location simple (par exemple, intégration de smartphones, dispositifs antivols, etc.). Les droits d'importation et les taxes d'achat non remboursables sont inclus dans le prix d'achat et les remises commerciales éventuelles sont déduites lors du calcul du prix d'achat. Les coûts directs externes initiaux comprennent les commissions, les frais juridiques et les frais de livraison lorsqu'ils sont significatifs. En outre, les avantages dans les contrats de location et les primes liées au volume sont également pris en compte et amortis sur la durée anticipée du contrat. La valeur comptable du portefeuille de location simple est présentée au poste « Flotte de location » du bilan.

Les actifs des contrats de location simple et les autres véhicules loués sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée (généralement la durée du contrat de location simple) jusqu'à leur valeur résiduelle estimée. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs loués sont revues au moins à chaque clôture et, si les attentes diffèrent des estimations antérieures, les changements sont comptabilisés de manière prospective comme un changement d'estimation comptable (amortissement prospectif). Les amortissements sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Aucun amortissement n'est appliqué aux véhicules neufs disponibles à la location lorsque ces véhicules ne sont pas en état d'être loués aux clients. Cela s'applique souvent aux véhicules achetés dans le cadre de contrats de location signés ou aux véhicules achetés avec l'intention de louer qui sont entreposés temporairement et ne sont pas prêts à être utilisés.

Pour la méthode de comptabilisation de la dépréciation, voir la note 5 « Dépréciation de la flotte de location ». À la résiliation du contrat de location, les actifs concernés sont reclassés dans la rubrique « Stocks » à leur valeur comptable si l'intention est de vendre la voiture d'occasion ou restent dans la « Flotte de location » si l'intention est de louer le véhicule pour un second terme.

Portefeuille de location-financement

Les contrats de location-financement sont comptabilisés au bilan à hauteur d'un montant égal à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre des contrats de location et à la valeur résiduelle non garantie, après déduction des provisions pour créances douteuses jugées nécessaires et du cumul des pertes de valeur. Les coûts directs initiaux et les acomptes qui ne sont pas des dépôts de garantie remboursables sont inclus dans l'évaluation initiale des créances de location-financement. Les actifs sont présentés au poste « Créances clients » du bilan (voir la note 22 pour plus de détails).

Les versements échelonnés au titre des contrats de location-financement peuvent englober plusieurs composants, dont le chiffre d'affaires est comptabilisé séparément. Les montants facturés mais non réglés ainsi que les montants non acquis au titre des contrats de location-financement sont inscrits au bilan en « Créances locatives sur les clients ». Voir la politique de comptabilisation du chiffre d'affaires en note 3.5.20 pour plus de détails.

Services de gestion de flotte

Ces services incluent notamment la livraison du véhicule, la gestion de la carte grise et du processus d'immatriculation, ainsi que les exigences liées aux taxes et à l'assurance, l'entretien du véhicule, les demandes en garantie, l'analyse de la politique véhicule et flotte et les recommandations associées, le *benchmarking* et le conseil. Les véhicules classés dans cette catégorie sont inclus dans la flotte hors bilan et le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé dans la rubrique « Revenus des services ».

3.5.4 Immobilisations corporelles

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût englobe les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les dépenses ultérieures en immobilisations corporelles ne sont comptabilisées dans la valeur comptable de l'élément que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs inhérents à l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ses coûts peuvent être évalués de manière fiable. Toutes les autres dépenses de réparation et d'entretien sont comptabilisées dans le compte de résultat global au cours de la période où elles sont engagées.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis de façon linéaire afin de ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, estimée comme suit :

- | immeubles : 20 à 50 ans ;
- | matériel informatique et serveurs : 3 à 5 ans ;
- | machines et matériel de garage : 5 à 10 ans ;
- | mobilier, agencements et matériel de bureau : 3 à 10 ans ;
- | véhicules de société : 3 à 5 ans ;
- | amélioration locative : durée résiduelle du bail ;

Lorsque des parties d'un élément d'autres immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (composants importants). La valeur comptable d'une pièce remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont

revues chaque année et ajustées si besoin. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable de l'actif concerné.

3.5.5 Droits d'utilisation et dettes de location

Durée du contrat de location

La période de location qu'il convient d'appliquer pour déterminer les loyers actualisés correspondra à la période non résiliable du contrat de location ajustée en fonction :

- ┆ des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer ;
- ┆ des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'évaluation de la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer les options de prolongation ou de résiliation anticipée doit tenir compte de tous les faits et circonstances qui peuvent créer un avantage économique à exercer ou à ne pas exercer ces options.

Actifs de droit d'utilisation

Le Groupe comptabilise les droits d'utilisation à la date d'entrée en vigueur du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible pour utilisation). Les actifs de droit d'utilisation sont évalués au coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des dettes de location. Le coût des actifs de titre du droit d'utilisation comprend le montant de la dette locative comptabilisée, ajusté des paiements de location effectués à la date de début ou avant cette date, augmenté des coûts directs initiaux encourus et d'une estimation des coûts de démantèlement, d'enlèvement ou de remise en état de l'actif sous-jacent et déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Les actifs de droit d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat de location, définie comme la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser un actif sous-jacent, y compris les périodes optionnelles pendant lesquelles l'entité est raisonnablement certaine d'exercer une option de prolongation (ou de ne pas résilier) un contrat de location. Les charges d'amortissement sont comptabilisées au poste « Dotation aux amortissements » du compte de résultat.

Dettes de location

À la date de prise d'effet du contrat de location, le Groupe comptabilise les dettes de location évaluées à la valeur actualisée des loyers futurs attendus, calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal du Groupe, ajusté pour refléter la durée du contrat de location et le pays d'implantation.

Les paiements de loyers inclus dans l'obligation locative comprennent chacun des éléments suivants :

- ┆ paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance ;
- ┆ paiements dont la variabilité ne dépend que d'un indice ou d'un taux, mesurés initialement sur la base de l'indice ou du taux en vigueur à la date de prise d'effet du contrat de location. La dette locative est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux ;
- ┆ montant susceptible d'être dû au titre d'une garantie de valeur résiduelle ;
- ┆ le prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, les paiements de location après la date d'une option de renouvellement si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer son option de renouveler le bail, et les pénalités de sortie d'un contrat de location sauf si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas mettre fin au contrat de location par anticipation.

Les coûts variables de location (autres que ceux visés ci-dessus et y compris ceux liés à l'utilisation) et les coûts des composantes non locatives ne sont pas inclus dans le passif locatif et sont imputés aux coûts des contrats de location lorsqu'ils sont encourus.

Le passif locatif est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Il est réévalué en cas de modification des loyers prévisionnels ou de modification de la durée du contrat de location. Lors de la réévaluation du passif locatif, un ajustement est apporté à l'actif de droit d'utilisation correspondant.

Contrats de location à court terme et actifs de faible valeur

Les contrats de location dont la durée est inférieure à 12 mois ou ceux dont les paiements sont inférieurs à 5 000 dollars ne sont pas comptabilisés au bilan. Le Groupe comptabilise les paiements au titre de ces contrats de location comme des charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location au sein des « Frais généraux et charges administratives ».

Impôt sur les bénéfices

Les impôts différés seront comptabilisés sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles. En général, à la date de la comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de la dette de location, aucun impôt différé n'est comptabilisé car la valeur de l'actif est égale à la valeur du passif. Les différences temporelles nettes qui peuvent résulter de modifications ultérieures du droit d'utilisation et du passif de location donneront lieu à la comptabilisation d'un impôt différé.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 15 « Actifs de droit d'utilisation et passifs de location ».

3.5.6 Immobilisations incorporelles

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition découle de l'acquisition de filiales, d'entreprises liées et de coentreprises, et représente l'excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels nets identifiables de l'acquéreur. L'écart d'acquisition est évalué au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Lorsque l'excédent est négatif (écart d'acquisition négatif), il est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition acquis lors d'un regroupement d'entreprises est affecté à chaque unité génératrice de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité ou groupe d'unités auquel l'écart d'acquisition est affecté représente le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. L'écart d'acquisition est suivi :

- 1 au niveau de l'entité pour tous les pays importants et indépendants ; dans ces pays, l'activité de la filiale est pilotée de manière autonome, soit parce que le marché est spécifique, soit parce que l'organisation a été construite pour piloter l'activité de manière autonome, avec l'appui technique des fonctions centrales du siège ; c'est le cas pour la plupart des grandes filiales en Europe (telles que la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne) et quelques petites et moyennes filiales en Asie ;
- 1 au niveau des groupes (« pôles »), lorsque le *reporting* de gestion interne est structuré pour évaluer la performance (et établir les plans d'activité) à un niveau plus élevé (groupes d'unités génératrices de trésorerie). Le Groupe a identifié les 7 pôles suivants :
 - Benelux : Belgique, Luxembourg, Pays-Bas,
 - Pays nordiques : Danemark, Finlande, Norvège, Suède,
 - Europe centrale : Autriche, Croatie, Hongrie, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse,
 - Pays d'Europe du Nord-Est : Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Ukraine,
 - Europe du Sud : Bulgarie, Grèce, Roumanie, Turquie,
 - Pays méditerranéens : Algérie, Maroc,
 - Amérique du Sud, Afrique et Asie : Brésil, Mexique, Chili, Pérou, Colombie.

Le 22 mai 2023, le Groupe a finalisé l'acquisition de LeasePlan (voir note 2). L'exercice d'allocation du prix d'acquisition a été achevé peu après la fin de la période de présentation de l'information financière et l'écart d'acquisition comptabilisé lors de l'opération de rachat n'a pas encore été alloué aux unités génératrices de trésorerie. Les activités de LeasePlan continuent d'être intégrées au Groupe et le management finalisera l'allocation de l'écart d'acquisition au premier semestre 2024 aux UGT concernées.

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus fréquemment, si des événements ou l'évolution des circonstances indiquent une dépréciation éventuelle. La valeur comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si celle-ci est supérieure à la valeur d'utilité. Toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée en charges, et n'est pas reprise ultérieurement.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 5.2 « Dépréciation estimée de l'écart d'acquisition ».

Immobilisations incorporelles logicielles

Les coûts de développement de logiciels en interne sont inscrits à l'actif durant la phase de développement. Les coûts inscrits à l'actif concernent les coûts directs externes du matériel et des services et les charges de personnel au titre du temps passé sur le projet durant la période d'inscription à l'actif. Les logiciels inscrits à l'actif sont soumis à un test de dépréciation chaque année ou lorsque l'évolution des circonstances indique que les montants inscrits à l'actif peuvent être dépréciés. Les éléments dépréciés sont ramenés à leur juste valeur estimée à la date d'évaluation. Les logiciels développés en interne sont normalement dépréciés sur leur durée de vie utile, généralement de 3 à 5 ans, ou plus dans certains cas.

3.5.7 Dépréciation des actifs extra-financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (par exemple, l'écart d'acquisition ou les immobilisations incorporelles) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'en raison de certains événements ou circonstances, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur de cet actif, diminuée des coûts de la vente, si celle-ci est supérieure à la valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie qui correspondent aux plus petits groupes d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie identifiables. Les actifs extra-financiers (autres que l'écart d'acquisition) pour lesquels une dépréciation a été comptabilisée sont revus à chaque date de clôture pour une éventuelle reprise de dépréciation.

Pour plus de détails sur la dépréciation de la flotte de location, se référer à la note 5.3 « Dépréciation de la flotte de location ».

3.5.8 Actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le Groupe classe les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une opération de vente plutôt que par un usage continu. Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur moins les coûts de vente. Les coûts de vente sont les coûts marginaux directement attribuables à la cession d'un actif (groupe d'actif destiné à être cédé), à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt.

Les critères de classification au titre d'actif détenu en vue de la vente ne sont considérés comme remplis que lorsque la vente est très probable et que les actifs ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont disponibles pour une vente immédiate dans leur état actuel. Les mesures requises pour conclure la vente devraient indiquer qu'il est peu probable que des changements importants soient apportés à la vente ou que la décision de vendre soit retirée. La Direction doit s'engager à vendre l'actif et la conclusion de la vente doit intervenir dans un délai d'un an à compter de la date de la classification.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont ni dépréciées ni amorties une fois classées comme détenues en vue de la vente.

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément en tant qu'éléments à court terme dans le bilan consolidé.

Un groupe d'actif destiné à être cédé est considéré comme une activité abandonnée s'il s'agit d'une composante d'une entité ayant fait l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente, et :

- 1 représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte ;
- 1 fait partie d'un seul plan coordonné pour céder une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte ; ou
- 1 est une filiale exclusivement acquise en vue de la revente.

Les résultats des activités abandonnées sont présentés séparément dans le compte de résultat.

D'autres informations concernant les activités abandonnées du Groupe sont fournies à la note 7.

3.5.9 Instruments financiers

Classement

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- a. les actifs à évaluer ultérieurement à la juste valeur par Résultat net (JVRN) ;
- b. les actifs à évaluer ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) ; et
- c. les actifs à évaluer au coût amorti.

Le classement dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. Pour les actifs évalués à la juste valeur, les gains et pertes seront comptabilisés soit dans le compte de résultat consolidé, soit dans les autres éléments du résultat global (AERG). Pour les investissements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cela dépendra du fait que le Groupe a fait ou non un choix irrévocable au moment de la comptabilisation initiale pour comptabiliser l'investissement en capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). Le Groupe reclasse les placements de dette lorsque et seulement lorsque son modèle économique de gestion de ces actifs change. Par défaut, les instruments financiers dérivés sont classés comme évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le Groupe n'a pas choisi de désigner de manière irrévocable de passifs financiers à la JVRN. Tous les passifs financiers sont donc évalués au coût amorti, sauf s'ils sont détenus à des fins de transaction, auquel cas le passif financier sera évalué à la JVRN. Les passifs financiers à la JVRN ne comprennent actuellement que les instruments financiers dérivés dans les états financiers du Groupe (se référer à la politique relative aux dérivés et à la note 3.5.10).

Comptabilisation et évaluation

Les achats et ventes réguliers d'actifs financiers sont comptabilisés au bilan :

- 1 en date de règlement/livraison pour les valeurs mobilières ;
- 1 à la date de négociation pour les dérivés ; et
- 1 à la date de décaissement pour les prêts.

Un passif financier est comptabilisé lorsque le Groupe devient partie à une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre instrument financier à une autre entité.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à la perception des flux de trésorerie des actifs financiers ont expiré ou ont été transférés, et que le Groupe a transféré tous les risques et les avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés si les obligations du Groupe spécifiées dans le contrat expirent, sont acquittées ou sont annulées.

Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est repris au bilan lorsque le Groupe a légalement le droit d'opérer une telle compensation et entend soit procéder par règlement net, soit réaliser l'actif et le passif simultanément. Les produits et charges ne sont présentés nets que lorsque les normes IFRS le permettent.

Évaluation

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue un actif financier ou un passif financier à sa juste valeur par résultat majorée ou diminuée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la JVRN, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de l'actif ou du passif financier. Les coûts de transaction des instruments financiers comptabilisés à la JVRN sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat consolidé.

Instruments de dette actifs financiers

L'évaluation ultérieure des instruments de dette dépend du modèle économique du Groupe pour la gestion de l'actif et des caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif. Il existe trois catégories d'évaluation dans lesquelles le Groupe classe ses instruments de dette :

- 1 coût amorti : les actifs détenus en vue de la collecte des flux de trésorerie contractuels, lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement les paiements de principal et d'intérêts, sont évalués au coût amorti diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts sur ces actifs financiers sont inclus au poste « coûts des contrats de location – financement » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction (y compris les frais et commissions admissibles) font partie du coût amorti. Tout profit ou perte résultant de la sortie d'actif est comptabilisé directement dans le compte de résultat au poste « coûts des contrats de location – financement ». Les dépréciations sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat ;
- 1 JVAERG : les actifs détenus en vue de l'encaissement des flux de trésorerie contractuels et de la vente des actifs financiers, lorsque les flux de trésorerie des actifs représentent uniquement les paiements de principal et d'intérêts, sont évalués à la JVAERG. Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées en AERG, à l'exception de la comptabilisation des pertes ou gains de dépréciation, des produits d'intérêts et des gains et pertes de change qui sont comptabilisés dans le compte de résultat. Lors de la décomptabilisation de l'actif financier, le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé en AERG est reclassé des capitaux propres vers le compte de résultat et comptabilisé en « gains ou pertes latents sur instruments financiers et autres ». Les produits d'intérêts sur ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes de change sont présentés dans les « gains et pertes latents sur instruments financiers et autres », et les charges de dépréciation sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat ;
- 1 JVRN : les actifs qui ne répondent pas aux critères du coût amorti ou de la JVAERG sont évalués à la JVRN. Un gain ou une perte sur un investissement en dette qui est ultérieurement évalué à la JVRN est comptabilisé en Résultat net et présenté en « autres revenus/(charges) » de la période au cours de laquelle il survient.

Actifs financiers instruments de capitaux propres

Le Groupe évalue ensuite toutes les participations à la juste valeur. Lorsque la Direction du Groupe a choisi de présenter les gains et pertes à la juste valeur des investissements en capitaux propres dans les AERG, il n'y a pas de reclassement ultérieur des gains et pertes de juste valeur sur le compte de résultat à la suite de la sortie d'actif de l'investissement. Les dividendes provenant de ces participations continuent d'être comptabilisés dans le compte de résultat en autres produits lorsque le droit du Groupe à recevoir des paiements est établi.

Les variations de juste valeur des actifs financiers à la JVRN sont comptabilisées en « autres revenus/(charges) » dans le compte de résultat le cas échéant. Les dépréciations (et les reprises de pertes de valeur) sur les participations évaluées à la JVAERG ne sont pas présentées séparément des autres variations de juste valeur.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers, y compris les valeurs mobilières de dette émises et les autres emprunts, sont évalués initialement à la juste valeur, nette des coûts de transaction. Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les charges d'intérêts étant comptabilisées sur la base du rendement effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts sur la période considérée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue du passif financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte. Les coûts de transaction sont inclus dans le coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le coût amorti est calculé en tenant compte de toute décote ou prime d'acquisition et des frais ou coûts faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif (TIE). L'amortissement du TIE est inclus en tant que frais financiers dans le compte de résultat. Pour de plus amples informations, voir la note 29 « Emprunts auprès d'institutions financières, obligations et titres émis ».

Évaluation de la juste valeur

Le Groupe évalue les instruments financiers, tels que les dérivés, à la juste valeur à chaque date de clôture. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation à la juste valeur est fondée sur la présomption que la transaction de vente de l'actif ou de transfert du passif a lieu soit :

- | sur le marché principal de l'actif ou du passif ; ou
- | en l'absence de marché principal, dans le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le marché principal ou le marché le plus avantageux doit être accessible au Groupe.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en utilisant les hypothèses que les participants au marché utiliseraient pour établir le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les participants au marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Le Groupe utilise des techniques d'évaluation appropriées aux circonstances et pour lesquelles des données suffisantes sont disponibles pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation de données observables pertinentes et en minimisant l'utilisation de données non observables.

Tous les actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers sont classés dans la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-après, selon le niveau le plus bas de données qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble :

- | niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- | niveau 2 – techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur est directement ou indirectement observable ;
- | niveau 3 – techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur n'est pas observable.

Pour les actifs et passifs qui sont comptabilisés de manière récurrente dans les états financiers, le Groupe détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant la catégorisation (sur la base de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble) à la fin de chaque période de reporting.

3.5.10 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Afin de couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, le Groupe conclut des contrats à terme, des options et des *swaps*. Aucun de ces contrats ne répond à l'exemption pour utilisation pour compte propre d'IFRS 9 et sont comptabilisés comme des dérivés. Les instruments dérivés sont des instruments financiers dont la valeur varie en fonction de variables sous-jacentes. Des instruments dérivés sont utilisés dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de marché, principalement associé aux fluctuations des taux d'intérêt et du change, respectivement couvertes par des *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Par principe, les produits dérivés ne sont pas utilisés à des fins spéculatives. Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de souscription à des instruments de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé (date de transaction) ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte y afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. La juste valeur des *swaps* de devises et de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait pour la vente d'un actif ou qu'il paierait pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation. Les justes valeurs des instruments non négociés activement sont calculées en utilisant une méthode généralement acceptée d'actualisation des flux de trésorerie, tout en tenant compte des données pertinentes observables sur le marché, telles que les prix à terme et les taux d'intérêt. Du fait de la mise en place d'accords de garantie pour certaines de ses contreparties dérivées, l'exigence de refléter d'autres données de marché observables, telles que le CVA, le DVA et le FVA, est éliminée à des fins d'actualisation. Les justes valeurs des divers instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont présentées dans la note 19. Les mouvements de la réserve de couverture, dans les autres éléments du résultat global, sont présentés au tableau consolidé de variation des capitaux propres. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actif ou passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés désignés et efficaces comme couverture de flux de trésorerie futurs (couvertures de flux de trésorerie) sont comptabilisées directement en capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global. Les gains ou les pertes liés à la partie inefficace sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat au poste « gains/pertes latents sur instruments financiers ». Si la couverture de flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue donne lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif extra-financier, alors, au moment de la comptabilisation de l'actif ou du passif, les gains ou pertes correspondants sur le dérivé qui avaient été précédemment comptabilisés en capitaux propres sont inclus dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif. Pour les couvertures qui ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif extra-financier, y compris la part efficace des *swaps* de taux d'intérêt en couverture d'emprunts à taux variable, les montants différés en capitaux propres sont comptabilisés dans le compte de résultat au cours de la même période où l'élément couvert affecte le bénéfice ou la perte.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture de la juste valeur uniquement pour la couverture du risque de taux d'intérêt fixe sur ses emprunts. Pour une couverture efficace d'une exposition aux variations de juste valeur, l'élément couvert est ajusté des variations de juste valeur attribuables au risque couvert. L'écriture correspondante et les gains ou pertes résultant de la réévaluation du dérivé associé sont comptabilisés au compte de résultat au poste « gains ou pertes latents sur instruments financiers ». L'efficacité de la couverture est déterminée lors de la mise en place de la relation de couverture et

au moyen d'évaluations prospectives périodiques de l'efficacité afin de s'assurer qu'il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. Les principaux instruments de couverture du Groupe sont des *swaps* de taux d'intérêt et des *swaps* de devises dont les conditions essentielles sont similaires à celles des instruments de dette concernés, telles que les dates de paiement, les échéances et le montant notionnel. Étant donné que tous les termes critiques se sont concrétisés au cours de l'exercice, il n'y a pas eu d'inefficacité significative de la couverture. Le Groupe utilise également des *swaps* de devises pour gérer le risque de change associé aux emprunts libellés en devises étrangères. Lorsqu'ils ne sont pas désignés dans une couverture comptable, il y a une compensation naturelle avec les variations de change sur les emprunts associés.

La comptabilité de couverture cesse lorsque l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié, exercé, révoqué ou ne répond plus à la comptabilité de couverture. À cette date, tout profit ou perte cumulé sur l'instrument de couverture comptabilisé en capitaux propres est conservé jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Si une opération de couverture n'est plus anticipée, le gain ou la perte net cumulé précédemment comptabilisé en capitaux propres est recyclé sur le compte de résultat de la période. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat au poste « gains/pertes latents sur instruments financiers ».

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou les contrats hôtes extra-financiers (autres que les actifs financiers entrant dans le champ d'application d'IFRS 9) sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux de leurs contrats hôtes et que les contrats hôtes eux-mêmes ne sont pas comptabilisés à la juste valeur avec gains ou pertes latents comptabilisés au compte de résultat. Les dérivés incorporés dans des contrats qui sont des actifs financiers dans le champ d'application d'IFRS 9 ne sont pas séparés et l'ensemble du contrat est comptabilisé soit au coût amorti, soit à la juste valeur.

Les types de risques auxquels le Groupe est exposé et les dérivés utilisés pour les couvrir sont décrits à la section 4.1.2 « Risque de trésorerie » et à la note 19 « Instruments financiers dérivés ».

3.5.11 Stocks

Les stocks sont des véhicules destinés à être cédés dans le cadre des activités ordinaires ou en cours de production en vue de leur vente. Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur coût et leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimé dans le cadre de l'activité ordinaire, diminué des frais de vente variables applicables. Les provisions pour dépréciation des stocks sont incluses dans le « Coût de revient des véhicules vendus ». À la résiliation du contrat de location, les actifs concernés sont reclassés du poste « Flotte de location » vers le poste « Stocks » à leur valeur comptable, sous réserve d'un test de dépréciation, si l'intention est de vendre le véhicule plutôt que de le louer pour un second terme. À ce stade, aucun autre amortissement n'est facturé.

Outre les stocks de véhicules, le Groupe conserve un certain niveau de pièces pour les véhicules, d'essence et d'autres accessoires pour les véhicules qui sont consommés et utilisés dans le cadre de la génération de revenus de services pour le Groupe.

3.5.12 Créances clients

Cette rubrique comprend :

- 1 les créances de location-financement, qui représentent la valeur actualisée des paiements minimaux futurs à recevoir et la valeur résiduelle non garantie revenant au Groupe (l'investissement net) ;
- 1 les créances clients et comptes rattachés, qui correspondent aux créances des preneurs non réglées au titre des contrats existants (location simple et financière) ou des créances sur ventes de stocks de véhicules ; et
- 1 les créances issues d'autres activités ordinaires.

Ces créances, qui sont présentées net du cumul des pertes de valeur, sont initialement évaluées à la juste valeur et postérieurement au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits financiers non acquis correspondent à la différence entre l'investissement brut dans le contrat de location (paiements futurs minimaux non actualisés et valeur résiduelle non garantie revenant au Groupe) et l'investissement net dans le contrat de location.

3.5.13 Dépréciation des créances de location des clients

Une provision pour pertes de crédit attendues (PCA) est appliquée à toutes les créances clients qui sont évaluées au coût amorti, à l'exception des créances jugées hors périmètre. Le Groupe a appliqué cette exemption de périmètre lorsque la créance répond aux critères d'exemption de faible risque de crédit. Le Groupe l'a appliquée aux créances sur ventes de véhicules d'occasion et aux créances d'assurance, lorsqu'il n'y a aucun ou presque aucun historique de risque de crédit ou que les montants dus proviennent d'institutions financières bénéficiant d'une notation de crédit de première catégorie.

Pour les autres créances clients, le Groupe procède actuellement à l'alignement des méthodologies utilisées pour calculer la PCA pour les entités existantes du groupe ALD et les entités LeasePlan nouvellement acquises au cours de l'année, le processus devant être achevé dans les 12 mois suivant la date de clôture. Cependant, globalement, le Groupe segmente les créances clients en créances saines et en créances douteuses (ce qui inclut les créances répondant à la définition du défaut) et pour les créances saines applique une approche simplifiée dans le calcul des PCA dès la comptabilisation initiale de la créance, ce qui signifie que le Groupe ne suit pas l'évolution du risque de crédit, mais comptabilise une provision pour pertes sur la base des pertes de crédit attendues à maturité à chaque date de clôture.

Pour les entités ALD, le Groupe a établi une matrice de provision pour les créances saines, basée sur son expérience historique des pertes de crédit par catégories d'ancienneté, ajustée pour tenir compte des facteurs prospectifs propres aux débiteurs et à l'environnement économique lorsque l'impact de ces facteurs est significatif pour les états financiers. Pour établir l'élément prospectif de la provision IFRS 9, le Groupe utilise des données et des analyses macroéconomiques par le biais d'augmentations locales de probabilité de défaut et de taux de perte en cas de défaut. Pour les entités LeasePlan nouvellement acquises, le calcul des créances saines repose sur l'utilisation de modèles complexes qui nécessitent des hypothèses et des données significatives sur les conditions macroéconomiques prévisionnelles et le comportement de crédit (y compris la probabilité de défaut des clients et les pertes en résultant) d'un fournisseur tiers qui comprend également un élément prospectif.

Depuis l'obtention du statut de Compagnie Financière Holding, le Groupe a aligné sa définition du défaut sur celle de l'article 178 du CRR de la BCE. Ce changement s'applique uniquement aux entités historiques d'ALD, car les entités de LeasePlan sont déjà alignées sur la définition du défaut figurant à l'article 178 du fait de la détention d'une licence bancaire avant l'acquisition. Aux fins de l'évaluation, de la comptabilisation et du *reporting* des défauts, un client est considéré en défaut lorsque l'un des événements suivants ou les deux se produisent :

- 1 l'entité locale considère que le client n'est pas susceptible de payer (*Unlikely To Pay* ou « UTP ») ; et/ou
- 1 le client est en défaut de paiement au regard d'une obligation de crédit importante depuis plus de 90 jours consécutifs.

L'application des orientations ci-dessus se limite à l'identification des clients en défaut. Aucun changement n'est intervenu dans la méthode de détermination de la valeur des dépréciations. Lorsque le client est en défaut, le compte client est classé dans la catégorie des créances douteuses et la dépréciation est basée sur l'intégralité du montant de l'encours, sauf s'il est jugé avoir des circonstances atténuantes. Cette définition du défaut a conduit à une augmentation des clients en défaut en 2023, entraînant une augmentation de la provision IFRS 9 de 5,9 millions d'euros.

Les pertes de crédit attendues (ECL) sont réévaluées à chaque date de clôture et elles reflètent toutes les informations raisonnables qui sont disponibles à ladite date. La Direction doit faire preuve de jugement pour appliquer des modèles appropriés et établir des hypothèses pour l'évaluation de l'ECL. La méthodologie, les hypothèses et les données, y compris les prévisions des conditions économiques futures, les impacts macroéconomiques et la matrice de provisions du Groupe, sont revues régulièrement par la Direction pour déterminer les pertes de crédit attendues et les abandons de créances. Les créances douteuses doivent être annulées dès que la perte définitive est connue.

Lorsque le Groupe a acquis auprès de clients des créances dont le crédit est déprécié à l'origine ou à l'achat, en raison d'un événement survenu ayant un impact négatif sur les flux de trésorerie estimés de l'actif, la créance brute est initialement comptabilisée à la juste valeur sans provision pour dépréciation. Le Groupe comptabilise uniquement les variations cumulées des pertes de crédit attendues sur la durée de vie depuis la comptabilisation initiale en tant que correction de valeur pour les actifs financiers dépréciés dès leur création dans le compte de résultat.

Les litiges surviennent souvent dans le cadre du recouvrement des créances locatives et tendent à aller de questions relatives à l'exécution de divers services dans le cadre du contrat au montant de la facturation de fin de contrat. Un litige n'a pas d'impact sur la solvabilité du client ou le risque de défaut, et ne constitue donc pas une perte de crédit. Ces montants sont donc sortis des créances saines et font l'objet d'une provision selon notre méthode de comptabilisation des provisions. Pour des raisons de présentation, la provision est déduite du poste « Créances clients » du bilan.

Le détail des hypothèses et des techniques d'estimation utilisées pour l'évaluation des PCA des créances de location-financement et des créances clients et comptes rattachés issues des contrats de location simple est fourni dans la section « Gestion du risque de crédit et informations sur la dépréciation » de la note 22 « Créances locatives auprès des clients ».

3.5.14 Autres créances, charges constatées d'avance et actifs sur contrat

Elles comprennent les charges constatées d'avance au titre de charges attribuables à une période ultérieure, majorées des montants restant à recevoir. Ces montants sont évalués au coût. Pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs de réassurance et des actifs en contact avec l'assurance, se référer à la politique d'assurance. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, le Groupe les a exclus dans le cadre du modèle de perte attendue (voir la politique Créances de location des clients) et toute dépréciation sera basée sur des événements observables.

3.5.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie et le bilan consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités, les dépôts bancaires à vue, les autres investissements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Dans le bilan consolidé, les découverts bancaires sont présentés dans les emprunts au passif courant. La trésorerie et les équivalents de trésorerie désignent des investissements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, soumis à un risque de variation de valeur négligeable. Les équivalents de trésorerie ont généralement un caractère court terme lorsque leur échéance est inférieure ou égale à 3 mois à compter de leur date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués au coût amorti.

3.5.16 Avantages au personnel

Les sociétés du Groupe gèrent divers régimes d'avantages sociaux. Les régimes sont généralement financés par des paiements à des compagnies d'assurance ou à des fonds gérés par des administrateurs, déterminés par des calculs actuariels

périodiques. Le Groupe dispose de régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance-retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Le Groupe n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où un remboursement en trésorerie ou une réduction des paiements futurs est disponible.

Régimes de retraite à prestations définies

Un régime à prestations définies désigne un régime de retraite autre que les régimes à cotisations définies. Généralement, les régimes à prestations définies prévoient qu'un membre du personnel recevra un montant défini lors de son départ en retraite, en fonction d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et la rémunération.

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures que les salariés auront acquises en contrepartie de leurs services au cours de la période en cours et des périodes antérieures. L'engagement au titre des régimes à prestations définies est calculé chaque année par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La prestation est actualisée au taux de rendement à la date de clôture des obligations d'entreprises de grande qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées et dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de celle de l'engagement de retraite correspondant.

L'obligation nette comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture augmentée des ajustements pour le coût des services passés non reconnus, diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Pour déterminer la charge de retraite, le rendement attendu des actifs du régime est déterminé en utilisant un taux des obligations de sociétés de haute qualité identique au taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements et de modifications des hypothèses actuarielles sont débités ou crédités dans les capitaux propres de la période où ils surviennent au poste « autres éléments du résultat global », sans passer par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

Les règlements et réductions de régime impliquent la comptabilisation immédiate au compte de résultat du changement pertinent dans la valeur actuelle des engagements de retraite à prestations définies et dans la valeur de marché des actifs du régime. Il y a règlement d'un régime à prestations définies lorsque les engagements correspondants prennent anticipativement fin, en tout ou partie. Il y a réduction d'un régime à prestations définies lorsque l'entreprise est manifestement résolue à réduire sensiblement soit le nombre de salariés participant à ce régime, soit les futures prestations de retraite.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 31 « Engagements de retraite et avantages à long terme ».

Autres avantages à long terme postérieurs à l'emploi

Certaines sociétés du Groupe accordent d'autres avantages à long terme à leurs salariés sur la base des exigences légales locales. Ces avantages sont principalement constitués de primes à moyen terme, d'intéressement et de droits à congés supplémentaires.

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des primes et de l'intéressement, sur la base d'une formule qui intègre le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société, après certains ajustements. Le Groupe constitue une provision lorsqu'il y est contractuellement tenu, ou lorsqu'une pratique passée a généré une obligation implicite.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables lorsque le Groupe met fin au contrat de travail avant la date normale de départ en retraite, ou lorsqu'un membre du personnel accepte un départ volontaire en échange de ces avantages. Le Groupe comptabilise des indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin à l'emploi à travers un plan de licenciement formalisé et détaillé sans possibilité réelle de se rétracter. En cas d'offre encourageant les départs volontaires, les indemnités de fin de contrat de travail sont évaluées sur la base du nombre de salariés qui devraient statistiquement accepter l'offre. Les avantages payables à plus de 12 mois après la date de clôture sont actualisés.

3.5.17 Provisions

Le Groupe comptabilise des provisions pour coûts de restructuration et procédures judiciaires lorsqu'il a une obligation actuelle, juridique ou implicite au titre d'événements passés ; lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; et lorsque le montant a été estimé de manière fiable. Les provisions pour restructuration comprennent les pénalités de résiliation des contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un grand nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources sera nécessaire à l'extinction de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Une provision est comptabilisée même si la probabilité de sortie pour chacun des éléments de cette catégorie d'obligations est faible.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée de la meilleure estimation par la Direction de la dépense attendue nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle est un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. L'augmentation de la provision due à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêts.

Provision pour risque de sinistre

Le risque de dommages aux véhicules détenus en propre fait partie de l'imputation du chiffre d'affaires IFRS 15 et du provisionnement IAS 37, tandis que les contrats d'assurance émis aux clients pour acceptation d'un risque d'assurance significatif sont soumis à la comptabilisation IFRS 17 (voir Politique des contrats d'assurance). Le Groupe fournit à ses clients une assurance dommage et réparation en échange du paiement d'une prime mensuelle. Le chiffre d'affaires des dommages propres est enregistré dans la rubrique « Revenus des services » et le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat (sauf si la libération du risque attendue diffère sensiblement de la logique linéaire). Des informations supplémentaires sont présentées à la note 8 « Chiffre d'affaires et coût des ventes ». Lorsque les primes sont non acquises sur la base des montants facturés, ce montant est un revenu différé inclus dans les « Autres créances, charges constatées d'avance et actifs sur contrats » du bilan consolidé (se référer à la note 24).

Les provisions pour sinistres sont évaluées au montant de la « meilleure estimation » des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations actuelles de réparation des dommages à la date de clôture. Une estimation pour sinistres encourus mais non déclarés (*Incurring But Not Reported*, IBNR) et sinistres encourus mais non suffisamment déclarés (*Incurring But Not Enough Reported*, IBNER) est effectuée afin de déterminer les niveaux de provision appropriés. Ces estimations sont basées sur les données historiques de fréquence des accidents sur le marché local et le coût par sinistre mis à jour avec les hypothèses actuelles. L'évaluation comprend une marge pour risques et incertitudes inhérente aux données historiques ajustées des évolutions récentes des prix. La provision pour sinistres devrait être recouvrée ou réglée dans un délai maximum de 12 mois. Les prestations de sinistres sont comptabilisées en charges au compte de résultat lorsqu'elles sont encourues et la meilleure estimation de la provision est mise à jour à chaque période de *reporting*, tout ajustement étant comptabilisé en même temps que les dépenses engagées dans la rubrique « Coûts des ventes – Services » du compte de résultat.

Lorsqu'une police limitant les pertes plafonnant le risque de pertes à un niveau donné a été mise en place, les provisions pour sinistres déclarés et non déclarés constituées ne dépassent pas le plafond. Au-delà de ce plafond, tous les sinistres sont transférés au réassureur de la couverture en excédent de pertes. Les éventuelles couvertures en excédent de pertes sur sinistres individuels sont également prises en compte dans l'évaluation de la provision pour IBNR et IBNER. Le coût des sinistres bruts est ramené au plafond par sinistre. Même lorsqu'il existe une assurance en excédent de pertes, s'il est anticipé que le total des sinistres sera inférieur à la prime et la couverture en excédent de pertes, le profit est comptabilisé selon la méthode normale.

Contrats d'assurance

Les contrats d'assurance émis constituent l'un des services proposés aux clients du Groupe en complément de la location des véhicules et des autres services de location associés. Les contrats d'assurance sont des contrats en vertu desquels le Groupe accepte un risque significatif – autre qu'un risque financier – de la part d'un assuré en acceptant d'indemniser le bénéficiaire en cas de survenance d'un événement futur incertain qui pourrait l'affecter négativement. Les contrats qui ont été classés en assurance à l'origine ne sont pas reclassés ultérieurement.

À des fins d'évaluation, les contrats d'assurance sont regroupés en portefeuilles de contrats d'assurance présentant des risques similaires et gérés ensemble. Les portefeuilles sont ensuite regroupés en cohortes d'année d'émission et répartis sur la base de la rentabilité attendue à l'origine en deux catégories : contrats déficitaires et contrats non onéreux. Les contrats d'assurance sont comptabilisés au début de la période de couverture ou lorsque celle-ci devient déficitaire. Les contrats d'assurance sont décomptabilisés lorsque le contrat arrive à échéance, est annulé ou annulé. Les modifications apportées aux contrats qui ne sont pas considérées comme des changements d'estimations, ont pour conséquence que le contrat est décomptabilisé, et qu'un nouveau contrat est comptabilisé à la place.

Tous nos contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont éligibles à l'évaluation en appliquant l'approche d'allocation des primes, qui a été intégralement adoptée. Dans le cadre de la méthode de répartition des primes, les provisions sur contrats d'assurance non-vie comprennent les passifs relatifs aux couvertures résiduelles et les passifs relatifs aux sinistres survenus. Le passif au titre de la couverture restante correspond aux primes reçues diminuées des montants comptabilisés dans le chiffre d'affaires pour les contrats d'assurance fournis. Les primes étant reçues dans l'année suivant la période de couverture, aucune actualisation n'est appliquée pour refléter le risque financier ou la valeur temporelle de l'argent. Le passif au titre des sinistres survenus est déterminé sur la base d'une valeur actualisée pondérée des probabilités et inclut un ajustement explicite pour risque extra-financier. Le passif inclut l'obligation du Groupe de payer les autres frais d'assurance encourus. Le passif pour sinistres survenus est l'obligation de payer les sinistres valables pour des événements assurés qui se sont déjà produits (IBNR et IBNER), y compris les événements qui se sont produits mais pour lesquels les sinistres n'ont pas été déclarés (IBNYR). Le passif au titre des sinistres survenus est estimé comme les flux de trésorerie d'exécution mesurés comme une estimation explicite, non biaisée et pondérée des probabilités (soit la valeur attendue) de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures moins la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures.

qui surviendront au fur et à mesure que l'entité remplit des contrats d'assurance, y compris un ajustement pour risque extra-financier. Les sorties de trésorerie comprennent les coûts de gestion des sinistres, les coûts d'administration et de maintenance des polices et une imputation des frais généraux fixes et variables directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance.

Les produits d'assurance sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat d'assurance (sauf si la libération du risque attendue diffère sensiblement de la logique linéaire). Des informations supplémentaires sont présentées à la note 8 « Chiffre d'affaires et coût des ventes ». Les prestations de sinistres sont comptabilisées en charges au compte de résultat lorsqu'elles sont encourues et la meilleure estimation de la provision est mise à jour à chaque période de *reporting*, tout ajustement étant comptabilisé en même temps que les dépenses engagées dans la rubrique « Coûts des ventes – Services » du compte de résultat. Les portefeuilles de contrats en position d'actif sont présentés sous la rubrique « Autres créances, charges constatées d'avance et actifs sur contrats » du bilan consolidé (se référer à la note 24). Ils comprennent les charges attribuables à une période ultérieure et les montants restant à recevoir et sont évaluées au coût.

Dans le cadre de l'approche d'allocation des primes, il est supposé qu'aucun contrat en portefeuille n'est déficitaire lors de la comptabilisation initiale, sauf si des faits et circonstances suivis par des indicateurs de performance par la Direction du Groupe indiquent le contraire. Ces contrats déficitaires sont regroupés séparément des autres contrats et le Groupe comptabilise une perte en résultat pour la composante perte. Si, au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, le Groupe comptabilise une perte dans le compte de résultat pour la sortie nette, la valeur comptable du passif pour le Groupe étant égale à la trésorerie à l'exécution flux.

Actifs de réassurance

Le Groupe évalue ses actifs de réassurance pour un groupe de contrats de réassurance qu'il détient sur la même base que les contrats d'assurance qu'il émet, en les adaptant pour refléter les caractéristiques des contrats de réassurance détenus qui diffèrent des contrats d'assurance émis. Lorsque le Groupe comptabilise une perte lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance déficitaires, le Groupe établit une composante recouvrement des pertes de l'actif pour la couverture restante d'un groupe de contrats de réassurance détenus représentant le recouvrement des pertes.

Chaque année, le Groupe évalue si ses montants recouvrables au titre d'un contrat de réassurance font l'objet d'une dépréciation. Les actifs de réassurance sont dépréciés s'il existe une indication objective, en raison d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif de réassurance, que tous les montants dus en vertu des termes du contrat peuvent ne pas être reçus. La valeur comptable est ramenée à cette valeur recouvrable calculée, et la dépréciation est comptabilisée au compte de résultat.

3.5.18 Fournisseurs et autres créanciers

Les fournisseurs et autres créanciers sont des obligations de payer en contrepartie de biens ou de services achetés à des fournisseurs dans le cadre de l'activité ordinaire. Si le paiement est exigible dans un délai d'un an ou moins (ou dans le cycle d'exploitation normal de l'entreprise s'il est plus long), ceux-ci seront présentés comme des obligations courantes, mais sinon seront présentés comme des passifs non courants. Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre de la rémunération variable du personnel sur la base d'une évaluation de la performance pertinente des critères de rémunération variable (voir les principes comptables relatifs aux paiements fondés sur des actions). Le Groupe constitue une provision lorsqu'il y est contractuellement tenu, ou lorsqu'une pratique passée a généré une obligation implicite.

3.5.19 Impôt exigible et impôt différé sur le résultat

Impôt exigible sur le revenu

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts sont comptabilisés au compte de résultat, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, ou directement dans les capitaux propres. Le cas échéant, ils sont également comptabilisés dans l'état du résultat global ou directement dans les capitaux propres, selon le cas.

La charge d'impôt exigible est calculée sur la base des lois fiscales promulguées ou quasiment promulguées en fin d'exercice dans les pays où la Société et ses filiales exercent des activités et génèrent un revenu imposable.

La Direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales pour les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétation. Elle constitue des provisions, le cas échéant, sur la base des montants devant être payés à l'administration fiscale.

Impôt différé

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ; aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de

clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, ce qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont provisionnés au titre des différences temporaires liées aux participations dans les filiales et les entreprises associées, hormis les passifs d'impôt différé lorsque le Groupe contrôle l'échéance de renversement des différences temporaires et qu'il est probable que celles-ci ne s'inverseront pas dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale pour la même entité imposable ou pour des entités imposables différentes si le Groupe a l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique Impôts sur les bénéfices. Les impôts différés liés à la réévaluation des indemnités de fin de carrière, aux couvertures de flux de trésorerie et aux gains ou pertes sur la juste valeur des titres de dette sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

3.5.20 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens et de services dans le cours normal des activités du Groupe.

Les contrats relatifs aux produits de location de véhicules et de services peuvent prendre la forme de contrats de location simple, de contrats de location-financement et de contrats de service. Pour déterminer si un contrat porte sur un contrat de location pour une période donnée, le Groupe a évalué si, tout au long de la période d'utilisation, le client réunit les deux conditions suivantes :

- ┆ le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif identifié ; et
- ┆ le droit de diriger l'utilisation de cet actif identifié.

Si un contrat relatif à un actif ne confère pas au client les deux droits ci-dessus, le Groupe comptabilise le contrat comme un contrat de revenus. Dans les situations où des services de gestion non liés à un contrat d'actif sont fournis, le Groupe comptabilise le contrat comme un contrat de revenus.

Contrat combiné

Dans certaines situations, un contrat de location et des contrats de service sont conclus en même temps ou en tant que contrat unique avec nos clients. Lorsque le client doit payer des frais mensuels qui se rapportent à la fois au prix de location du véhicule (y compris l'amortissement et les intérêts) et à divers autres produits et services auxquels le client peut souscrire, les éléments tarifés autonomes seront comptabilisés comme des obligations de prestation distinctes si le bien ou le service est distinct en répondant à la fois aux critères suivants :

- ┆ le preneur peut bénéficier de l'utilisation de cet actif sous-jacent, soit seul, soit conjointement à d'autres ressources facilement disponibles ; et
- ┆ l'actif n'est ni fortement dépendant ni fortement lié aux autres actifs du contrat.

Les activités ou les coûts qui transfèrent un bien ou un service au locataire sont considérés comme des composantes non-location. Les montants exigibles pour les activités et les coûts qui ne transfèrent pas un bien ou un service font partie de la contrepartie totale et sont attribués aux composantes location et non-location identifiées dans le contrat.

Comptabilisation par le bailleur

La classification des contrats de location, qui est déterminée contrat par contrat, déterminera si la comptabilisation du chiffre d'affaires se fait sur la base d'un contrat de location simple ou d'un contrat de location-financement (voir la politique de la Flotte de location pour déterminer le classement).

a. Contrats de location simple

Pour les contrats de location simple, les revenus des contrats de location (amortissements et intérêts) sont comptabilisés de façon linéaire conformément à l'IFRS 16 pendant la durée du contrat, sur la base du total des paiements contractuels rapportés à la durée du contrat de location (nombre de mois).

Les redevances facturées aux clients peuvent inclure des coûts répercutés tels que le carburant, les taxes routières et d'autres taxes qui ne représentent pas des avantages économiques et/ou qui sont collectées pour le compte de tiers et ne sont donc pas présentées comme des revenus.

Les paiements initiaux versés par les clients au début du contrat de location sont comptabilisés au bilan et amortis linéairement sur la durée du contrat de location. Les montants payés ou la valeur fournie aux preneurs au titre des avantages incitatifs à la location sont capitalisés (par exemple, paiements initiaux en espèces au preneur, remboursement ou absorption des coûts par le bailleur ou loyers gratuits ou réduits donnés au début de la durée du contrat de location). Les avantages incitatifs à la location sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location connexe, en diminution du chiffre d'affaires.

Lorsqu'un client conserve le véhicule pendant une période dépassant la date de restitution contractuelle (prolongation non contractuelle), la location continue à être facturée au client et l'amortissement correspondant continue à être comptabilisé normalement.

b. Contrats de location-financement

Pour les contrats de location-financement, la norme IFRS 16 est appliquée et le résultat est réparti entre principal et produits financiers. Le montant du principal est déduit de l'encours et les produits sont comptabilisés dans le compte de résultat de chaque période en utilisant le taux d'intérêts effectif, de façon à obtenir un taux de rendement périodique constant sur l'investissement net dans le contrat de location. Le Groupe utilise la méthode de l'investissement net pour affecter le résultat brut, qui exclut l'impact des flux de trésorerie découlant des taxes et du financement relatifs à un contrat de location. En outre :

- i. le montant dû par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement est comptabilisé dans les créances du bilan à hauteur d'un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Sur la durée du contrat de location, les loyers sont répartis entre la réduction de l'investissement net dans le contrat de location et les produits financiers. L'investissement net dans un contrat de location équivaut à l'investissement brut actualisé sur la base du taux d'intérêt implicite prévu par le contrat ;
- ii. à tout moment de la durée du contrat de location, l'investissement net correspond aux paiements minimaux résiduels au titre du contrat de location, diminués de la partie attribuable aux intérêts.

Les paiements initiaux et les coûts directs initiaux sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt implicite prévu par le contrat de location et sont comptabilisés en un montant égal sur la durée du contrat de location comme un ajustement du rendement.

Contrat de revenus

Si un contrat contient une composante location et une ou plusieurs composantes location et non-location, alors l'IFRS 16 exige d'un bailleur qu'il répartisse toujours la contrepartie d'un contrat selon l'approche de l'IFRS 15 « Comptabilisation du chiffre d'affaires ».

Le processus en 5 étapes requis par l'IFRS 15 pour les composants hors contrat de location est récapitulé comme suit :

- 1 identifier le contrat avec les clients. Chaque contrat entre le Groupe et le locataire est clairement identifié ;
- 1 identifier les obligations de performance prévues au contrat. L'identification de chaque composante location distincte en vertu de l'IFRS 16 est conforme à l'identification des obligations de performance dans un contrat de revenus en vertu de l'IFRS 15. Le chiffre d'affaires englobe également les différentes composantes non-location des versements échelonnés au titre d'un contrat de location, telles que les réparations, l'entretien et les pneumatiques, la rétention du risque de sinistre, les véhicules de remplacement, etc. Le chiffre d'affaires relatif aux composantes location est décrits dans la section « contrat de service » ci-dessous. Les différents services proposés par le Groupe sont considérés comme distincts car ils sont vendus séparément et sont présentés de façon séparée dans le contrat (composantes non-location). Le prix de chaque service est fixé séparément et chaque contrat prévoit un service de base et des options supplémentaires pour les clients ;
- 1 détermination du prix des transactions : le prix des transactions est déterminé aisément étant donné que le Groupe n'a aucune contrepartie variable à la finalisation du contrat ;
- 1 attribution des prix de transactions. Un bailleur attribue la contrepartie d'un contrat aux composantes distinctes location et non-location en appliquant la norme IFRS 15. Le Groupe établit les prix des transactions en estimant les prix de vente de chaque obligation de performance car chaque service fourni au client a un prix distinct ;
- 1 comptabiliser le chiffre d'affaires lorsque (ou dès que) une obligation de performance est remplie. Tous les services fournis par le Groupe sont considérés comme des obligations de performance remplies dans le temps car les clients reçoivent et consomment simultanément tous les avantages offerts par l'entreprise. Une fois que la Direction a déterminé qu'une obligation de prestation est remplie au fil du temps, elle mesure son avancement afin de déterminer le calendrier de comptabilisation du chiffre d'affaires. L'objectif est de comptabiliser le chiffre d'affaires selon un schéma reflétant le transfert du contrôle de chaque service fourni par le Groupe au client.

Contrats de services

Services de gestion de flotte et autres services

Le chiffre d'affaires des prestations de service de gestion de flotte est reconnu linéairement sur la durée du contrat de gestion de flotte.

Services de réparation et de maintenance

Les produits liés aux services de réparation et de maintenance sont comptabilisés sur la durée du contrat de location. L'affectation des revenus sur la durée est basée sur le profil des coûts de réparation et d'entretien, étayé par des statistiques historiques et des coûts de services attendus. La différence entre les montants facturés aux clients et les montants comptabilisés en revenus est comptabilisée en produits locatifs différés. Les profils de coûts sont revus périodiquement pour s'assurer qu'ils restent une représentation juste des dépenses historiques de réparation et d'entretien, ajustées pour tenir compte des attentes raisonnables de changements dans les profils de coûts. Lorsqu'il n'existe pas d'estimation précise ou

fiable de la courbe des coûts, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base d'une estimation de l'achèvement attendu de l'obligation de prestation en utilisant une méthode alternative.

Si les revenus liés aux services liés aux contrats ne sont pas certains jusqu'à leur règlement définitif, ces revenus ne sont pas comptabilisés avant cette date et sont présentés dans le résultat des ventes. Pour tous les autres contrats, les pertes attendues sont comptabilisées immédiatement en charges lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat dépassera le total des revenus du contrat.

Remplacement de pneus et autres services de pneus

Le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat de gestion.

Flotte flex

Les revenus de la flotte flex sont reconnus linéairement sur la durée du contrat de location.

Services d'assurance et de dommages

Le chiffre d'affaires des dispositifs de rétention des risques est comptabilisé sur la base de la mensualité du contrat de location. C'est le cas pour les produits d'assurance responsabilité civile et dommages. La comptabilisation du chiffre d'affaires cesse à la résiliation du contrat par un client ou à la fin de la durée contractuelle.

Pénalités de retard

Lorsque des pénalités de retard sont facturées aux clients, les produits y afférents sont comptabilisés uniquement lorsque les clients ont réglé.

Produits des ventes de véhicules d'occasion et frais de fin de contrat

Le chiffre d'affaires englobe également les produits de la vente de véhicules à l'issue des contrats de location, et les revenus découlant de la facturation en fin de contrat de prestations tels que les frais de réparation qui sont imputés au client. Les produits de la vente de véhicules sont comptabilisés lors de la vente et du transfert de contrôle de ces derniers. Les frais de fin de contrat peuvent être constitués de frais facturés aux clients pour des ajustements de variation de kilométrage et d'usure excessive du véhicule. Le chiffre d'affaires comprend également les charges résultant de dérogations aux termes contractuels, les redevances étant comptabilisées à la résiliation du contrat de location.

3.5.21 Coûts des ventes de services

Le coût des ventes comprend le coût lié à la fourniture des composants de services précités dans le cadre des versements échelonnés au titre des contrats de location (y compris l'entretien, le remplacement et les pneumatiques d'hiver, les assurances, les réparations et la fourniture de véhicules de remplacement à court terme). Toutes les primes (liées au volume) liées à ces dépenses sont directement portées au crédit des charges. Les primes reçues sur les achats d'objets pour les contrats de location simple sont déduites du prix d'acquisition et donnent lieu à une baisse des amortissements. Les bonus reçus sur les achats d'objets relatifs aux contrats de location-financement sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat consolidé.

Le coût des revenus comprend également la valeur comptable des véhicules vendus et les coûts associés aux activités de location, les coûts financiers des dettes portant intérêts, les charges de dépréciation sur les prêts et créances et les (gains)/pertes latentes sur les instruments financiers.

3.5.22 Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et assimilés pour tous les actifs et passifs porteurs d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode de la comptabilité d'engagement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les produits d'intérêts des contrats de location simple, qui sont facturés au client de façon linéaire, sont comptabilisés dans la rubrique « Produits des contrats de location – location simple » également de façon linéaire.

Les produits d'intérêts liés aux contrats de location-financement sont comptabilisés au compte de résultat en cumulant les produits d'intérêts de l'investissement net (selon la méthode du taux d'intérêt effectif). Les produits du contrat de location sont répartis par le bailleur entre la réduction de l'investissement net et la comptabilisation des produits d'intérêts de façon à produire un taux de rendement constant sur l'investissement net.

3.5.23 Frais généraux et charges administratives

Ce poste comprend les frais généraux, les coûts d'automatisation, les frais publicitaires, les honoraires professionnels et les autres frais généraux.

3.5.24 Paiements fondés sur des actions

Les salariés (y compris les cadres dirigeants) du Groupe reçoivent une rémunération sous la forme de paiements fondés sur des actions *via* les plans d'intéressement à long terme du Groupe, en vertu desquels les salariés rendent des services en

échange de transactions réglées en instruments de capitaux propres et de transactions réglées en trésorerie. Des informations relatives à ces dispositifs et ces plans sont présentées à la note 28.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

La juste valeur des actions attribuées au titre du dispositif d'intéressement à long terme du Groupe est comptabilisée comme une charge au titre des avantages au personnel avec une augmentation correspondante des capitaux propres. Le montant total à comptabiliser en charges est déterminé en fonction de la juste valeur des actions attribuées. Le coût total est comptabilisé sur la période d'acquisition, qui correspond à la période pendant laquelle toutes les conditions d'acquisition spécifiées doivent être remplies. Au terme de chaque période, l'entité revoit ses estimations du nombre d'actions susceptibles d'être acquises sur la base des conditions d'acquisition et de service non marchandes. L'impact de cette révision est comptabilisé sur les premières estimations, le cas échéant, au compte de résultat, avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Opérations réglées en numéraire

Le Groupe a attribué une rémunération variable au personnel identifié qui consiste en un paiement direct en espèces et un paiement différé en espèces et en unités d'actions fictives (UAF). Les UAF représentent la valeur sous-jacente des actions de la Société qui donnent droit au participant à un paiement en trésorerie après une période spécifiée et sont comptabilisées comme un accord de paiement fondé sur des actions réglé en trésorerie. La partie UAF des attributions différées est réévaluée annuellement en estimant la valeur des capitaux propres de la Société aux fins de déterminer la juste valeur des attributions UAF en cours.

Les passifs comptabilisés au titre des UAF sont évalués à la juste valeur estimée. Cette juste valeur est établie une fois par an par le (Comité des rémunérations du) Conseil de surveillance et est basée sur la comparaison de la performance financière de l'entreprise à l'évaluation publique et la performance financière d'un groupe de sociétés comparables sélectionnées. Toutes les variations des passifs liés aux UAF sont comptabilisées au compte de résultat dans les charges de personnel.

3.5.25 Bénéfice net par action

Le BNPA de base est calculé en divisant le résultat de l'exercice attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la société mère (après ajustement pour les intérêts sur les fonds propres AT1) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le BNPA dilué est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère (après ajustement pour les intérêts sur les fonds propres AT1) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Note 4 Gestion des risques financiers et opérationnels

4.1 Facteurs de risques financiers

4.1.1 Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de l'incapacité des clients ou des contreparties contractuelles du Groupe à s'acquitter de leurs engagements financiers. Le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une exposition élevée à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires. En outre, le Groupe est exposé à un risque de crédit provenant de ses activités bancaires et de trésorerie, ce qui comprend les dépôts placés auprès d'institutions financières et les instruments de couverture, tels que les produits dérivés et les activités de réassurance. L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit provient principalement de ces actifs financiers et se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 997,0	253,1
Créances clients	4 545,2	1 849,1
Autres créances, charges constatées d'avance et actifs sur contrat ⁽¹⁾	1 217,0	429,4
Investissement dans des titres de créances et de participation ⁽¹⁾	118,9	18,7
Actifs financiers dérivés	383,3	128,9
EXPOSITION TOTALE	10 261,3	2 679,4

(1) Exclut les paiements d'avance, les créances d'impôts et les investissements dans des titres de créances et de participations détenues à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La définition du défaut utilisée par le Groupe pour déterminer les pertes de crédit attendues et gérer le risque de crédit en interne est alignée sur la définition de défaut énoncée à l'article 178 du CRR de la BCE sur les fonds propres réglementaires afin de conserver une approche cohérente avec la norme IFRS 9 et les orientations réglementaires associées.

Politique de gestion du risque de crédit

Le Groupe a publié des politiques et des normes qui encadrent la gouvernance de l'organisation locale de gestion des risques de crédit. Toutes les entités du Groupe doivent respecter des procédures de gestion des risques émises de façon centralisée, qui définissent la façon dont les demandes de prêt doivent être étudiées et validées, ainsi que les rôles et les responsabilités de tous les acteurs impliqués dans le processus d'octroi de prêts. Chaque entité a un pouvoir d'octroi de prêt donné, approuvé par la Direction générale du Groupe et le Département des risques de Société Générale, pouvoir défini en fonction de la taille de la flotte de véhicules, de la maturité de la filiale et du type de client concerné (entreprise, particulier, institution financière, etc.). Chaque filiale peut décider indépendamment de son risque de contrepartie en fonction de sa capacité d'octroi. Au-delà, les prêts sont autorisés de façon centralisée en concertation avec le Département des risques de Société Générale.

Des Comités des risques sont tenus régulièrement par le Groupe afin d'examiner tous les risques potentiels et de veiller à la bonne application des procédures de gestion du risque de crédit. Tous les indicateurs de risque standards (arriérés/défaut/Coût du risque, etc.) sont également contrôlés de façon centralisée. Le recouvrement des créances reste principalement sous la responsabilité directe des filiales du Groupe, qui possèdent des équipes chargées de recouvrer les factures impayées conformément aux réglementations locales et aux pratiques du marché. Ces processus locaux doivent être conformes aux instructions et directives de l'entreprise. Dans le cadre des revues périodiques des risques, l'antériorité des créances est également contrôlée tous les mois, et des plans d'action sont mis en œuvre si besoin, sous la supervision de la Direction du pays. Chaque entité locale est tenue de maintenir une liste de surveillance basée sur la notation de crédit et d'autres informations disponibles. Ces listes sont revues lors de réunions régulières des Comités de crédit. Une analyse qualitative du total des expositions de crédit, des défauts et des pertes est communiquée mensuellement et discutée trimestriellement au Comité des risques de l'entité au niveau local et au Comité des risques de crédit au niveau central.

Le Groupe limite le risque de crédit sur les fonds liquides et les instruments financiers dérivés en diversifiant ses expositions auprès d'un éventail d'institutions financières. Les limites de contrepartie sont fixées pour chaque établissement financier par référence aux notations de crédit attribuées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont fixées par entité juridique et sont incluses dans l'appétit au risque du Groupe et approuvées annuellement. La gestion du risque de trésorerie du Groupe surveille en permanence les expositions par rapport aux limites approuvées.

Évaluation du risque de crédit

Le Groupe applique la méthode simplifiée de l'IFRS 9 pour évaluer les pertes de crédit attendues, qui s'appuie sur une provision pour pertes attendues sur toute la durée de vie pour toutes les créances clients et créances au titre des contrats de location saines. Le Groupe procède actuellement à l'alignement des méthodologies utilisées pour calculer les pertes de crédit attendues (ECL) dans les entités existantes du groupe ALD et les entités LeasePlan nouvellement acquises au cours de l'année, un projet qui devrait être achevé dans les 12 prochains mois.

Pour les entités existantes d'ALD, lorsque les créances clients et comptes rattaché ou les créances au titre des contrats de location-financement ne sont pas en défaut, le Groupe ne suit pas l'évolution du risque de crédit, mais comptabilise une provision pour pertes sur la base des pertes attendues sur la durée de vie à partir de la comptabilisation initiale des créances. Ces pertes sont évaluées selon une matrice de provision pour les créances associées aux clients sains. Les taux de défaillance (probabilité de défaut, ou PD) se basent sur les taux de défaillance observés sur la durée de vie des créances (la durée moyenne du contrat pour chaque entité). Des taux de PD sont calculés pour chaque entité et chaque type de client. Ce processus a abouti à la définition d'un taux de PD pour chaque catégorie de créances échues. Les taux de PD ont ensuite été appliqués aux créances échues de la période d'arrêt pour établir la provision totale. La dépréciation finale est également ajustée pour tenir compte de la perte en cas de défaut (LGD) spécifique à l'entité et les taux de pertes historiques sont ajustés pour refléter les informations actuelles et prospectives sur les économies locales spécifiques affectant la capacité des clients à régler les créances. En cas de défaut, les créances sur contrats de location avec les clients sont provisionnées à 100 %.

Pour les entités LeasePlan acquises, le montant des ECL au titre des créances locatives est évalué au niveau du contrat comme la valeur actuelle pondérée de toutes les insuffisances de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'actif financier, actualisée au taux d'intérêt implicite d'origine du contrat de location. L'insuffisance de trésorerie correspond à la différence entre l'ensemble des flux de trésorerie contractuels dus au Groupe et l'ensemble des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir. Le Groupe détermine l'ECL des créances locatives sur la base de modèles sophistiqués. Ces modèles intègrent des scénarios macro-économiques prospectifs et des prévisions pluriannuelles sur la durée des contrats de location. Les

prévisions de PD, LGD et EAD sont combinées pour produire l'estimation de l'ECL. À ce titre, l'ECL est fortement dépendante de la qualité de crédit des contreparties en portefeuille à la date de clôture, de la nature et des caractéristiques des véhicules en portefeuille, des échéances et modalités de remboursement attendues des contrats, des prévisions de variables macroéconomiques futures. Dans différents scénarios, les évolutions prévisionnelles du marché et les valeurs résiduelles des véhicules d'occasion dans différents scénarios, ainsi que le poids de probabilité attribué à chaque scénario prévisionnel.

Les pertes de crédit attendues sont réévaluées à chaque date de clôture et reflètent toutes les informations raisonnables disponibles à la date de clôture et la Direction considère que le niveau actuel des provisions est adéquat. Le Groupe continuera à suivre les paramètres de la provision, y compris la pertinence des facteurs d'ajustement locaux, selon l'évolution du contexte macroéconomique. De plus amples informations sur la provision pour pertes attendues sur les créances locatives sont incluses dans la note 22. Compte tenu de la nature diversifiée des activités du Groupe (tant par type de clients que géographiquement), le Groupe n'a pas de concentration significative de risque de crédit sur les créances locatives des clients, l'exposition étant répartie sur un grand nombre de clients.

Pour les autres actifs financiers listés ci-dessus dont l'historique de risque de crédit est nul ou quasi nul ou dont les montants dus proviennent d'institutions financières bénéficiant d'une notation de crédit de première catégorie, aucune provision n'a été appliquée. Pour toutes les autres contreparties, la PCA est basée sur l'approche générale, où le modèle des pertes de crédit attendues est calculé en multipliant la PD, la LGD et l'exposition en cas de défaut (EAD), mais le niveau de provisionnement dépend de la détérioration du crédit de l'actif. S'il est en phase 1, sans aucune détérioration depuis l'origine, sur la base des PCA 12 mois, s'il y a une détérioration significative de la notation de crédit, en phase 2 avec un PCA à maturité, et en cas d'indice de dépréciation observable, en phase 3 et provisionné sur la base d'un actif déprécié.

4.1.2 Risque de trésorerie

Le risque de trésorerie compte trois risques individuels, à savoir le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le risque de liquidité désigne le risque que le Groupe soit dans l'incapacité de s'acquitter de ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles en raison d'un décalage entre ses actifs et ses passifs. Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la rentabilité et les capitaux propres du Groupe soient affectés par les fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de change représente le risque que les fluctuations des taux de change aient un impact négatif sur les ratios de fonds propres, le résultat et les capitaux propres du Groupe.

Après l'acquisition de LeasePlan, les entités LeasePlan nouvellement acquises ont continué à appliquer leurs politiques de risque de trésorerie établies avant l'opération de rachat jusqu'à l'intégration des entités LeasePlan. Dès l'intégration, les entités acquises suivront les politiques de gestion des risques de trésorerie du Groupe qui sont conformes à celles de l'année précédente, mais qui seront mises à jour pour refléter l'appétence au risque de l'entité combinée.

La politique de gestion du risque de trésorerie du Groupe consiste à adosser les actifs et les passifs en termes d'échéances, de devises et d'exposition de taux d'intérêt. Des procédures du Groupe définissant l'évaluation de la sensibilité et de la tolérance au risque sont appliquées dans l'ensemble du Groupe et permettent de contrôler rigoureusement le risque de trésorerie. Ces risques sont contrôlés au niveau du Groupe par la trésorerie centrale, qui rend compte chaque trimestre à la Direction du Groupe lors de la réunion d'un comité convoqué à cet effet. Ce comité est informé de toutes les évolutions importantes concernant le profil de risque de la trésorerie du Groupe, et décide des mesures à prendre pour atténuer les risques si besoin.

Politique de risque de taux d'intérêt

Le Groupe accepte et propose à ses clients des contrats de location à des taux fixes et variables, pour différentes durées et devises. La plupart des contrats de location sont à taux fixe. Le risque de taux d'intérêt au sein du Groupe est géré séparément pour :

- 1 les entités du Groupe et les entreprises liées, qui comptent à leur bilan des actifs portant intérêts (principalement des contrats de location) et des financements (des financements intragroupes fournis par la trésorerie centrale du Groupe, financement externes contractés directement par les entités du Groupe) ;
- 1 la trésorerie centrale du Groupe, la conclusion des financements externes, les financements de Société Générale, les dérivés externes et l'octroi de prêts intragroupes aux entités du Groupe ; LeasePlan Bank (LPB), soutenant la stratégie de refinancement diversifiée par la levée de dépôts d'épargne des particuliers.

La politique en matière de risque de taux d'intérêt consiste à faire correspondre le profil de risque de taux d'intérêt du portefeuille de contrats de location avec un profil de financement de taux d'intérêt correspondant afin de minimiser le risque de taux d'intérêt tel que mesuré par les rapports d'écart de taux d'intérêt par entité du Groupe. Les entités du Groupe comptent à leur bilan des actifs portant intérêts, financés par des passifs portant intérêts (prêts et autres dettes). Lorsque les passifs portant intérêt ne couvrent pas les actifs portant intérêt, le fonds de roulement ne portant pas intérêt et les capitaux propres des filiales peuvent couvrir les actifs portant intérêt, dans le cadre de la politique de financement jumelé.

Évaluation du risque de taux d'intérêt

La trésorerie centrale du groupe ALD surveille l'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe et conseille aux filiales la mise en place d'activités de couverture adéquates sur la base d'un rapport mensuel mesurant l'exposition au risque de taux d'intérêt. Chaque entité et le Groupe en tant que tel sont soumis à un seuil de sensibilité et à des limites validées par le Comité ALM (ALCO). Les risques structurels du Groupe sont étudiés chaque trimestre lors des réunions de l'ALCO.

Le Groupe associe le profil de risque de taux d'intérêt du portefeuille de contrats de location à un profil de financement de taux d'intérêt correspondant afin de minimiser le risque de taux d'intérêt, le modèle IRRBB prenant en compte le comportement des clients en matière de location plutôt que le profil de risque de taux d'intérêt contractuel. Le Groupe examine si son modèle IRRBB reflète de manière appropriée sa réalité économique et le cadre réglementaire applicable.

Pour le Groupe, la sensibilité se définit comme la variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures (excédent ou déficit) pour des chocs non stressés de + 10 point de base et - 10 point de base de la courbe des taux. Le tableau ci-dessous reflète l'exposition du bilan des passifs financiers du Groupe au risque de taux d'intérêt :

Impact de la sensibilité de la VAN (en millions d'euros) ⁽¹⁾	Au 31 décembre	
	2023	2022
+ 10 points de base	0,7	13,0
- 10 points de base	(0,8)	(13,1)

(1) La sensibilité de la VAN (Valeur actuelle nette) vise à mesurer la potentielle détérioration/amélioration de valeur sur le bilan en vision statique (sans nouvelle production) en considérant l'ensemble des flux de trésorerie actualisés entrant (par exemple principalement les flux de trésorerie restant à percevoir sur contrats de location) et flux de trésorerie actualisés sortant au fil du temps (par exemple principalement les flux de trésorerie restant à payer sur les dettes financières).

Une sensibilité positive de la VAN pour un +10bps représente un excès de ressources à taux fixe. À la fin de 2022, l'excédent de ressources à taux fixe s'explique principalement par l'utilisation de fonds propres pour financer l'activité de la flotte et l'augmentation de capital d'ALD en prévision de l'acquisition de LeasePlan (les fonds propres étant considérés comme une ressource à long terme à taux fixe, alors que la flotte est un actif à moyen terme et que les liquidités provenant de l'augmentation de capital ont été remplacées par un dépôt à court terme). À la fin de 2023, l'excédent de ressources à taux fixe a été réduit. Il s'explique principalement par l'acquisition de LeasePlan, partiellement financée par de la dette subordonnée à taux variable (Tier 2) et des fonds propres AT1 avec option de remboursement à cinq ans (les fonds propres étant considérés comme des actifs à long terme à taux fixe). Voir la note 29 pour plus de détails.

Politique de risque de change

La devise fonctionnelle du Groupe et la devise de présentation de ses comptes consolidés sont l'euro. Toutefois, du fait de sa présence dans bon nombre de pays situés hors zone euro, le Groupe dispose d'actifs, de passifs, de revenus et de coûts libellés en devises autres que l'euro. Le caractère mondial des activités du Groupe l'expose donc à la volatilité des taux de change en raison d'éventuels décalages entre les devises dans lesquelles les actifs et les passifs sont libellés et en raison de l'effet de la conversion sur ses résultats, ses flux de trésorerie et sa situation financière. Le Groupe est exposé au risque de change transactionnel lorsqu'une filiale conclut une transaction dans une devise autre que la devise fonctionnelle de la filiale. Le Groupe cherche à gérer son risque de change transactionnel en essayant de limiter son exposition aux effets des fluctuations des devises sur l'état de la situation financière et des flux de trésorerie en finançant sa dette directement ou au moyen d'instruments dérivés dans la devise dans laquelle les actifs sont générés et en allouant du capital dans les devises dans lesquelles les actifs sont libellés.

En résumé, l'approche de gestion du risque de change du Groupe est la suivante :

- 1 financement jumelé : les actifs figurant au bilan de l'entité doivent toujours être financés dans la même devise que celle dans laquelle les contrats de location sont libellés ;
- 1 positions structurelles : les positions en devises autres que l'euro sont de nature non commerciale et structurelle. Par conséquent, la méthode de protection du ratio réglementaire est appliquée afin de protéger les ratios de fonds propres plutôt que le montant absolu des capitaux propres du Groupe.

Sur la base de l'approche de gestion des risques de change, le ratio d'adéquation des capitaux du Groupe n'est exposé que de manière limitée aux variations des taux de change auxquels il est exposé. Afin de suivre et de gérer son exposition au risque de change, le Groupe a défini des seuils de déclenchement et des limites sur son exposition au risque structurel, conformément aux Orientations de l'EBA.

Mesure du risque de change

Le Groupe quantifie son exposition au risque de change structurel pour chaque filiale en analysant tous les actifs et passifs découlant des transactions commerciales et pour compte propre. La sensibilité au risque est évaluée en quantifiant l'impact d'une variation de 10 % du taux de change (monnaie forte face à une monnaie locale) et un seuil est défini pour chaque filiale.

Le tableau ci-dessous présente la position nette des devises auxquelles nous sommes le plus exposés au 31 décembre 2023, et, toutes les autres variables restant constantes, l'impact si l'euro s'appréciait de 10 % vis-à-vis de ces positions de change que nous détenons en tant que Groupe :

(en millions d'euros)	Exposition nette 2023 ⁽²⁾	2023 + 10 % ⁽²⁾	2023 - 10 % ⁽²⁾
Livre Sterling (GBP)	549,4	(49,9)	61,0
Livre turque (TRY)	579,3	(52,7)	64,4
Real brésilien (BRL)	162,1	(14,7)	18,0
Couronne tchèque (CZK)	131,3	(11,9)	14,6
Couronne suédoise (SEK)	114,4	(10,4)	12,7
Couronne norvégienne (NOK)	114,0	(10,4)	12,7
Couronne danoise (DKK)	113,2	(10,3)	12,6
Autres ⁽¹⁾	597,9	(48,9)	59,7

(1) La catégorie « Autres » comprend toutes les autres devises pour lesquelles le Groupe a une exposition nette plus faible.

(2) L'impact n'est présenté que pour 2023, les entités de LeasePlan ayant été acquises en cours d'année.

Politique de risque de liquidité

Le Groupe est exposé au risque de liquidité, qui consiste à ne pas pouvoir s'acquitter de ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. Une position de liquidité structurelle résulte, par définition, des échéances de toutes les positions en cours inscrites au bilan ou hors bilan selon leur profil de liquidité.

Les niveaux d'appétit et de tolérance au risque de liquidité reposent sur les principes clés suivants :

- 1 la gestion du risque de financement et de liquidité vise à répondre aux objectifs de continuité de l'activité sans encourir une exposition indue au risque de liquidité ou de refinancement ;
- 1 le Groupe vise à être adossé, lorsque la liquidation des actifs et des passifs est adossée dans des limites raisonnables, ou financés à plus long terme avec des coûts de financement (relatifs) raisonnables ;
- 1 la stratégie de financement est de maintenir un bon accès au marché à tout moment ; et
- 1 le respect à tout moment des exigences réglementaires minimales de liquidité et de financement.

L'exposition du Groupe au risque de liquidité est limitée car le Groupe a pour politique de financer l'actif sous-jacent par un instrument ayant une échéance similaire à celle du contrat de location correspondant. L'écart de liquidité résiduel est évalué chaque mois, sous la supervision du Département trésorerie du groupe ALD, en vérifiant si la liquidation de l'actif loué correspond au passif résiduel. Tout écart par rapport au seuil de sensibilité est corrigé sous la supervision de la trésorerie centrale du Groupe.

Mesure du risque de liquidité

La note 29 détaille l'échéance des emprunts et dettes émises du Groupe.

Par mesure de précaution face au risque de ne pas avoir accès aux marchés financiers pour se refinancer, le Groupe maintient un coussin de liquidité. Ce coussin comprend de la trésorerie non grevée et des facilités de crédit confirmées destinées à réduire le risque de liquidité du Groupe. Le coussin de liquidité au 31 décembre est précisé comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Liquidités non grevées en banque	146,1	123,6
Liquidités non grevées auprès de la Banque centrale	3 535,6	-
Total du coussin de liquidité au bilan	3 681,6	123,6
Facilités de crédit confirmées non tirées	1 951,0	989,7
TOTAL	5 632,6	1 113,3

Le Groupe détient un total de lignes de crédit renouvelables avec un consortium de banques au 31 décembre 2023, dont 1,95 milliard d'euros n'est pas tiré.

Suite à l'acquisition de LeasePlan, qui détient une licence bancaire, le Groupe a acquis le statut de Compagnie Financière Holding et est supervisé par la Banque centrale européenne (BCE). La Banque centrale européenne énonce des exigences de niveau minimum de liquidité concernant LeasePlan, exigeant que la liquidité disponible soit supérieure à la liquidité requise à tout moment, ainsi qu'un ratio de couverture de liquidité (LCR) et un ratio de financement net stable (NSFR) supérieur à 100 %. Ces exigences minimales de liquidité sont respectées.

Le programme de *stress tests* de liquidité du Groupe comprend l'intégration des facteurs de risque et la revue des scénarios de stress, de la gouvernance, des outils utilisés et de la documentation du processus de tests de résistance.

Dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont utilisés pour atténuer les risques de taux d'intérêt et de change associés au financement des contrats de location. Les swaps de taux d'intérêt couvrent les positions de taux d'intérêt entre les contrats de location et les fonds empruntés et les swaps de taux d'intérêt de change couvrent les expositions de change entre les contrats de location et les fonds empruntés. L'étendue de la gestion de l'exposition est conforme à l'appétit au risque interne et aux limites déterminées par la Direction des risques du Groupe et revue régulièrement. Le Groupe utilise un mélange de relations individuelles (pour la couverture de juste valeur) et de macro-couverture multiples (pour la couverture de flux de trésorerie).

4.2 Planification du capital

Sur la base du processus de planification stratégique, une prévision des ratios réglementaires *Common Equity Tier 1* (CET1), *Tier 1* (T1) et *Total Capital* (TC) est réalisée. Les projections des ratios CET1, T1 et TC sont réalisées pour assurer la conformité continue avec les exigences minimales fixées par la BCE. En plus des projections des ratios de capital, une prévision de l'évolution de l'exigence minimale qui prend en compte les exigences de la BCE ; sur la base des dernières estimations, le Groupe restera au-dessus de l'exigence minimale CET1, T1 et TC.

4.3 Facteurs de risque liés aux actifs

Le Groupe est exposé à un risque lié aux actifs, qui peut être divisé en deux principales composantes : le risque lié à la valeur résiduelle et le risque lié aux services d'entretien.

4.3.1 Risque lié à la valeur résiduelle

Politique et gestion du risque lié à la valeur résiduelle

Le risque lié à la valeur résiduelle est considéré comme le principal risque lié à l'actif et se définit comme le risque de perte de valeur liée à l'évolution du prix des véhicules sur les marchés de l'occasion. Le prix de revente des véhicules est estimé à l'origine du contrat de location. Le prix de revente peut différer de cette valeur estimée, générant ainsi un gain ou une perte. Ce risque est géré dans le Groupe au travers de procédures internes robustes appliquées à l'ensemble des filiales du Groupe afin de fixer, contrôler et réévaluer les valeurs résiduelles sur la flotte en circulation. La procédure de détermination de la valeur résiduelle définit les processus, les rôles et les responsabilités en jeu dans la détermination de la valeur résiduelle qui sera utilisée pour les contrats futurs. Les valeurs résiduelles sont déterminées à l'échelle locale car l'expertise du marché des véhicules d'occasion est locale, mais elles sont contrôlées et approuvées au niveau central. Les calculs sont basés sur une segmentation affinée du marché et sur un modèle statistique fondé sur les données historiques internes concernant les ventes de véhicules d'occasion pour chaque segment de marché, ainsi que sur les informations de l'argus et sur des facteurs propres aux pays (inflation, ajustements liés au segment de marché, cycle de vie, etc.). Dans le cadre de ce processus, les variations externes actuelles sont analysées afin d'appliquer un facteur de stress à l'évaluation de la flotte actuelle.

L'évaluation technique et la fixation des prix des véhicules sont directement supervisées par les comités locaux et centraux des risques d'actifs.

Exposition au risque lié à la valeur résiduelle

La détermination de la valeur résiduelle est revue par la Direction générale locale lors d'un comité tarifaire local qui se tient au moins deux fois par an (une fois par an pour les filiales de taille inférieure comportant moins de 10 000 véhicules), puis revue et validée au niveau du Groupe. Les ajustements liés aux réévaluations sont comptabilisés par portefeuille, si besoin afin d'obtenir une évaluation proche de la valeur de marché attendue à la fin de contrat, afin d'atténuer tout risque de marché.

Les révisions de flotte sont conduites une ou deux fois par an afin d'accélérer les dépréciations dans les pays où des pertes sont anticipées. Lors de ces revues, la valeur résiduelle de la flotte active est comparée aux estimations de marché actualisées.

Le Groupe est actuellement exposé au risque de valeur résiduelle sur l'ensemble du portefeuille de contrats de location dans 42 pays. Cette diversification géographique, en lien avec le fait d'être une entreprise multimarque indépendante avec un portefeuille de marques bien diversifié, atténue également en partie le risque lié aux valeurs résiduelles.

La valeur résiduelle du Groupe en relation avec le total des actifs de location opérationnelle peut être illustrée comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Valeur résiduelle	32 828,8	15 868,5

Les nouveaux contrats postérieurs à l'opération de rachat ont été gérés selon les procédures de valeur résiduelle du Groupe. Aucun changement n'est intervenu dans la politique de gestion du risque de valeur résiduelle depuis la clôture de l'exercice.

De plus amples informations sur la gestion du risque lié à la valeur résiduelle et la réévaluation de la flotte sont fournies à la note 5.1.

4.3.2 Risque inhérent aux services d'entretien et aux pneumatiques

Le risque lié à l'entretien désigne le risque que les coûts d'entretien sur la durée du contrat soient supérieurs aux coûts prévus et établis au début du contrat. Les coûts d'entretien sont déterminés localement à l'aide de statistiques historiques sous la supervision du Groupe. Une revue globale des marges sur l'entretien est réalisée périodiquement afin d'effectuer une vérification *ex post* des hypothèses sur les coûts et les fréquences.

4.3.3 Risque d'assurance automobile

Le Groupe est exposé au risque de dommage des véhicules et de responsabilité civile découlant d'accidents impliquant des véhicules appartenant à sa flotte. Ce risque peut prendre la forme d'une responsabilité civile, d'un dommage propre ou d'autres produits accessoires, tels que la défense juridique, l'indemnisation des passagers ou la garantie des véhicules d'occasion. Lorsque le Groupe décide de ne pas conserver ce risque ou est juridiquement contraint de s'assurer, ce risque est couvert par des compagnies d'assurances locales. Toutefois, le Groupe a décidé que certaines entités locales conserveraient le risque de dommage matériel sur leurs propres véhicules, lorsque ceci est justifié par la taille de la flotte, son profil de risque et les conditions de marché locales.

Principes en matière d'assurance automobile

L'entité qui gère ce risque de dommage matériel doit se conformer à des procédures internes strictes en termes de fixation des prix, de sélection des risques et de constitution de provisions. Les provisions pour dommages matériels comprennent l'obligation du Groupe de payer les autres dépenses d'assurance encourues. Le passif pour sinistres survenus est l'obligation de payer les sinistres valables pour des événements assurés qui se sont déjà produits, y compris les événements qui se sont produits mais pour lesquels les sinistres n'ont pas été déclarés (IBNER). Cet IBNER est basé sur une analyse statistique de la fréquence et du montant des sinistres. Un examen indépendant du niveau des réserves techniques détenues par le Groupe est mené afin de s'assurer que celles-ci sont adéquates pour honorer les obligations futures.

Le Groupe conserve également de manière sélective certains risques liés à l'automobile (dommages matériels, assurances de passagers et RC) au sein de ses propres compagnies d'assurance et de réassurance. Les deux entités sont basées en Irlande, et régulées par la Banque centrale d'Irlande. Ces entités réassurent les RC, les dommages matériels et les garanties accessoires pour environ 0,5 million de véhicules. Les entités de (Ré)assurance contrôlent rigoureusement leur univers de risques, notamment les risques de garantie, de marché, de crédit et opérationnel grâce à une solide structure de gouvernance, un appétit pour le risque clairement défini et un processus de contrôle des risques pointus. En outre, pour minimiser l'impact financier d'un événement individuel, les entités de (Ré)assurance achètent une protection pour les sinistres dépassant un montant donné. Cette stratégie de réassurance est revue au moins une fois par an.

Le règlement des sinistres est soit géré en interne, soit sous-traité à des sociétés indépendantes spécialisées dans le traitement des sinistres, conformément à des accords de niveau de service. Le règlement des sinistres est effectué par des équipes spécialisées dans le traitement des sinistres, au sein du Groupe.

Afin d'identifier, de suivre, de gérer et de limiter clairement les risques, des principes sont énoncés dans une politique et un standard de risque d'assurance automobile, qui doivent être respectés par toutes les entités acquises de LeasePlan. Les principales exigences sont l'existence d'une fonction risques, qui supervise le risque d'assurance, au sein de toutes les entités de LeasePlan, ainsi que l'existence d'un Comité des risques local pour suivre le risque d'assurance, qui est nécessaire pour suivre l'exposition et discuter des tendances et des évolutions au sein du portefeuille. Des structures d'autorisation claires sont en place pour lesancements et les modifications prévus des structures et des programmes d'assurance. Les (Ré)assureurs sont sélectionnés sur la base de leur solidité financière, de leur prix, de leur capacité et de leur service et font l'objet d'un suivi trimestriel en matière de notation de crédit.

Mesure du risque Assurance automobile

Le Groupe suit le processus d'acceptation des risques de dommages et d'assurance et la performance financière en utilisant des méthodes actuarielles et statistiques pour estimer les passifs et déterminer les niveaux de tarification adéquats. L'analyse régulière des sinistres, les statistiques de sinistralité et la tarification du risque d'assurance permettent de garantir un équilibre sain entre le chiffre d'affaires et les sinistres tant au niveau agrégé qu'au niveau de la flotte individuelle. La provision pour dommages et intérêts est régulièrement évaluée et revue.

Le prix d'acceptation du risque de dommage et d'assurance est fixé dans chaque marché en fonction des conditions de marché locales, après détermination des niveaux appropriés de couverture de réassurance, des coûts du programme et des coûts attendus de gestion et de règlement des dommages (y compris les provisions IBN(E)R).

Dans le cadre de la politique d'assurance automobile, les entités du Groupe mesurent et suivent leur risque d'assurance automobile sur une base trimestrielle et les entités Assurance et les entités du Groupe mesurent et reportent leurs expositions à la Direction centrale au moyen de l'évolution des primes et de la sinistralité. Ces ratios de sinistralité sont consolidés et suivis au regard de l'appétit au risque du Groupe.

Note 5 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des comptes consolidés du Groupe impose à la Direction de faire preuve de jugement et de formuler des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés des revenus, des charges, des actifs et des passifs, ainsi que les informations annexes. L'incertitude au sujet de ces hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des résultats nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs ou des passifs affectés au cours des périodes à venir.

Lors de la préparation des comptes consolidés du Groupe, les jugements importants portés par la Direction dans l'application des méthodes comptables du Groupe et les principales sources d'incertitude liées aux estimations étaient en grande partie les mêmes que ceux qui étaient appliqués aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Cependant, les estimations et les hypothèses sont mises à jour en cas d'impacts significatifs, tels qu'une crise mondiale, et les principales

sources d'incertitude des estimations sont étudiées de manière plus approfondie dans des notes spécifiques au bilan consolidé.

5.1 Réévaluation de la flotte

La base d'amortissement d'un contrat de location simple et de contrats de location est la valeur d'investissement au coût diminuée de la valeur résiduelle estimée telle qu'incluse dans le contrat, en combinaison avec la durée estimée du contrat. Une modification de la valeur résiduelle estimée et/ou de la durée du contrat entraîne une modification des amortissements qui a un effet sur la période en cours et/ou sur les périodes ultérieures. Des modèles statistiques et des calculs (analyse de régression) couvrant une période de référence de 24 mois permettent de calculer au plus juste la valeur future d'un véhicule.

Les valeurs résiduelles de la flotte de véhicules actuellement en service sont revues au moins une fois par an (deux fois par an – soit une par semestre – pour les entités ayant une flotte de plus de 5 000 véhicules). Ce contrôle est réalisé localement à travers un processus de réévaluation revu et approuvé à l'échelle du Groupe. Les commerciaux et analystes de marché locaux incluent également des scénarios supplémentaires dans le calcul pour prendre en compte des éléments qui ne sont pas saisis par les statistiques. Ces scénarios comprennent des hypothèses telles que les baisses possibles des prix des véhicules diesel, la concentration de l'offre de véhicules et des facteurs locaux.

La valeur résiduelle intégrée dans le contrat est comparée à la valeur de marché attendue pour chaque véhicule, en tenant compte de la concentration des marques et modèles de véhicules, le type de motorisation et d'autres spécificités propres à chaque marché local. Le Groupe a également intégré, au niveau central, des hypothèses pouvant avoir un impact sur le futur résultat de la vente de véhicules, en raison du manque de données de marché sur les ventes de véhicules électriques d'occasion. En conséquence, le Groupe applique un stress additionnel sur les résultats attendus de la vente des véhicules électriques à batteries (BEV) et les véhicules hybrides rechargeables (PHEV).

Conformément à la norme IAS 8, la valeur résiduelle est traitée comme une estimation comptable. La révision des valeurs résiduelles attendues peut aboutir à l'un des trois scénarios d'amortissement suivants pour la durée de vie restante du contrat :

- 1 toutes les pertes potentielles sur la vente de voitures sont comptabilisées comme une charge d'amortissement supplémentaire, de façon linéaire entre la date de la réévaluation et la fin du contrat ;
- 1 lorsque le produit prévisionnel de la vente du véhicule est supérieur à l'estimation précédente mais inférieur à la valeur comptable nette actuelle, l'amortissement prévisionnel est ajusté sur la dernière estimation ;
- 1 lorsque le produit prévisionnel de la vente du véhicule est supérieur à la valeur comptable nette, l'amortissement est interrompu.

La rubrique « Coûts des contrats de location – Dépréciations » reprend à la fois les coûts d'amortissement réguliers et les variations dans la dépréciation de la flotte résultant des réévaluations effectuées par chaque entité.

Les prix des véhicules d'occasion ont continué de générer des bénéfices élevés pour l'activité de vente de véhicules d'occasion tout au long de l'année 2023 mais, comme prévu, le marché des véhicules d'occasion a commencé à se normaliser au premier semestre 2023, avec une nouvelle baisse au cours du second semestre 2023.

Cette analyse a conduit à une réduction des coûts d'amortissement de 553,2 millions d'euros, qui représente une comptabilisation partielle des bénéfices futurs estimés sur les voitures d'occasion.

En raison de cette diminution des amortissements, la marge sur les ventes de voitures d'occasion a souffert de l'augmentation de la valeur comptable nette des véhicules. L'impact pour les véhicules vendus en 2023 a été de 312,2 millions d'euros.

Analyse de sensibilité sur le produit attendu des ventes

+ Augmentation/- diminution du produit des ventes prévu par véhicule

Impact net en compte de résultat (en millions d'euros)

- 1 000 euros	(138,1)
+ 1 000 euros	122,3

L'impact de l'analyse de sensibilité n'est pas linéaire.

5.2 Dépréciation estimée de l'écart d'acquisition

Pour déterminer si l'écart d'acquisition a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels l'écart d'acquisition a été affecté. Les principales hypothèses utilisées pour calculer la valeur d'utilité sont celles portant sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et d'autres variations anticipées des flux de trésorerie. Les estimations et hypothèses retenues sont détaillées dans la note 3.5.6 des présents comptes consolidés.

Le Groupe soumet chaque année l'écart d'acquisition à un test de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 3.5.7 des présents comptes consolidés. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été fondés sur des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de formuler des estimations. Le Groupe se base sur un plan d'activité à cinq ans pour chaque unité génératrice de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie identifié. Les plans d'activité utilisés ont intégré des hypothèses pertinentes au regard du climat économique actuel, telles que la croissance du parc automobile, le marché des voitures d'occasion et le risque de crédit.

Sur la base de l'ensemble des hypothèses retenues par le Groupe, une dépréciation de l'écart d'acquisition a été identifiée dans la filiale allemande Fleetpool Holding GmbH pour 23,7 millions d'euros (voir la note 16 pour plus de détails).

Pour l'écart d'acquisition, des tests de sensibilité, basés sur des hypothèses, sont effectués pour évaluer l'impact sur la valeur recouvrable de chaque UGT. Au 31 décembre 2023, la sensibilité aux variations des flux de trésorerie et des taux d'actualisation a été évaluée.

Les résultats de ces tests montrent :

- 1 qu'une baisse de 10 % des flux de trésorerie opérationnels par rapport aux estimations de la Direction entraînerait une diminution de 4 % de la valeur recouvrable et ne générerait pas de dépréciation supplémentaire ;
- 1 qu'une hausse de 50 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation estimés par la Direction entraînerait une diminution de 13 % de la valeur recouvrable et ne générerait pas de dépréciation supplémentaire.

5.3 Dépréciation de la flotte de location

Lors de l'évaluation annuelle des indications de dépréciation éventuelle d'un actif, le Groupe tient compte de sources d'informations externes et internes. S'il existe une indication de dépréciation, une analyse est conduite pour évaluer si la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie sous contrat de location simple est supérieure à sa valeur recouvrable, qui correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs qui devraient découler de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. La Direction suit de près les valeurs résiduelles qui sont revues en interne au moins chaque année, en raison de leur importance dans la détermination de la valeur d'utilité. Les valeurs résiduelles initiales produites par les systèmes internes sont comparées aux valeurs résiduelles anticipées à la fin du contrat, à l'issue d'une revue. Le résultat de cet exercice est utilisé pour évaluer le niveau d'exposition, des réserves constituées et de la dépréciation éventuellement requise. Pour éviter la dépréciation des valeurs résiduelles, chaque pays effectue au moins une revue annuelle des prix, sous la supervision du Groupe, afin de s'assurer que les hypothèses utilisées pour les prix reflètent les conditions de marché futures, et donc que les valeurs résiduelles corollaires sont prévues avec un degré d'exactitude raisonnable et sur des bases homogènes.

Fin 2023, une provision pour dépréciation de 67,2 millions d'euros a été comptabilisée sur la flotte de location des filiales turques du Groupe. La Turquie étant une économie hyperinflationniste, conformément aux exigences d'IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes », les soldes non monétaires à la fin de la période sont retraités pour refléter un indice de prix courant à la date de clôture. Pour l'appliquer à la valeur comptable non monétaire de la flotte de location, le Groupe a utilisé l'indice des prix à la consommation (IPC) tel qu'annoncé par l'Institut turc de la statistique. Cependant, pour les contrats de *leasing* créés en Turquie, malgré l'augmentation continue de la valeur comptable des véhicules conformément à IAS 29, la valeur de marché réelle de ces véhicules et des véhicules d'occasion a commencé à diminuer au T4 2023 après des prix historiquement élevés, ce qui a entraîné une baisse des prix indicateur de dépréciation. En utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, la valeur recouvrable étant déterminée par la valeur d'utilité, la flotte de location des filiales turques a été dépréciée à hauteur de sa valeur recouvrable.

5.4 Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur de certains instruments financiers est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe exerce son jugement pour sélectionner différentes méthodes et retenir des hypothèses qui reposent principalement sur les conditions de marché prévalant à la clôture. Le Groupe a utilisé la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour certains actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Ces actifs ne présentent pas de montants significatifs dans les états financiers.

5.5 Pertes de valeur sur créances de location

Le détail de la méthodologie d'évaluation des ECL des créances de location-financement et des créances clients et comptes rattachés au titre des contrats de location simple est fourni dans la note 22. Les pertes de crédit attendues sont réévaluées à chaque date de clôture et elles reflètent toutes les informations raisonnables qui sont disponibles à ladite date. La Direction doit faire preuve de jugement pour appliquer des modèles appropriés et établir des hypothèses pour l'évaluation de l'ECL. La méthodologie, les hypothèses et les données, y compris les prévisions des conditions économiques futures, les impacts macroéconomiques et la matrice de provisions du Groupe, sont revues régulièrement par la Direction pour déterminer les pertes de crédit attendues et les abandons de créances.

5.6 Avantages de retraite

La valeur actuelle des engagements de retraite dépend de différents facteurs qui sont déterminés de façon actuarielle sur la base de plusieurs hypothèses. Les hypothèses utilisées pour déterminer le coût/(produit) net des retraites incluent le taux d'actualisation, l'inflation, le rendement attendu des actifs du régime, les augmentations de salaires et les taux de mortalité. Toute modification de ces hypothèses aura un impact sur la valeur comptable des engagements de retraite, mais le taux d'actualisation est le facteur le plus significatif qui changera d'une année sur l'autre.

Le Groupe détermine le taux d'actualisation approprié à chaque date de clôture. Il s'agit du taux d'intérêt utilisé pour calculer la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures estimées nécessaires pour régler les engagements de retraite. Pour décider du taux d'actualisation approprié, le Groupe tient compte des taux d'intérêt d'obligations d'entreprise les mieux notées dans

la devise dans laquelle les prestations seront versées, et qui ont des échéances résiduelles similaires à celles de l'engagement de retraite concerné.

Une augmentation de + 0,5 % du taux d'actualisation par rapport à l'estimation de la Direction se traduirait par une baisse estimée de 2,7 millions d'euros de la valeur comptable des engagements de retraite.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 31 « Engagements de retraite et avantages à long terme ».

5.7 Impôt sur les bénéfices

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans différents territoires. La détermination de l'impôt exigible et l'impôt différé à l'échelle mondiale fait largement appel au jugement. Pour bon nombre de transactions et de calculs, la détermination du montant définitif de l'impôt est incertaine. Le Groupe suppose dans les estimations que toutes les positions fiscales qui ne sont pas encore définitives seront examinées par les autorités fiscales, qui disposent de toutes les informations pertinentes. Le Groupe ne comptabilise des actifs d'impôts différés que dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles. Lorsque le résultat de ces contrôles est différent des montants initialement comptabilisés, ces différences sont analysées et ont un impact sur les provisions pour l'impôt sur le revenu et l'impôt différé des périodes durant lesquelles le résultat est connu.

5.8 Provision pour sinistres

La provision pour sinistres est fondée sur des estimations de sinistres survenus mais non déclarés. Les techniques appliquées sont la modélisation statistique basée sur des données empiriques et des hypothèses sur l'évolution des sinistres futurs, le comportement des assurés et l'inflation. Les hypothèses peuvent être différentes des données réelles sous l'effet de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché.

5.9 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les revenus liés aux services de location sont reconnus sur la durée du contrat sur la base de statistiques historiques et d'hypothèses de coûts de services attendus. Les hypothèses peuvent différer des données réelles en raison de l'évolution des conditions économiques et de marché, et sont périodiquement testées *a posteriori* et ajustées si nécessaire. Pour plus de détails sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, se référer à la note 3.5.20.

5.10 Autres provisions

Pour les litiges, lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite et qu'il est plus probable qu'improbable qu'il y aura une sortie d'avantages qui peut être évaluée de manière fiable, la meilleure estimation de la sortie de ressources future a été comptabilisée. Dans des situations extrêmement rares où aucune estimation fiable ne peut être faite sur les sinistres attendus, aucune provision ne sera comptabilisée au bilan, mais des informations sur un passif éventuel seront fournies.

Note 6 Informations sectorielles

Suite à l'acquisition de LeasePlan, une nouvelle équipe de direction a été nommée et les membres du Comité exécutif exercent des fonctions de supervision au regard de différentes zones géographiques et différents pays (voir section 2.1.2.4 de ce Document d'Enregistrement Universel).

La segmentation du Groupe reste inchangée dans cette publication et compte les mêmes zones géographiques que celles des comptes annuels du Groupe au 31 décembre 2022 :

- | Europe de l'Ouest ;
- | Europe centrale et de l'Est ;
- | Europe du Nord ; et
- | Amérique du Sud, Afrique, Asie et Reste du monde.

Toutes les filiales de LeasePlan sont incluses dans la performance sectorielle.

La performance des secteurs opérationnels est évaluée à partir du chiffre d'affaires et du résultat avant impôt tels que présentés dans les comptes consolidés. Aucun client du Groupe ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires total.

Chiffre d'affaires et résultat avant impôt

Les ventes entre secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normales. Le chiffre d'affaires réalisé en externe, communiqué au Conseil d'administration, est évalué de la même manière que celui inscrit dans les comptes. Il n'y a pas eu de chiffre d'affaires intersectoriels pour la période close le 31 décembre 2023.

Les chiffres présentés ci-dessous ont été retraités des impacts de la norme IFRS 17 dans le segment Europe de l'Ouest pour la période close le 31 décembre 2022.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2023		Exercice clos le 31 décembre 2022	
	Résultat avant impôt	Produits provenant de clients externes	Résultat avant impôt	Produits provenant de clients externes
Europe de l'Ouest	787,2	14 609,8	1 262,9	8 784,2
Pays nordiques	136,3	1 456,0	108,4	1 015,4
Europe continentale et Europe de l'Est	295,7	1 985,1	229,6	1 148,4
Amérique latine, Afrique, Asie et Reste du monde ⁽¹⁾	76,5	832,8	65,3	466,8
TOTAL	1 295,7	18 883,7	1 666,1	11 414,8

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2023		Exercice clos le 31 décembre 2022	
	Produits provenant de clients externes		Produits provenant de clients externes	
Revenus des contrats de location	8 033,7		4 803,9	
Revenus des services	4 391,2		2 657,4	
Produit de la vente de véhicules	6 458,8		3 953,6	
TOTAL	18 883,7		11 414,8	

Autres informations

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2023		
	Flotte de location	Total de l'actif	Dettes financières nettes ⁽²⁾
Europe de l'Ouest	38 648,7	57 371,7	38 008,8
Pays nordiques	3 613,9	4 209,0	1 766,6
Europe continentale et Europe de l'Est	5 653,9	6 367,0	4 025,3
Amérique latine, Afrique, Asie et Reste du monde	1 848,7	2 313,4	1 613,8
TOTAL	49 765,2	70 261,1	45 414,5

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2022		
	Flotte de location ⁽¹⁾	Total de l'actif ⁽¹⁾	Dettes financières nettes ⁽¹⁾⁽²⁾
Europe de l'Ouest	19 040,2	25 588,6	17 278,7
Pays nordiques	1 863,1	2 080,6	101,6
Europe continentale et Europe de l'Est	2 235,8	2 472,7	1 379,7
Amérique latine, Afrique, Asie et Reste du monde	940,5	1 160,4	831,8
TOTAL	24 079,6	31 302,3	19 591,8

Le tableau ci-après présente la répartition par pays des produits provenant de clients externes et de la flotte de location supérieurs à 1 milliard d'euros :

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
(en millions d'euros)	Produits provenant de clients externes	Produits provenant de clients externes	Flotte de location ⁽¹⁾	Flotte de location ⁽¹⁾
France	3 003,1	2 260,4	8 139,0	5 495,9
Italie	2 198,8	1 257,6	6 303,0	2 532,1
Royaume-Uni	2 004,0	1 116,4	5 520,3	2 326,7
Allemagne	1 925,1	1 092,4	4 084,1	2 282,1
Espagne	1 553,2	820,1	3 967,0	1 959,8
Pays-Bas	1 726,9	686,0	5 389,9	1 528,4
Belgique	1 157,3	680,6	3 340,5	1 604,6
Autres pays ⁽¹⁾	5 315,3	3 501,3	13 021,4	6 350,1
	18 883,7	11 414,8	49 765,2	24 079,6

(1) Y compris les soldes des groupes destinés à être cédés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

(2) La dette financière nette est définie comme la somme des emprunts auprès d'institutions financières (à long terme et à court terme) ainsi que de tous produits dérivés apparentés et des engagements des contrats de location-financement, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie, tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

Note 7 Activités abandonnées

Dans le cadre l'acquisition de LeasePlan clôturée le 22 mai 2023, ALD a obtenu toutes les autorisations de contrôle des concentrations conditionnant la réalisation de l'acquisition. La dernière autorisation a été obtenue auprès de la Commission européenne en date du 25 novembre 2022. L'autorisation de la Commission européenne était conditionnée à la cession des filiales exerçant les activités de location longue durée et de gestion de flotte d'ALD au Portugal, en Irlande et en Norvège et de LeasePlan en République tchèque, en Finlande et au Luxembourg. Le 22 mars 2023, le Groupe a conclu un accord de cession d'actions dans le cadre de la vente de ces filiales à Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis. La cession a été réalisée le 1^{er} août

Le 20 avril 2023 et le 30 octobre 2023, le Groupe a finalisé la cession de ses filiales ALD Russie et Biélorussie au profit de JSC Tsk. La cession a obtenu l'autorisation requise de la part des autorités réglementaires russes concernées. Les deux entités exploitaient une flotte financée comptant 13 400 véhicules, ce qui représente moins de 1 % de la flotte d'ALD. ALD Russie et Biélorussie ont été classées comme détenues en vue de la vente dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2022.

Les impacts de la cession sont enregistrés dans le compte de résultat au 31 décembre 2023 au poste « Résultat après impôt provenant des activités abandonnées ».

Les informations financières relatives aux activités abandonnées sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	2023
ACTIFS	
Chiffre d'affaires externe	208,9
Charges externes	(175,7)
Impôts sur le résultat	(6,2)
Résultat net des activités opérationnelles	27,1
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE EN DEBUT DE PERIODE	92,8
Trésorerie nette générée/(absorbée) par les activités opérationnelles	44,2
Trésorerie nette générée/(absorbée) par les activités d'investissement	4,4
Trésorerie nette générée/(absorbée) par les activités de financement ⁽¹⁾	(81,0)
Gains/(pertes) de change sur la trésorerie et ses équivalents	(8,2)
Mouvements nets de trésorerie et avoirs en banque	(40,6)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE CEDES DANS LE CADRE DES ACTIVITES ABANDONNEES	52,2

(1) Dont distribution de dividendes intragroupe.

Détails de la cession de la filiale

(en millions d'euros)

Prix de cession reçu (trésorerie)	442,0
Valeur comptable des actifs nets cédés	(462,4)
Moins-value de cession avant impôts sur le résultat et reclassement de la réserve de conversion des devises étrangères	(20,3)
Reclassement de la réserve de conversion des devises étrangères	(80,2)
Impôts sur le résultat	(4,0)
Moins-value de cession après impôts sur les bénéfices	(104,6)
Résultat net de la période provenant des activités opérationnelles liées aux activités abandonnées	27,1
Résultat après impôts provenant des activités abandonnées	(77,6)
Les flux nets de trésorerie générés par la cession de la filiale sont les suivants :	
Entrées de trésorerie liées à la cession des activités abandonnées	442,0
Sorties de trésorerie liées à la cession des activités abandonnées	(52,2)
Encaissements nets à la date de cession	389,8
Résultat par action non dilué des activités abandonnées (en cents)	0,02
Résultat par action dilué des activités abandonnées (en cents)	0,02

Note 8 Chiffre d'affaires et coût des ventes

8a Marge des contrats de location

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	retraité 2022 ⁽¹⁾
Revenus des contrats de location simple	7 795,3	4 757,2
Intérêts issus des locations-financement	90,4	36,1
Autres produits d'intérêts	148,0	10,6
Revenus des contrats de location	8 033,7	4 803,9
Coûts des contrats de location – Dépréciations	(5 685,7)	(3 433,1)
Coûts des contrats de location - Financement :		
Charges d'intérêts sur les emprunts auprès d'institutions financières ⁽²⁾	(445,2)	(177,6)
Charges d'intérêts sur dépôts	(169,0)	-
Charges d'intérêts sur les émissions obligataires	(225,3)	(38,2)
Autres charges d'intérêts	(205,2)	(28,3)
Total des charges d'intérêts	(1 044,7)	(244,1)
Coûts des contrats de location - Dépréciations et financement	(6 730,4)	(3 677,2)
Produits dérivés non couverts	(152,0)	(1,6)
Inefficacité des couvertures de juste valeur	(35,5)	-
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	1,5	(0,2)
Gains/pertes latents sur instruments financiers dérivés	(186,0)	(1,8)
Gains ou pertes de change latents	4,5	(3,6)
Hyperinflation - gain monétaire net	140,1	59,9
Total des gains/pertes latents sur instruments financiers et autres	(41,4)	54,5
MARGE DES CONTRATS DE LOCATION	1 261,9	1 181,2

(2) Voir la note 3.2 pour le détail du retraitement lié à la première application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » aux filiales d'assurance.

(3) Y compris charges d'intérêts des banques centrales.

Les « Autres produits d'intérêts » correspondent aux revenus reçus au titre des instruments financiers et des liquidités déposées auprès de banques centrales et autres tierces parties.

Les « Autres charges d'intérêts » comprennent principalement les charges d'intérêts liées aux emprunts adossés à des actifs, les coûts d'intérêts nets sur les instruments financiers dérivés, les plus-values ou moins-values réalisées sur la conversion des passifs financiers ; et les charges d'intérêts liées aux passifs de location.

La rubrique « Coûts des contrats de location – Dépréciations » comprend les coûts d'amortissement réguliers ainsi que la variation de la provision pour amortissements excessifs comptabilisée par chaque entité à l'issue du processus de réévaluation de la flotte.

La valeur résiduelle actuelle intégrée dans le contrat est comparée à la valeur de marché attendue pour chaque voiture, en tenant compte de la concentration des marques et modèles de véhicules, du type de carburant et d'autres spécificités propres à chaque marché local. Conformément à la norme IAS 8, la valeur résiduelle est traitée comme une estimation comptable. La révision des valeurs résiduelles attendues peut aboutir à l'un des trois scénarios d'amortissement suivants pour la durée de vie restante du contrat :

- (5) toutes les pertes potentielles sur la vente de voitures sont comptabilisées comme une charge d'amortissement supplémentaire, de façon linéaire entre la date de la réévaluation et la fin du contrat ;
- (6) lorsque le produit prévisionnel de la vente du véhicule est supérieur à l'estimation précédente mais inférieur à la valeur comptable nette actuelle, l'amortissement prévisionnel est ajusté sur la dernière estimation ;
- (7) lorsque le produit prévisionnel de la vente du véhicule est supérieur à la valeur comptable nette, l'amortissement est interrompu.

Les prix des véhicules d'occasion ont continué de générer des bénéfices élevés pour l'activité de vente de véhicules d'occasion tout au long de l'année 2023 mais, comme prévu, le marché des véhicules d'occasion a commencé à se normaliser au premier semestre 2023, avec une nouvelle baisse au cours du second semestre 2023.

Cette analyse a conduit à une réduction des coûts d'amortissement de 553,2 millions d'euros, qui représente une comptabilisation partielle des bénéfices futurs estimés sur les voitures d'occasion.

Le total des charges d'intérêts a considérablement augmenté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. La charge d'intérêts sur les emprunts auprès des institutions financières a augmenté avec l'opération de rachat de LeasePlan, qui dispose de financements externes et d'emprunts auprès d'institutions de banque centrale dans le cadre de ses activités bancaires. La nouvelle charge des « Intérêts sur dépôts » résulte également des intérêts payés sur les dépôts d'épargne à terme, levés par LeasePlan aux Pays-Bas et en Allemagne. Les « charges d'intérêts sur les émissions obligataires » ont augmenté en raison de l'émission de nouvelles obligations EMTN au cours de l'année pour financer les activités du groupe combiné, tandis que l'augmentation des autres charges d'intérêts est due au financement de titrisation adossé à des actifs supplémentaire acquis avec l'opération de rachat de LeasePlan. Pour plus de détails sur les variations de financement liées à l'opération de rachat de LeasePlan, voir la note 29 « Emprunts auprès d'institutions financières, obligations et titres émis ».

La Marge des contrats de location est négativement impactée par la perte de valeur de 201,9 millions d'euros sur les dérivés LeasePlan qui ne sont pas couverts comptablement. Les activités du Groupe sont principalement liées à la location de véhicules et à la gestion de flotte. Le Groupe accepte et propose à ses clients des contrats de location à des taux fixes et variables, pour différentes durées et devises. Pour une grande partie du financement des voitures LeasePlan, le Groupe a contracté des emprunts auprès de parties externes ou émis des titres à des tiers. Afin d'atténuer l'exposition du Groupe aux fluctuations futures des taux d'intérêt et des taux de change, le Groupe a conclu des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises et des accords à terme. Bien qu'en conséquence de ces accords, le Groupe atténue le risque de taux d'intérêt et le risque de change d'un point de vue économique, ces dérivés ne sont pas toujours éligibles à la comptabilité de couverture d'un point de vue comptable, ce qui, en raison du traitement comptable des instruments financiers dérivés, expose le Groupe à une certaine volatilité dans son compte de résultat. Pour plus de détails, voir la note 4 « Gestion des risques financiers » et la note 19 « Instruments financiers dérivés ».

La ligne « Hyperinflation – gain monétaire net » de la ligne « Gains/pertes latents sur instruments financiers et autres » du compte de résultat inclut le gain lié à l'inflation de l'indice des prix à la consommation appliqué à la valeur comptable de la flotte de véhicules des filiales turques, du capital social et des bénéfices non distribués. Cette augmentation de la valeur comptable des véhicules a entraîné une dépréciation de 67,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (2022 : néant) et un amortissement supplémentaire sur l'augmentation liée à l'inflation de 33,7 millions d'euros qui ont été inclus dans la ligne « Coûts des contrats de location – Dépréciation » du compte de résultat, l'impact global sur la Marge des contrats de location s'élève donc à 39,2 millions d'euros. Pour plus de détails, voir la note 5 « Estimations et jugements comptables critiques ».

8b Marge des services

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	retraité 2022 ⁽¹⁾
Revenus des services	4 391,2	2 657,4
Coût des ventes – services	(3 037,0)	(1 942,3)
Marge des services	1 354,2	715,1

(2) Voir la note 3.2 pour le détail du retraitement lié à la première application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » aux filiales d'assurance.

Les produits et les charges englobent les différentes composantes des versements échelonnés au titre des contrats de location, telles que l'entretien et les pneumatiques, la rétention du risque de sinistre et les véhicules de remplacement.

La Marge des services pour la période close au 31 décembre 2023 inclut un montant de 84,4 millions d'euros lié aux services d'assurance et de réassurance.

8c Résultat de la vente de véhicules d'occasion

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Produit de la vente de véhicules	6 458,8	3 953,6
Coût de revient des véhicules vendus ⁽¹⁾	(6 109,3)	(3 205,9)
Résultat de la vente de véhicules d'occasion	349,5	747,6

(1) Le coût de revient des véhicules vendus représente la valeur après amortissement du véhicule et les éventuels frais de cession supplémentaires.

En raison de cette diminution des amortissements, la marge sur les ventes de voitures d'occasion a souffert de l'augmentation de la valeur comptable nette des véhicules. L'impact pour les véhicules vendus en 2023 a été de 312,2 millions d'euros.

8d Chiffre d'affaires

Le tableau ci-après récapitule le chiffre d'affaires inclus dans les marges analysées aux points 8a, 8b et 8c. Ils sont ventilés entre « Revenus des activités de location » et « Produits de la vente de véhicules » à la fin des contrats de location.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Revenus des services	4 391,2	2 657,4
Revenus des contrats de location simple	7 795,3	4 757,2
Produits d'intérêts	238,4	46,7
Revenus des contrats de location	8 033,7	4 803,9
Sous-total – Revenus des activités de location	12 424,9	7 461,3
Produits de la vente de véhicules	6 458,8	3 953,6
TOTAL DES REVENUS	18 883,7	11 414,8
TOTAL DES REVENUS HORS PRODUITS D'INTERETS	17 006,3	10 495,2

Note 9 Provisions pour dépréciation de créances

(en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Provisions		(168,6)	(125,2)
Reprise de provisions ⁽¹⁾		97,9	79,1
Provisions pour dépréciation de créances		(70,7)	(46,1)

(1) La reprise de provisions représente les créances douteuses recouvrées au cours de l'année et le mouvement de la provision au titre d'IFRS 9

Note 10 Charges d'exploitation

Charges de personnel

La répartition des charges de personnel est la suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022 retraité ⁽¹⁾
Salaires et traitements	(659,3)	(418,4)
Charges sociales	(120,8)	(76,0)
Coûts des prestations définies au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(4,3)	(0,8)
Autres charges de personnel	(151,7)	(22,5)
TOTAL	(936,1)	(517,8)

(1) Voir la note 3.2 pour le détail du retraitement lié à la première application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » aux filiales d'assurance

Les effectifs moyens du Groupe (incluant le personnel temporaire) durant l'exercice s'élevaient à 12 505 (2022 : 7 154). À la clôture, les effectifs du Groupe en équivalent temps plein s'élevaient à 14 578 (2022 : 7 529).

La ventilation des composantes de coût du régime de retraite à prestations définies est présentée à la note 31.

Frais généraux et charges administratives

La ventilation des frais généraux et administratifs est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022 retraité ⁽¹⁾
Dépenses de services professionnels	(210,6)	(150,7)
Installations	(176,3)	(69,1)
Marketing et ventes	(34,8)	(13,9)
Autres frais généraux et charges administratives	(97,7)	(64,5)
TOTAL	(519,5)	(298,1)

(1) Voir la note 3.2 pour le détail du retraitement lié à la première application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » aux filiales d'assurance

Charges de dépréciation et d'amortissement

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Amortissement des autres immobilisations corporelles	14	(34,7)	(20,2)
Amortissement des immobilisations incorporelles	17	(59,3)	(25,5)
Dépréciation des actifs de droit d'utilisation ⁽¹⁾	15	(42,0)	(21,0)
TOTAL		(136,0)	(66,7)

(1) Hors véhicules

Ayvens poursuit ses investissements informatiques, compte tenu de l'engagement du Groupe à être le choix préféré du marché en matière de solutions de mobilité. Un accent particulier a été mis sur les solutions numériques afin d'améliorer davantage l'expérience client, notamment les portails Web pour les gestionnaires de flotte et les conducteurs, de même que sur l'investissement dans l'élaboration de nouveaux produits flexibles pour les clients.

L'augmentation sur l'ensemble des lignes de charges d'exploitation est principalement due aux changements de périmètre liés à l'opération de rachat de LeasePlan le 22 mai 2023 (voir la note 2 pour plus de détails).

Note 11 Autres produits/(charges)

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Gain de juste valeur du placement dans des instruments de capitaux propres	10,9	-
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	0,9	-
Dépréciation des écarts d'acquisition	(23,7)	-
Dépréciation du Groupe destiné à la cession	-	(50,6)
Autres produits/(charges)	(2,1)	-
TOTAL	(14,0)	(50,6)

Ce poste inclut l'ajustement positif de la juste valeur sur l'investissement dans les instruments de capitaux propres liés à SG Fleet Group et au groupe Constellation, les revenus de dividendes provenant de ces investissements et la dépréciation de l'écart d'acquisition (voir la note 16 pour plus de détails).

Note 12 Impôts sur le résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Impôt exigible	(355,0)	(225,5)
Impôt différé	(19,0)	(220,4)
Impôts sur le résultat	(374,0)	(445,9)

L'augmentation de l'impôt exigible en 2023 s'explique par la contribution de LeasePlan aux bénéfices imposables à compter de la date d'acquisition et l'imposition des plus-values résultant des opérations intra-groupe.

La variation des impôts différés en 2024 s'explique principalement par les variations suivantes des différences temporelles entre les bases comptable et fiscale des actifs et passifs :

(8)ajustements de l'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs de LeasePlan avec un impact d'impôt différé de + 37,6 millions d'euros dans le compte de résultat ;

(9) variation de la juste valeur des dérivés de LeasePlan de + 25,3 millions ;

(10) augmentation des déficits fiscaux de + 33,3 millions d'euros (incluant la variation des déficits fiscaux des entités nouvellement acquises de LeasePlan).

La charge/le crédit d'impôt différé pour les autres éléments du résultat global se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Couvertures de flux de trésorerie	25,7	(12,0)
Instruments de dette en juste valeur par autres éléments du résultat global	(1,2)	2,2
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	1,0	(0,4)
Impôt différé imputé aux autres éléments du résultat global	25,5	(10,2)

Rapprochement du taux d'imposition effectif

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Résultat avant impôt	1 295,7	1 666,1
Taux d'impôt standard en France	25,83 %	25,83 %
Charge d'impôt au taux standard	(334,6)	(430,3)
Impôts calculés en fonction du taux d'impôt sur le résultat applicable dans chaque pays concerné	28,6	46,4
Effets d'impôt :		
Résultats nets d'impôt des entreprises liées	1,7	0,5
Résultats non imposables	(14,7)	(11,8)
Charges non déductibles fiscalement	(12,8)	(30,2)
Consommation des déficits fiscaux précédemment non comptabilisés	2,6	-
Déficits fiscaux pour lesquels aucun actif d'impôt différé sur le résultat n'a été comptabilisé	(6,5)	(1,4)
Réévaluation des impôts différés	(25,1)	0,7
Ajustement par rapport aux années précédentes	9,5	(6,9)
Autres ⁽¹⁾	(22,7)	(12,9)
TOTAL	(374,0)	(445,9)
Taux d'imposition effectif sur le résultat	28,87 %	26,76 %

(1) Taxes régionales assises sur les activités productives (l'augmentation est due à l'inclusion des entités LeasePlan dans le périmètre du Groupe)

L'évolution de la réévaluation de l'impôt différé par rapport à l'an dernier est principalement attribuable à une augmentation du taux d'impôt dans les filiales du Groupe en Turquie, tandis que l'ajustement au titre des exercices antérieurs a été entraîné par le changement de la législation fiscale turque qui permet désormais aux entités d'ajuster leurs états financiers pour tenir compte de l'inflation à des fins fiscales.

Concernant l'impôt sur le résultat calculé aux taux en vigueur en 2023 dans les pays respectifs, les principaux contributeurs sont l'Irlande, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et la Hongrie, où les taux d'imposition effectifs sont inférieurs ou supérieurs au taux d'imposition effectif en France (taux d'imposition respectifs de 12,5 %, 7,61 %, 32,28 %, 24 %, 23,5 %, et 9 %).

Variation nette des impôts différés

La variation brute des impôts différés nets est présentée ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Passifs d'impôts différés nets au 1^{er} janvier	(547,0)	(322,9)
Charges du compte de résultat	(19,0)	(220,4)
Impôts portés directement au débit/(crédit) des capitaux propres	23,1	(12,4)
Ajustement pour hyperinflation directement imputé aux capitaux propres	-	(9,4)
Différences de conversion	54,9	2,5
Changements de périmètre ⁽¹⁾	(491,8)	(8,0)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	0,0	24,6
Autres	(0,6)	(1,0)
Passifs d'impôts différés nets au 31 décembre	(980,4)	(547,1)

(1) Correspond principalement à l'opération de rachat de LeasePlan le 22 mai 2023. Cf. note 2 pour plus de détails

Nature des impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Amortissements dérogatoires	(1 300,5)	(777,5)
Provisions	110,8	104,7
Pertes de valeur	30,2	25,4
Déficits fiscaux	219,2	55,7
Gains de juste valeur	9,1	(8,8)
Engagements de retraite	6,1	2,2
Autres différences temporaires	(55,2)	51,2
Actifs/(Passifs) d'impôts différés nets	(980,4)	(547,1)

Déficits fiscaux

Le Groupe procède à une revue annuelle de sa capacité à utiliser les déficits fiscaux reportables en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité fiscale concernée et d'une prévision réaliste de ses résultats fiscaux. À cet effet, les résultats fiscaux sont déterminés en fonction de la performance prévisionnelle des activités. Les résultats fiscaux prennent également en considération les ajustements comptables et fiscaux (y compris la reprise des actifs et passifs d'impôts différés fondés sur des différences temporelles) applicables aux entités et juridictions concernées. Ces ajustements sont déterminés sur la base des résultats fiscaux historiques et de l'expertise fiscale de l'entité. Une extrapolation du résultat fiscal est réalisée à partir de 2024 et sur un horizon de temps jugé raisonnable et en fonction de la nature des activités réalisées au sein de chaque entité fiscale.

Les déficits fiscaux reportables de l'exercice sont attribuables à :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Pays-Bas	74,1	-
France	46,7	24,6
Italie	27,6	-
Inde	26,3	-
Norvège	12,9	10,0
Grèce	8,8	5,7
Chili	8,6	3,9
Belgique	7,0	8,7
Royaume-Uni	6,4	-
Autres	0,9	2,8
TOTAL	219,2	55,7

L'augmentation de 144,2 millions d'euros des déficits fiscaux est liée à l'opération de rachat de LeasePlan. La plupart des entités a utilisé la stratégie d'amortissement accéléré qui conduit à la comptabilisation des pertes fiscales et au report des passifs fiscaux. Aucune perte fiscale cumulée significative n'a été encourue au cours des deux derniers exercices.

Le profil de recouvrement des pertes reportées se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
D'ici un an	9,2	10,0
Entre 1 et 5 ans	10,3	1,2
Plus de 5 ans	-	-
Sans expiration	199,6	44,4
TOTAL	219,2	55,7

Note 13 Flotte de location

(en millions d'euros)

	Flotte de location
Au 1^{er} janvier 2022	
Coût	29 917,0
Amortissements et pertes de valeur	(8 205,7)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2022	21 711,3
Exercice clos le 31 décembre 2022	
Valeur nette comptable à l'ouverture	21 711,3
Acquisitions	9 554,0
Cession	(3 102,1)
Changements de périmètre	340,8
Amortissements	(3 573,6)
Transfert en stock	(814,5)
Transfert en actifs qualifiés de « détenus en vue de la vente »	(852,3)
Ajustement lié à l'hyperinflation	121,1
Différences de conversion	(157,4)
Valeur nette comptable de clôture au 31 décembre 2022	23 227,4
Au 31 décembre 2022	
Coût	31 771,7
Amortissements et pertes de valeur	(8 544,4)
Valeur comptable au 31 décembre 2022	23 227,4
Exercice clos le 31 décembre 2023	
Valeur nette comptable à l'ouverture	23 227,4
Acquisitions	18 426,0
Cession	(5 660,7)
Changements de périmètre	21 405,3
Amortissements	(6 030,2)
Dépréciation	(67,7)
Transfert en stock	(1 664,8)
Ajustement lié à l'hyperinflation	299,7
Différences de conversion	(169,8)
Valeur nette comptable de clôture au 31 décembre 2023	49 765,2
Au 31 décembre 2023	
Coût	66 498,0
Amortissements et pertes de valeur	(16 732,8)
Valeur comptable au 31 décembre 2023	49 765,2

Les loyers minimaux non actualisés à recevoir au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Dans l'année	4 871,5	766,1
Entre 1 et 2 ans	4 951,7	1 768,3
Entre 2 et 3 ans	5 565,3	2 557,0
Entre 3 et 4 ans	4 491,4	2 003,8
Entre 4 et 5 ans	1 389,0	531,1
À plus de 5 ans	144,7	27,2
TOTAL	21 413,6	7 653,5

Au 31 décembre 2023 et 2022, toutes les valeurs comptables représentent les véhicules détenus en propre qui sont destinés à être loués.

Dépréciations

L'ajustement à l'hyperinflation reflète l'inflation de l'indice des prix à la consommation appliqué à la valeur comptable de la flotte de véhicules des filiales turques (voir la note 3 pour plus de détails). Cette inflation étant supérieure à la valeur recouvrable de la flotte de véhicules turque, une dépréciation de 67,2 millions d'euros a été enregistrée pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, il n'y a pas eu de dépréciation sur la « Flotte de location ». Voir la note 5 « Dépréciation de la flotte de location ».

Valeurs résiduelles

L'activité de vente de véhicules d'occasion a continué à générer des bénéfices élevés en 2023. Cela a entraîné un ajustement à la hausse des valeurs résiduelles de la flotte de location et une réduction des coûts d'amortissement par rapport à l'amortissement contractuel initial de 553,2 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en 2022 :

422,4 millions) ce qui représente aussi une comptabilisation partielle des bénéfices futurs estimés de la vente des véhicules d'occasion.

Opérations de titrisation adossées à des actifs

Le Groupe a réalisé plusieurs programmes de titrisation adossés à des actifs qui impliquent la vente de créances de loyers futurs et, dans certains cas, de créances liées à la valeur résiduelle générées par diverses filiales du Groupe, à des entités *ad hoc* incluses dans les comptes consolidés du Groupe. Pour plus de détails sur les opérations de titrisation et les actifs transférés, voir la note 29. Suite à cette vente, la valeur comptable nette des actifs de location simple titrisés s'élève à 6 062 millions d'euros au 31 décembre 2023 (2 173 millions d'euros au 31 décembre 2022) et la valeur actuelle des créances de location transférées provenant de ces actifs est de 6 286 millions d'euros (2 313 millions d'euros au 31 décembre 2022). Ces créances locatives transférées ne peuvent être cédées.

Note 14 Autres immobilisations corporelles

Autres immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains	Immeubles	Équipements	Total
Au 1^{er} janvier 2022				
Coût	4,5	66,0	103,3	173,8
Amortissements et pertes de valeur		(35,8)	(53,0)	(88,8)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2022	4,5	30,2	50,3	85,0
Exercice clos le 31 décembre 2022				
Valeur nette comptable à l'ouverture	4,5	30,2	50,3	85,0
Acquisitions	-	5,9	34,9	40,9
Cession	(0,0)	(0,9)	(12,4)	(13,3)
Amortissements	-	(5,8)	(14,4)	(20,2)
Transfert en actifs qualifiés de « détenus en vue de la vente »	(0,0)	(2,6)	(1,5)	(4,1)
Changements de périmètre	7,0	1,5	0,9	9,4
Différences de conversion	-	(0,0)	(0,6)	(0,7)
Valeur nette comptable de clôture au 31 décembre 2022	11,4	28,3	57,2	96,9
Au 31 décembre 2022				
Coût	11,4	67,9	114,4	193,7
Amortissements et pertes de valeur		(39,5)	(57,3)	(96,8)
Valeur comptable au 31 décembre 2022	11,4	28,3	57,2	96,9
Valeur nette comptable à l'ouverture	11,4	28,3	57,2	96,9
Acquisitions	-	3,6	73,3	76,9
Cession	-	(0,7)	(37,1)	(37,8)
Amortissements	-	(6,9)	(29,4)	(36,3)
Transfert en actifs qualifiés de « détenus en vue de la vente »	-	0,0	(0,0)	0,0
Changements de périmètre	0,8	4,5	89,3	94,6
Ajustement à l'hyperinflation ⁽¹⁾	-	-	(0,0)	(0,0)
Différences de conversion	-	0,0	0,0	0,0
Valeur nette comptable de clôture au 31 décembre 2023	12,2	28,9	153,2	194,2
Au 31 décembre 2023				
Coût	12,2	81,4	331,0	424,6
Amortissements et pertes de valeur		(52,5)	(177,9)	(230,4)
Valeur comptable au 31 décembre 2023	12,2	28,9	153,2	194,2

(1) Ajustement à l'hyperinflation des véhicules de l'entreprise

La propriété des autres immobilisations corporelles n'est pas restreinte et ces actifs ne sont pas donnés en garantie de passifs.

Au 31 décembre 2022 et 2023, il n'y a pas de dépréciation sur les « Autres immobilisations corporelles ».

Note 15 Droits d'utilisation et dettes de location

(en millions d'euros)	Actifs de droit d'utilisation (véhicules et équipement)	Actifs de droit d'utilisation (baux commerciaux)	Dettes de location
Au 1^{er} janvier 2022	-	117,3	121,4
Acquisitions	40,9	21,3	63,5
Cession	(1,0)	(11,6)	(12,6)
Amortissements	(27,6)	(25,7)	-
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	-	(2,8)	(2,8)
Changements de périmètre	17,1	5,2	18,4

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs de droit d'utilisation (véhicules et équipement)	Actifs de droit d'utilisation (baux commerciaux)	Dettes de location
Charge d'intérêts	-	-	1,3
Paielements	-	-	(71,1)
Différences de conversion	-	(0,9)	(0,9)
Au 31 décembre 2022	29,4	102,8	117,2
Au 1^{er} janvier 2023	29,4	102,8	117,2
Acquisitions	18,7	42,6	64,1
Cession	(25,8)	(17,5)	(44,3)
Amortissements	(17,2)	(51,8)	-
Changements de périmètre	4,3	148,1	162,9
Charge d'intérêts	-	-	3,4
Paielements	-	-	(51,9)
Différences de conversion	0,0	0,9	0,9
Au 31 décembre 2023	9,4	225,2	252,3

Montants comptabilisés au bilan consolidé

Le bilan consolidé présente les montants ci-dessus pour les droits d'utilisation et les dettes de location. Ces baux immobiliers sont généralement pour des espaces de bureaux et de stockage de voitures et vont de 1 à 12 ans tandis que les baux de véhicules sont pour des véhicules de location aux clients et vont de 3 à 5 ans.

Analyse du solde et de l'échéance des dettes de location :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
À moins d'un an	66,2	38,7
1 à 2 ans	55,1	21,5
2 à 3 ans	43,2	19,0
3 à 4 ans	34,7	15,2
4 à 5 ans	25,5	10,5
Plus de cinq ans	40,6	17,4
Total	265,3	122,3
Effet d'actualisation	(13,0)	(5,1)
Dettes de location	252,3	117,2

Composantes comptabilisées au compte de résultat

Le compte de résultat fait apparaître les montants suivants relatifs aux contrats de location. Le coût des contrats de location autres que les contrats de location de courte durée de moins de 12 mois, les coûts de location variables et les contrats de location d'actifs de faible valeur sont répartis entre l'amortissement des droits d'utilisation et une charge financière représentative de la désactualisation des dettes de location.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Dépréciation des actifs de droit d'utilisation ⁽¹⁾	(69,0)	(53,3)
Charges d'intérêts	(4,1)	(1,3)
Produits de sous-location des droits d'utilisation	1,7	1,5
Charges relatives aux contrats de location à court terme de moins de 12 mois, aux frais de location variables et aux contrats de location de faible valeur	(11,8)	(7,4)

(1) Cf. note 10 pour plus de détails

Montant comptabilisés au tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le montant total versé au titre des contrats de location comptabilisé au bilan consolidé s'élève à 51,9 millions d'euros (2022 : 71,1 millions d'euros).

Note 16 Écart d'acquisition

(en millions d'euros)

	Ecart d'acquisition
Au 1^{er} janvier 2022	
Coût	576,0
Cumul des pertes de valeur	-
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2022	576,0
Exercice clos le 31 décembre 2022	
Valeur nette comptable à l'ouverture	576,0
Dépréciation	(2,7)
Transfert en actifs qualifiés de « détenus en vue de la vente »	(26,6)
Changements de périmètre	71,9
Valeur nette comptable de clôture au 31 décembre 2022	618,6
Au 31 décembre 2022	
Coût	621,3
Cumul des pertes de valeur	(2,7)
Valeur comptable au 31 décembre 2022	618,6
Exercice clos le 31 décembre 2023	
Valeur nette comptable à l'ouverture	618,6
Dépréciation	(23,7)
Changements de périmètre ⁽¹⁾	1 396,0
Valeur nette comptable de clôture au 31 décembre 2023	1 990,9
Au 31 décembre 2023	
Coût	2 014,6
Cumul des pertes de valeur	(23,7)
Valeur comptable au 31 décembre 2023	1 990,9

(1) Cf. note 2 pour plus de détails

Écart d'acquisition par unité génératrice de trésorerie

(en millions d'euros)

	Au 1 ^{er} janvier 2023	Acquisitions	Dépréciation	Au 31 décembre 2023
France	212,0	-	-	212,0
Allemagne	35,2	-	-	35,2
Allemagne (Fleetpool)	53,0	-	(23,7)	29,3
Italie	50,2	-	-	50,2
Espagne	128,0	-	-	128,0
Royaume-Uni	22,6	-	-	22,6
Benelux	56,9	-	-	56,9
Pays nordiques	18,3	-	-	18,3
Pays d'Europe du Sud-Est	9,5	-	-	9,5
Pays d'Europe du Nord-Est	1,4	-	-	1,4
Pays d'Europe centrale	31,5	-	-	31,5
LeasePlan	-	1 396,0	-	1 396,0
TOTAL	618,5	1 396,0	(23,7)	1 990,9

Chaque année, Ayvens réalise un test de dépréciation pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté.

Une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat si la valeur comptable de l'UGT, comprenant l'écart d'acquisition qui lui a été affecté, est supérieure à sa valeur recouvrable. Cette dépréciation est ensuite affectée en priorité pour réduire la valeur comptable de l'écart d'acquisition.

Le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est calculé selon la méthode la plus appropriée, généralement l'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie ont été projetés sur les résultats financiers réels et sur le plan d'activité à cinq ans, et la Direction a évalué et approuvé le caractère raisonnable des hypothèses retenues en examinant la cause des différences entre les projections de flux de trésorerie passées et les flux de trésorerie réels.

Un taux d'actualisation a été appliqué, calculé à partir d'un taux d'intérêt sans risque et d'une prime de risque du marché multipliée par un coefficient bêta spécifique au marché.

En 2023, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale allemande Fleetpool Holding GmbH pour 23,7 millions d'euros. Alors que le volume de contrats actifs au sein de Fleetpool est resté stable sur l'année 2023, les conditions d'approvisionnement locales difficiles, les problèmes logistiques dans la gestion du stock de véhicules et les difficultés sur le marché de l'abonnement allemand ont conduit à une détérioration des perspectives financières de la Société, retardant significativement son plan d'expansion. Plusieurs initiatives d'atténuation ont été prises pour accélérer l'intégration des opérations et de la technologie de Fleetpool avec d'autres entités du Groupe.

Le Groupe a soumis les projections de flux de trésorerie à un scénario de stress supplémentaire. Le scénario présente les hypothèses suivantes :

- 10 % de réduction de la croissance attendue de la flotte sur la période 2024-2028 ;
- 10 % de réduction du produit de la vente de véhicules d'occasion en 2024 et 2025.

Historiquement, la plus forte réduction du produit des ventes du Groupe par véhicule a été enregistrée pendant la crise financière de 2009 (un peu plus de 7 % par rapport aux niveaux d'avant la crise).

Sur la base des hypothèses retenues par le Groupe, même avec ces scénarios particulièrement défavorables, aucune dépréciation de l'écart d'acquisition n'a été jugée nécessaire, en dehors de Fleetpool Holding GmbH en 2023. L'écart d'acquisition a fait l'objet d'une dépréciation de 2,7 millions d'euros en 2022. Il s'agissait de la filiale ALD Russie qui a ensuite été cédée en 2023.

Les principales hypothèses utilisées pour les calculs de la valeur d'utilité en 2023 et 2022 sont les suivantes :

Hypothèses en 2023 et 2022

	Coefficient d'actualisation 2023	Coefficient d'actualisation 2022	Taux à l'infini (2023 et 2022)
France	10,6 %	10,0 %	2,0 %
Allemagne	10,6 %	10,0 %	2,0 %
Italie	14,2 %	12,1 %	2,0 %
Espagne	12,2 %	10,6 %	2,0 %
Royaume-Uni	10,7 %	10,0 %	2,0 %
Benelux	10,6 %	10,0 %	2,0 %
Pays nordiques	15,3 %	13,6 %	2,0 %
Pays d'Europe du Sud-Est	25,5 %	21,8 %	2,0 %
Pays d'Europe du Nord-Est	10,6 %	10,0 %	2,0 %
Pays d'Europe centrale	20,2 %	19,2 %	2,0 %

Le 22 mai 2023, le Groupe a finalisé l'acquisition de LeasePlan (voir note 2 pour plus de détails). L'exercice d'allocation du prix d'acquisition a été achevé peu après la fin de la période de présentation de l'information financière et un écart d'acquisition de 1 396 millions d'euros a été comptabilisé lors de l'acquisition et n'a pas encore été alloué aux unités génératrices de trésorerie. Les activités de LeasePlan continuent d'être intégrées au Groupe et la Direction finalisera l'allocation de l'écart d'acquisition au premier semestre 2024 aux UGT concernées.

Questions liées au climat

Le Groupe surveille constamment les dernières législations gouvernementales visant les questions climatiques. À l'heure actuelle, aucune législation ayant des répercussions sur le Groupe n'a été adoptée. Le Groupe ajustera les principales hypothèses utilisées dans les calculs de la valeur d'utilité, ainsi que la sensibilité aux changements d'hypothèses, si un changement s'avère nécessaire.

Note 17 Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Logiciels (générés en interne)	Licences de logiciels (externes)	Relation client	Immobilisations corporelles en cours	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2022						
Coût	79,8	90,3	10,0	18,8	4,8	203,6
Montants cumulés des amortissements et dépréciations	(39,6)	(71,2)	(3,8)	–	(0,3)	(114,8)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2022	40,2	19,1	6,1	18,8	4,5	88,7
Exercice clos le 31 décembre 2022						
Valeur nette comptable à l'ouverture	40,2	19,1	6,1	18,8	4,5	88,7

(en millions d'euros)	Logiciels (générés en interne)	Licences de logiciels (externes)	Relation client	Immobilisations corporelles en cours	Autres	Total
Acquisitions	31,1	12,9	-	13,0	11,3	68,3
Cessions	-	(4,2)	-	-	(11,8)	(16,0)
Amortissement	(13,0)	(10,2)	(2,1)	-	(0,3)	(25,5)
Transfert en actifs qualifiés de « détenus en vue de la vente »	(0,4)	(0,2)	-	-	-	(0,6)
Changements de périmètre	1,7	0,4	10,3	-	-	12,4
Différences de conversion	(0,8)	0,0	-	-	-	(0,8)
Valeur nette comptable de clôture au 31 décembre 2022	58,8	17,9	14,4	31,9	3,7	126,6
Au 31 décembre 2022						
Coût	104,6	84,6	20,3	31,9	3,7	245,0
Montants cumulés des amortissements et dépréciations	(45,8)	(66,7)	(5,9)	-	(0,0)	(118,4)
Valeur comptable au 31 décembre 2022	58,8	17,9	14,4	31,9	3,7	126,6
Exercice clos le 31 décembre 2023						
Valeur nette comptable à l'ouverture	58,8	17,9	14,4	31,9	3,7	126,6
Acquisitions ⁽¹⁾	71,1	16,2	279,0	112,8	0,1	479,3
Cessions	(0,0)	(2,1)	-	(18,5)	(3,6)	(24,1)
Dépréciation	(1,6)	-	-	-	-	(1,6)
Amortissement	(54,8)	(10,9)	(13,3)	-	(4,8)	(83,8)
Changements de périmètre ⁽²⁾	36,0	18,0	(0,0)	143,8	9,6	207,4
Différences de conversion	0,3	(0,1)	-	-	0,0	0,2
Valeur nette comptable de clôture au 31 décembre 2023	109,7	39,0	280,1	270,0	5,1	703,9
Au 31 décembre 2023						
Coût	475,9	152,7	299,3	270,0	9,8	1 207,7
Montants cumulés des amortissements et dépréciations	(366,2)	(113,7)	(19,2)	-	(4,7)	(503,8)
Valeur comptable au 31 décembre 2023	109,7	39,0	280,1	270,0	5,1	703,9

(1) L'augmentation du poste Relations client et les variations de périmètre sont liées à l'acquisition de LeasePlan (voir note 3 pour plus de détails)

Le programme Next Generation Digital Architecture de LeasePlan, lancé en 2019 pour fournir une architecture numérique mondiale harmonisée et standardisée, a vu son application réduite à 3 entités après la signature du protocole d'acquisition en janvier 2022. Le Groupe a entamé une revue approfondie de ce programme immédiatement après la finalisation de l'acquisition. Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de LeasePlan, compte tenu du retard important pris dans le déploiement et de l'articulation avec le reste de l'architecture informatique, le Groupe a décidé d'arrêter les nouveaux développements, tout en réutilisant les actifs de valeur et en s'appuyant sur le robuste système de back-office d'ALD. En conséquence, à la date d'acquisition, cet actif incorporel a été déprécié de 203 millions d'euros (valeur nette comptable à fin 2023 : 262 millions d'euros).

Note 18 Participations dans des entreprises liées et des entités contrôlées conjointement

Nom	Pays d'origine	Activité	Nature des participations	Valeur comptable (en millions d'euros)	% de détention
ALD Automotive SA Maroc	Maroc	Leasing	Entreprises liées	9,5	35 %
LeasePlan Emirates L.L.C.	Émirat d'Abu Dhabi	Leasing	Coentreprise	17,1	49 %
Flottenmanagement GmbH	Autriche	Leasing	Coentreprise	2,0	49 %

Nom	Pays d'origine	Activité	Nature des participations	Valeur comptable (en millions d'euros)	% de détention
PLease S.C.S.	France	Leasing	Coentreprise	28,1	99 %

Le 1^{er} octobre 2022, ALD a signé un accord en vue d'acquérir les actions restantes de Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co.KG, de sorte que cette dernière devienne une filiale à 100 %. Jusqu'à cette date, la participation de 35 % était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	2023			2022		
	Entreprises liées	Coentreprises	Total	Entreprises liées	Coentreprises	Total
Solde au 1^{er} janvier	7,9	-	7,9	7,9	-	7,9
Part du résultat de l'exercice	1,4	5,0	6,4	1,7	-	1,7
Dividendes versés	(0,0)	(6,3)	(6,3)	-	-	-
Différences de conversion	0,2	(0,1)	0,1	(0,4)	-	(0,4)
Changements de périmètre	-	48,7	48,7	(1,2)	-	(1,2)
Solde au 31 décembre	9,5	47,2	56,7	7,9	-	7,9

L'état résumé du résultat global ci-dessous ne représente pas la quote-part de l'entité, mais le montant réel inclus pour les intérêts significatifs dans les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre					
	2023			2022		
	Entreprises liées	Coentreprises	Total	Entreprises liées	Coentreprises	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	63,3	172,0	235,3	61,2	-	61,2
Coûts directs	(53,6)	(145,0)	(198,6)	(51,3)	-	(51,3)
Résultat opérationnel brut	9,7	27,0	36,7	9,8	-	9,8
Total des coûts d'exploitation	(4,6)	(15,0)	(19,6)	(4,5)	-	(4,5)
Autres produits/charges	(0,6)	-	(0,6)	(0,9)	-	(0,9)
Impôt sur les bénéfices	(0,5)	(1,0)	(1,5)	0,3	-	0,3
Bénéfice de l'exercice	4,0	11,0	15,0	4,8	-	4,8
Résultat global total à 100 %	4,0	11,0	15,0	4,8	-	4,8
Part du Groupe de résultat de l'exercice	1,4	5,0	6,4	1,7	-	1,7

Les informations financières résumées ci-dessous ne représentent pas la quote-part de l'entité, mais le montant réel inclus dans les comptes sociaux des intérêts significatifs dans les investissements comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	2023			2022		
	Entreprises liées	Coentreprises	Total	Entreprises liées	Coentreprises	Total
Bilan						
Actif courant	26,0	28,0	54,0	20,0	-	20,0
Actifs non courants	149,1	397,1	546,2	120,9	-	120,9
Passif courant	(61,1)	(112,3)	(173,4)	(65,0)	-	(65,0)
Passifs non courants	(86,8)	(245,6)	(332,4)	(53,3)	-	(53,3)
Capitaux propres/Actif net à 100 %	27,2	67,2	94,4	22,6	-	22,6
Valeur comptable du Groupe	9,5	47,2	56,7	7,9	-	7,9

Les prêts à des fins d'investissement comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, sont comptabilisés au coût amorti (moins dépréciation) et l'analyse des échéances est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	2023			2022		
	Entreprises liées	Coentreprises	Total	Entreprises liées	Coentreprises	Total
Prêts aux entreprises associées et coentreprises						
Solde au 1^{er} janvier	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	2,0	-	2,0	-	-	-
Remboursement	-	(39,0)	(39,0)	-	-	-
Changements de périmètre	-	78,5	78,5	-	-	-
Solde au 31 décembre	2,0	39,5	41,5	-	-	-

Des facilités de crédit de 39,5 millions d'euros (2022 : néant) ont été avancées aux investissements mis en équivalence, dont 39,5 millions d'euros ont été tirés (2022 : néant) au 31 décembre 2023.

Note 19 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont régulièrement évalués à la juste valeur et sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés » du bilan consolidé et se composent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2023			Exercice clos le 31 décembre 2022		
	Montants nominaux	Actifs	Passifs	Montants nominaux	Actifs	Passifs
Couvertures de flux de trésorerie						
Swaps de taux d'intérêt	2 999,4	24,1	11,5	1 630,3	61,6	0,0
Swaps de change	519,4	2,7	91,9	491,0	20,8	44,5
Total instruments dérivés de couverture	3 518,8	26,7	103,4	2 121,3	82,3	44,5
Swaps de taux d'intérêt	31 332,8	235,3	392,1	3 452,9	46,6	44,5
Swaps de change	4 042,9	121,2	150,3	-	-	-
Total instruments dérivés non éligibles à la couverture	35 375,7	356,5	542,4	3 452,9	46,6	44,5
TOTAL	38 894,5	383,3	645,8	5 574,2	128,9	89,0
Moins part non courante :						
Swaps de taux d'intérêt (couverts)		24,1	11,5		61,6	0,0
Swaps de change (couverts)		2,2	52,2		13,1	34,3
Swaps de taux d'intérêt (non couverts)		157,2	353,4		44,3	43,8
Swaps de change (non couverts)		43,1	54,6		-	-
Total de la part non courante		226,6	471,7		118,9	78,1
PART COURANTE		156,6	174,1		10,0	10,9

Lors de l'acquisition de LeasePlan, une couverture de juste valeur était en place (via l'utilisation de swaps de taux d'intérêt) dans le cadre de la politique de gestion du risque de trésorerie visant à atténuer l'exposition aux variations de juste valeur des passifs comptabilisés, en raison de l'impact du risque de taux d'intérêt sur les opérations de marché de la dette (obligations publiques à taux fixe). Dans le cadre d'une revue périodique de la stratégie de couverture pour se conformer aux objectifs de risque, le Groupe a pris la décision de révoquer ces désignations de couverture de juste valeur au 1^{er} octobre 2023. Avant la suppression de la désignation, les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans le poste de résultat « Gains ou pertes latents sur instruments financiers et autres » et l'amortissement de l'incidence de la suppression de la désignation, qui sera lissé sur la durée de vie résiduelle de la dette est inclus dans le même poste du compte de résultat, et s'élevait à 38 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'impact sur le compte de résultat des dérivés est résumé ci-dessous :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Produits dérivés non éligibles à la couverture	(152,0)	(1,6)
Inefficacité des couvertures de juste valeur	(35,5)	-
dont :		
b. Variation de juste valeur des instruments de couverture	32,7	-
c. Variation de juste valeur des passifs financiers	(68,2)	-
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	1,5	(0,2)
Gains/(pertes) latents sur instruments financiers dérivés	(186,0)	(1,8)

Note 20 Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Investissement dans des titres de créances	329,4	219,1
Investissement dans des titres de participation	35,0	18,7
Investissements à long terme	223,5	280,1
Dépôts de garantie	414,5	14,2
Autres	8,8	5,6
TOTAL	1 011,2	537,7
Part courante	766,5	331,6
Part non courante	244,7	206,0

L'investissement dans des titres de créances comprend les obligations et les titres détenus à la juste valeur (par Résultat net ou autres éléments du résultat global) et les obligations et titres détenus au coût amorti.

L'investissement dans des titres de participation comprend la participation dans SG Fleet Group et la participation dans Constellation Automotive Holdings S.a.r.l. Voir la note 26 « Instruments financiers » pour plus d'informations sur l'évaluation et les hypothèses associées. Aucune dépréciation ou perte de crédit attendue n'a été comptabilisée pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022.

Les investissements à long terme résultent de la politique du Groupe et de son actionnaire principal, Société Générale, afin de gérer le risque de taux d'intérêt du Groupe et d'adosser les actifs et les passifs en fonction de leurs échéances. Les capitaux propres disponibles sont considérés comme une ressource à long terme qui doit être adossée à des actifs à long terme (voir la gestion du risque de taux d'intérêt à la section « Gestion des risques financiers » ci-dessus). Les capitaux propres sont réinvestis dans des dépôts à long terme amortissables auprès de Société Générale afin de rester dans les limites de sensibilité aux taux d'intérêt fixées pour chaque entité (variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures, excédent ou déficit, pour une augmentation parallèle de 1 % de la courbe des taux). Ces dépôts ont une échéance d'environ 3 ans et ils ne seront pas reconduits.

Les dépôts de garantie comptent principalement :

- le collatéral espèces déposé dans le cadre d'opérations de titrisation ;
- le collatéral espèces déposé dans le cadre des instruments financiers dérivés provenant des *Credit Support Annexes* (CSA) aux accords-cadres de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA).

Note 21 Stocks

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Stocks – valeur brute	832,4	407,3
Provisions pour dépréciation	(25,8)	(11,9)
Stocks nets	806,6	395,3

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur coût et leur valeur de réalisation nette. La provision représente l'impact de la réduction de la valeur nette de réalisation des stocks de véhicules lors du transfert de la flotte de location ou en cas de détention supérieure à 90 jours.

Note 22 Créances clients

Cet élément inclut les créances au titre des contrats de location et les créances clients, après déduction des provisions pour risques débiteurs, le cas échéant.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022 ⁽¹⁾
Créances au titre des contrats de location-financement	2 282,3	727,2
Provision pour dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement	(22,6)	(11,6)
dont :		
d. provision pour créances douteuses	(6,8)	(6,0)
e. provision pour créances saines ⁽²⁾	(15,8)	(5,6)
Créances clients et comptes rattachés	2 545,9	1 327,8
Provision pour dépréciation des créances sur les clients	(239,4)	(174,6)
dont :		
f. provision pour créances douteuses	(217,3)	(151,7)
g. provision pour créances saines ⁽²⁾	(22,1)	(22,9)
Provision pour litiges avec les clients	(21,0)	(19,6)
TOTAL DES CREANCES	4 545,2	1 849,1

(1) Cf. note 3.2 pour plus de détails
(2) Y compris provision prospective

La juste valeur des créances est égale à leur valeur comptable.

Pertes de crédit attendues

Le tableau ci-dessous présente une analyse des créances situées dans et hors du périmètre de la méthode simplifiée de la norme IFRS 9 pour les clients sains. Le Groupe considère certains types de créances spécifiques comme hors périmètre (voir note 3).

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Dans le périmètre	Hors du périmètre	Total	Dans le périmètre	Hors du périmètre	Total
Créances au titre des contrats de location-financement	2 233,4 ⁽¹⁾	49,0 ⁽²⁾	2 282,3	714,3 ⁽¹⁾	12,8 ⁽²⁾	727,2
Provision pour dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement ⁽³⁾	(15,8)	(6,8)	(22,6)	(5,6)	(6,0)	(11,6)
Créances clients et comptes rattachés	1 512,4	1 033,5 ⁽²⁾	2 545,9	651,5	676,3 ⁽²⁾	1 327,8
Provision pour dépréciation des créances sur les clients ⁽³⁾	(22,1)	(217,3)	(239,4)	(22,9)	(151,7)	(174,6)
Provision pour litiges avec les clients	–	(21,0)	(21,0)	–	(19,6)	(19,6)
TOTAL DES CREANCES	3 707,9	837,4	4 545,2	1 337,3	511,8	1 849,1

(1) Y compris le capital restant
(2) Ces montants représentent des créances douteuses et des créances non liées à la location
(3) Y compris provision prospective

Sur la base des créances comprises dans le périmètre, au 31 décembre 2023, les créances saines d'ALD s'élèvent à 1 483,5 millions d'euros (2022 : 1 365,8 millions) avec une provision de 25,5 millions d'euros (2022 : 28,5 millions) et les créances saines de LeasePlan nouvellement acquises s'élèvent à 2 262,2 millions d'euros avec une provision de 12,3 millions d'euros.

Pour les entités d'ALD, la provision pour pertes au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 a été déterminée comme suit, tant pour les créances clients que pour les créances liées aux contrats de location-financement :

Tableau des provisions au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Non échus	0 à 30 jours d'arriérés	De 31 à 60 jours d'arriérés	De 61 à 90 jours d'arriérés	Plus de 90 jours d'arriérés	Total
Taux de perte	1 %	3 %	9 %	7 %	15 %	
Montant brut des créances dans le périmètre IFRS 9	1 251,0	167,3	33,0	12,5	19,7	1 483,5
Provision pour pertes	(14,3)	(4,5)	(2,8)	(0,9)	(3,0)	(25,5)
Montant net des créances dans le périmètre IFRS 9	1 236,7	162,8	30,2	11,6	16,8	1 458,0

Tableau des provisions au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Non échus	0 à 30 jours d'arriérés	De 31 à 60 jours d'arriérés	De 61 à 90 jours d'arriérés	Plus de 90 jours d'arriérés	Total
Taux de perte	1 %	4 %	8 %	16 %	22 %	
Montant brut des créances dans le périmètre IFRS 9	1 187,7	120,3	30,6	5,6	21,6	1 365,8
Provision pour pertes	(16,2)	(4,4)	(2,3)	(0,9)	(4,7)	(28,5)
Montant net des créances dans le périmètre IFRS 9	1 171,6	115,9	28,3	4,7	16,9	1 337,3

Pour les entités LeasePlan nouvellement acquises, la provision pour pertes au 31 décembre 2023 a été déterminée comme suit, tant pour les créances clients que pour les créances saines liées aux contrats de location-financement :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023				
	Banques	Grandes entreprises	Petites et moyennes entreprises	Privé	Total
Taux de perte	0 %	0 %	1 %	1 %	
Montant brut des créances dans le périmètre IFRS 9	7,7	1 406,0	790,9	57,7	2 262,2
Provision pour pertes	(0,0)	(2,5)	(9,2)	(0,6)	(12,3)
Montant net des créances dans le périmètre IFRS 9	7,7	1 403,5	781,6	57,1	2 249,9

Les variations des dépréciations des créances location sont détaillées ci-après :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Solde au 1 ^{er} janvier	(11,6)	(13,0)
Créances douteuses acquises ⁽¹⁾	(1,3)	-
Provisions pour dépréciation nette ⁽²⁾	0,2	0,1
Créances comptabilisées en pertes	2,3	1,0
Changements de périmètre ⁽³⁾	(12,0)	-
Autres et différences de conversion en devise	(0,2)	0,2
Solde au 31 décembre	(22,6)	(11,6)

(1) La perte de crédit observable sur créances douteuses acquises lors de l'acquisition d'entités LeasePlan

(2) Inclut la reprise de provision sur créances amorties

(3) Inclut l'acquisition d'entités LeasePlan, hors acquisition de créances provisionnées

Échéancier des créances de location-financement saines

Les montants figurant dans le tableau ci-dessous comprennent les prêts et créances sur les contrats de location-financement par portefeuille Bâle II qui ne sont pas échus et qui sont échus mais non dépréciés individuellement.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2023					Total
	Prêts et créances clients					
	Banques	Grandes entreprises	Petites et moyennes entreprises	Crédits aux particuliers	Très petites entreprises	
Montants non échus	8,4	1 149,9	624,5	84,7	157,9	2 025,3
Montants échus de 1 à 30 jours	0,1	22,7	36,4	1,7	11,4	72,4
Montants échus de 31 à 60 jours	0,2	8,0	11,3	0,2	2,9	22,5
Montants échus de 61 à 90 jours	-	1,6	4,8	0,1	2,5	8,9
Montants échus de 91 à 180 jours	0,3	97,4	0,1	0,1	1,6	99,5
Montants échus de 181 jours à 1 an	-	2,6	-	0,0	0,6	3,2
Montants échus à plus de 1 an	-	1,1	-	0,0	0,4	1,5
TOTAL	9,0	1 283,3	677,1	86,7	177,3	2 233,4

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2022					Total
	Prêts et créances clients					
	Banques	Grandes entreprises	Petites et moyennes entreprises	Crédits aux particuliers	Très petites entreprises	
Montants non échus	7,1	385,0	30,9	55,4	170,8	649,2
Montants échus de 1 à 30 jours	0,3	16,2	13,0	0,1	5,0	34,7
Montants échus de 31 à 60 jours	0,0	1,3	1,8	0,0	1,5	4,6
Montants échus de 61 à 90 jours	0,1	0,8	2,1	0,0	0,5	3,5
Montants échus de 91 à 180 jours	0,3	6,6	1,1	0,1	3,4	11,4
Montants échus de 181 jours à 1 an	0,1	0,3	0,5	0,0	2,1	3,0
Montants échus à plus de 1 an	0,2	5,0	0,7	0,0	2,0	7,9
TOTAL	8,1	415,1	50,1	55,8	185,3	714,3

L'augmentation des impayés est liée à l'acquisition de LeasePlan, qui a également augmenté les montants non échus en lien avec le capital restant dû pour les contrats de location-financement.

La note 4 « Gestion des risques financiers » dans la section « Évaluation du risque de crédit » contient une description complète de la politique de dépréciation.

Les variations des dépréciations des créances clients et comptes rattachés sont détaillées ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Solde au 1 ^{er} janvier	(174,6)	(171,8)
Créances douteuses acquises ⁽¹⁾	(39,4)	0,0
Provisions pour dépréciation nette ⁽²⁾	(70,9)	(46,1)
Créances comptabilisées en pertes	44,6	47,9
Transfert des groupes à céder aux actifs destinés à la vente	0,0	5,6
Changements de périmètre ⁽³⁾	(0,9)	(10,6)
Autres et différences de conversion en devise	1,9	0,3
Solde au 31 décembre	(239,4)	(174,6)

(1) La perte de crédit observable sur créances douteuses acquises lors de l'acquisition d'entités LeasePlan

(2) Dont reprise de provision sur créances amorties

(3) Inclut l'acquisition d'entités LeasePlan, hors acquisition de créances provisionnées

L'antériorité des créances est présentée ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Créances clients non échues	2 134,1	986,0
Créances échues depuis moins de 90 jours	226,4	144,1
Créances échues depuis plus de 90 jours et moins de 180 jours	27,6	23,9

Créances échues depuis plus de 180 jours	157,8	173,8
TOTAL	2 545,9	1 327,8

L'amélioration des arriérés pour les échéances à plus de 180 jours est due à la plus grande attention accordée aux procédures de recouvrement, à l'externalisation du recouvrement et aux paiements par débit direct mis en œuvre par les entités du Groupe.

Contrats de location financement

Les créances clients comprennent les créances de location-financement qui s'analysent comme suit :

Investissements bruts en contrats de location-financement, avec échéances résiduelles

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Moins d'un an	611,9	194,0
1 à 2 ans	523,2	122,5
2 à 3 ans	403,0	88,1
3 à 4 ans	211,1	45,9
4 à 5 ans	88,6	10,5
Plus de 5 ans	34,4	1,6
Investissements bruts en paiements de location-financement	1 872,0	462,5
Valeur résiduelle non garantie	635,3	300,8
Produits financiers non-acquis	(225,0)	(36,2)
Investissement net en contrats de location-financement	2 282,3	727,2

Investissement net en contrats de location-financement, avec échéances résiduelles

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Courant	746,0	221,4
Non courant	1 536,4	505,8
Investissement net en contrats de location-financement	2 282,3	727,2

Titrisation d'actifs

Une partie des actifs de location-financement est grevée (titrisation) en raison des opérations de titrisation adossées à des actifs conclues par le Groupe. La valeur totale des actifs de location-financement titrisés s'élève à 4 256,2 millions d'euros (2022 : 1 727,1 millions d'euros). Pour de plus amples informations sur ces opérations, voir la note 29 des comptes consolidés.

Garantie

En cas de poursuites judiciaires à l'encontre d'un client en défaut, le véhicule serait recouvré et la juste valeur de ce véhicule moins les coûts à recouvrer serait considérée comme une garantie et réduirait de manière significative toute perte en cas de défaut.

Note 23 Créances sur les établissements de crédit et autres

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Créances sur les établissements de crédit	545,0	–
Prêts et créances sur des tiers liés	2 504,5	1 253,0
Prêts aux coentreprises et entreprises associées	41,6	–
Autres ⁽¹⁾	12,3	3,7
TOTAL	3 103,4	1 256,8

(1) Principalement les intérêts courus sur prêts à recevoir

Ces actifs financiers sont tous comptabilisés au coût amorti et détenus uniquement auprès d'institutions financières bénéficiant d'une notation de crédit " *Investment grade* ". Les créances sur les établissements de crédit comprennent des créances sur des banques néerlandaises et étrangères à paiements fixes ou déterminables, dans le cadre des activités des filiales dans le contexte de l'acquisition de LeasePlan. Les prêts et créances sur des tiers liés sont ceux exigibles sur la Société Générale et sont des créances inter-groupes par nature. Par conséquent, l'exemption relative au risque faible a été appliquée ou est hors périmètre lorsqu'il est de type inter-groupe et aucune perte de crédit attendu n'a été appliquée à ces soldes.

Pour les prêts aux coentreprises et entreprises associées, se référer à la note 18 qui fournit l'analyse des mouvements. Celles-ci ont été acquises dans le cadre de l'acquisition de LeasePlan et il n'y a donc pas de solde au 31 décembre 2022.

Note 24 Autres créances, charges constatées d'avance et actifs sur contrat

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	retraité 2022 ⁽¹⁾
TVA et autres taxes	852,8	388,1
Taxes sur les véhicules à moteur et primes d'assurance constatées d'avance	236,2	117,4
Indemnités de sinistres	16,3	10,1
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	645,0	424,4
Actifs des contrats de réassurance ⁽²⁾	52,3	10,3
Actifs des contrats d'assurance ⁽²⁾	0,8	0,7
Remises concessionnaires et constructeurs	612,3	249,8
Autres	535,3	158,6
TOTAL	2 951,0	1 359,3

(1) Voir la note 3.2 pour le détail du retraitement lié à la première application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et IFRS 9 « Instruments financiers » aux filiales d'assurance.

(2) Cf. note 32 pour plus de détails

Les soldes dépréciés des autres créances n'étaient pas significatifs pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

Les pertes de crédit attendues au titre des remises, bonus et commissions à recevoir, des indemnités de sinistres, des actifs de réassurance et des actifs des contrats d'assurance s'élèvent à 8 millions d'euros. Ces pertes de crédit sont fondées sur des événements observables au cours de la période.

Note 25 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Liquidités et avoirs auprès des banques centrales	3 535,6	-
Disponibilités	370,8	195,9
Dépôts bancaires à court terme	90,6	57,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie hors découverts bancaires	3 997,0	253,1
Découverts bancaires	(315,3)	(129,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires	3 681,6	123,6
Liquidités en banque et dépôts bancaires à court terme attribuables au Groupe détenu en vue de la vente ⁽¹⁾	-	92,8
Solde au 31 décembre 2023 pour les besoins du tableau des flux de trésorerie	3 681,6	216,4

(1) Concerne ALD Russie et les entités vendues conformément aux dispositions anti-concurrence

L'ensemble des liquidités et avoirs en banque centrale sont disponibles à vue, à l'exception des réserves obligatoires auprès de la Banque centrale des Pays-Bas. Ces dépôts en espèces sont les réserves obligatoires à détenir auprès des banques nationales respectives pour des périodes successives de quatre à cinq semaines dans le cadre de la politique monétaire de la Banque centrale européenne. Grâce aux réserves obligatoires, les banques bénéficient du mécanisme d'apport de liquidité de la Banque centrale européenne pour leurs besoins de liquidité. Les réserves obligatoires, qui totalisent 107,3 millions d'euros (2022 : 99 millions d'euros), font partie de la rubrique « Liquidités et avoirs auprès des banques centrales ».

Comme le Groupe gère son propre programme d'assurance et de réassurance, le solde de trésorerie comprend les fonds requis pour cette activité.

Le taux d'intérêt moyen sur l'encours de trésorerie et les avoirs en banque centrale est de 3,8 % (2022 : 2,0 %).

Les montants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont détenus uniquement auprès d'institutions financières bénéficiant d'une notation de crédit " *Investment grade* ", de sorte que l'exemption relative au risque faible a été appliquée et aucune perte de crédit attendue n'a été appliquée à ces soldes.

Le Groupe a nanti une partie de ses dépôts à court terme pour respecter ses engagements de collatéralisation. Se référer à la note 29 pour plus de détails.

Note 26 Instruments financiers

Pour les actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif, tels que les placements cotés ou les instruments de dette cotés, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur de marché. Pour les actifs et passifs financiers non négociés sur un marché actif, la juste valeur est calculée à partir de flux de trésorerie actualisés, considérés comme raisonnables et cohérents avec ceux qui seraient utilisés par un intervenant de marché, et sur la base de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles (par exemple, taux de change à terme ou taux d'intérêt), à moins que la valeur comptable ne soit considérée comme étant une approximation de la juste valeur.

Lorsque des modèles d'actualisation des flux de trésorerie fondés sur les hypothèses de la Direction sont utilisés, les évaluations à la juste valeur qui en résultent sont considérées comme étant de niveau 3 dans la hiérarchie de la juste valeur, tel que défini dans la norme IFRS 13 Évaluation de la juste valeur, car elles dépendent dans une large mesure de paramètres de valorisation non observables.

Tous les dérivés qui ont été désignés dans des relations de couverture ont été présentés séparément.

Les catégories d'actifs et de passifs financiers de l'entreprise sont analysées ci-après. Lorsque l'instrument financier n'inclut pas d'information sur la juste valeur, cela s'explique par le fait que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Actifs financiers

Au 31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Juste valeur				Total
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers évalués à la JVRN					
Instruments financiers dérivés faisant partie d'une couverture	26,7		26,7		26,7
Instruments financiers dérivés ne faisant pas partie d'une couverture	356,5		356,5		356,5
Investissement dans des titres de participation	35,0	19,6		15,4	35,0
Actifs financiers évalués à la JVOCI					
Investissement dans des titres de créances	245,5	245,5			245,5
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 997,0				-
Investissement dans des titres de créances	83,9	83,9			83,9
Autres instruments financiers	646,8				-
Créances clients	4 545,2		4 545,2		4 545,2
Créances sur les établissements de crédit et autres établissements	3 061,9				
Prêts aux entreprises associées et aux entités sous contrôle conjoint	41,5		41,5		41,5
TOTAL	13 040,0	349,0	4 970,0	15,4	5 334,4

Au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Juste valeur				Total
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers évalués à la JVRN					
Instruments financiers dérivés faisant partie d'une couverture	82,3		82,3		82,3
Instruments financiers dérivés ne faisant pas partie d'une couverture	46,6		46,6		46,6
Investissement dans des titres de participation	18,7	18,7		-	18,7
Actifs financiers évalués à la JVOCI					
Investissement dans des titres de créances	219,1	219,1			219,1
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	253,1				-
Autres instruments financiers	299,9				-
Créances clients	1 849,1		1 849,1		1 849,1
Créances sur les établissements de crédit et autres établissements	1 256,8				

TOTAL	4 025,7	237,8	1 978,1	-	2 215,9
--------------	----------------	--------------	----------------	----------	----------------

Passifs financiers

Au 31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur			Total
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Passifs financiers évalués à la JVRN					
Instruments financiers dérivés faisant partie d'une couverture	103,4		103,4		103,4
Instruments financiers dérivés ne faisant pas partie d'une couverture	542,4		542,4		542,4
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Fournisseurs et autres créanciers	2 560,4		2 560,4	-	2 560,4
Dépôts	11 784,7		11 822,4		11 822,4
Emprunts auprès d'institutions financières	21 488,4		21 488,4	-	21 488,4
Émissions obligataires	16 138,3	6 902,8	9 246,4	-	16 149,2
TOTAL	52 617,7	6 902,8	45 763,5	-	52 666,3

Au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur			Total
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Passifs financiers évalués à la JVRN					
Instruments financiers dérivés faisant partie d'une couverture	44,5		44,5		44,5
Instruments financiers dérivés ne faisant pas partie d'une couverture	44,5		44,5		44,5
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Fournisseurs et autres créanciers	1 045,8		1 045,8	-	1 045,8
Emprunts auprès d'institutions financières	14 571,1		14 571,1	-	14 571,1
Émissions obligataires	5 303,4	3 460,9	1 727,1		5 188,0
TOTAL	21 009,3	3 460,9	17 433,0	-	20 893,9

Techniques d'évaluation

Niveau 1 – pour les instruments de capitaux propres évalués à ce niveau, le Groupe a utilisé le cours acheteur actuel de l'instrument de capitaux propres sur un marché coté tandis que pour les actifs financiers sous forme de valeurs mobilières de créance, le Groupe a utilisé le cours des obligations d'État cotées sur un marché actif.

Niveau 2 – les prêts aux entreprises associées et aux entités sous contrôle conjoint ont été évalués à la juste valeur en utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie utilisant des données observables sur le marché pour le taux d'actualisation, tandis que les principales données utilisées dans la valorisation des instruments dérivés de couverture et de couverture sont des données directement observables, y compris les taux de change à terme, les courbes de rendement et les taux *spot*. Pour plus de détails sur l'évaluation à la juste valeur des créances de location, voir la note 22.

Niveau 3 – le Groupe détient une participation dans Constellation Automotive Holdings S.a.r.l., pour laquelle le modèle d'évaluation des flux de trésorerie actualisés a une part importante de paramètres non observables sur le marché. Dans ce contexte, le terme « non observable » signifie qu'il existe peu, voire pas de données de marché disponibles permettant de calculer un prix auquel un acheteur indépendant et informé serait susceptible d'acheter l'actif ou le passif.

Pour chaque niveau, il n'y a pas eu de changement dans les techniques d'évaluation utilisées au cours de la période. Pour les instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, le Groupe détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant la catégorisation (sur la base du niveau le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble) à la fin de chaque exercice. Il n'y a pas eu de transfert entre les différents niveaux au cours du présent *reporting* ou de la période précédente.

Les autres actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur ont une valeur comptable qui est une approximation raisonnable de la juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

Les variations de juste valeur des actifs et passifs financiers de niveau 3 se présentent comme suit :

Au 1^{er} janvier

Résultat net enregistré au compte de résultat	(1,0)
Changements de périmètre	16,4

Au 31 décembre**15,4**

En mai 2023, LeasePlan a transféré une partie des actions de Constellation Automotive Holdings S.a.r.l. à Lincoln Financing Holdings Pte. Limited (ancien actionnaire de LeasePlan), réduisant la valeur comptable de l'instrument de capitaux propres à 15,4 millions d'euros. Le Groupe ne considère pas qu'un changement significatif des estimations des paramètres aurait un impact significatif sur la juste valeur pour le Groupe.

Note 27 Capitaux propres

Capital social et prime d'émission

En décembre 2022, le Groupe a mené à bien son augmentation de capital (avec droits préférentiels de souscription) visant à financer la composante en numéraire du prix d'acquisition de LeasePlan en 2023 (cf. note 2).

Au 31 décembre 2023, le capital social autorisé s'élevait à 1 225,4 millions d'euros (2022 : 848,6 millions d'euros), réparti en 816 960 428 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune.

Au 31 décembre 2023, la prime d'émission s'élevait à 3 819,4 millions d'euros (2022 : 1 327,9 millions d'euros).

Le 22 mai 2023, le Groupe a procédé à l'émission de 251 215 332 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune. Cette émission représente 30,75 % du total des actions ordinaires du Groupe à la date de transaction. Les actions du Groupe nouvellement créées ont été émises afin de financer la composante en actions de l'acquisition de LeasePlan. Conformément à la norme IFRS 3, la composante en actions est évaluée sur la base de la juste valeur des actions du Groupe, à 11,43 euros chacune à la Date de réalisation. Sur cette base, la composante en actions de l'acquisition représente 2 871,4 millions d'euros. La prime d'émission comprend le montant versé au-delà de la valeur nominale du capital social. Toutes les actions émises par le Groupe ont été entièrement libérées.

Les détenteurs d'actions ont le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés lors de l'Assemblée générale, et le droit de voter lors des Assemblées générales de l'entreprise.

Autres instruments de capitaux propres

Les autres instruments de capitaux propres du bilan et du tableau de variation des capitaux propres consolidés se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Fonds propres AT1	Bons de souscription d'actions	Actions propres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2022	-	-	(13,2)	(13,2)
Acquisition d'actions propres	-	-	(5,4)	(5,4)
Émission d'actions propres pour les salariés	-	-	2,4	2,4
Solde au 31 décembre 2022	-	-	(16,2)	(16,2)
Émission de bons de souscription d'actions	-	128,1	-	128,1
Acquisition d'actions propres	-	-	(4,9)	(4,9)
Émission d'actions propres pour les salariés	-	-	2,8	2,8
Produits des fonds propres AT1	750,0	-	-	750,0
Solde au 31 décembre 2023	750,0	128,1	(18,2)	859,9

Fonds propres AT1 souscrits par Société Générale

À la date de clôture de l'acquisition de LeasePlan, ALD a émis 750 millions d'euros de capital *Additional Tier 1* (AT1) et 1 500 millions d'euros de dette *Tier 2* qui ont été intégralement souscrits par Société Générale. Ces émissions visent à assurer une structure de capital solide.

Les fonds propres AT1 se qualifient en tant qu'instruments de capitaux propres selon les normes IFRS. Il s'agit d'un contrat de prêt super subordonné à durée indéterminée, sans échéance fixe, d'un montant en principal de 750 millions d'euros remboursable en une seule fois et assorti d'une option de remboursement anticipé 5 ans après la signature du contrat. L'émetteur a la possibilité d'annuler les paiements d'intérêts à son entière discrétion. Le coupon attaché à ce prêt est calculé sur la base d'un taux fixe de 9,642 % par an.

Le coupon d'intérêt au 31 décembre 2023 sur ces valeurs mobilières de fonds propres AT1 s'élève à 45 millions d'euros. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, un montant de 7,8 millions d'euros a été prélevé sur les bénéfices non distribués. Les intérêts résiduels de 37,2 millions d'euros sont payables le 30 juin 2024.

Bons de souscription d'actions

Dans le cadre de l'acquisition de LeasePlan, l'émission d'actions ordinaires en date du 22 mai 2023 mentionnée ci-dessus comprenait l'émission de 26 310 039 actions ordinaires assorties de bons de souscription d'actions (une action pour un bon). Le Groupe s'est engagé à émettre ces bons de souscription d'actions (ABSA) au profit des actionnaires de LeasePlan.

Ces bons de souscription d'actions se définissent comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32 car il existe un contrat entre le détenteur et l'émetteur qui sera réglé uniquement *via* la remise d'un nombre fixe d'actions en échange d'un montant fixe en numéraire. Ces bons de souscription d'actions sont évalués à leur juste valeur, soit 128,1 millions d'euros au 22 mai 2023, et pourront être exercés selon la formule définie dans l'Accord-cadre (*cf.* note 2 pour plus de détails).

Actions propres

Lors des Assemblées générales tenues les années précédentes, le Groupe a été autorisé à acquérir ses propres actions aux fins d'attribuer, de couvrir et de rembourser tous les plans d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale et de toute autre forme d'allocation au profit des salariés et des mandataires sociaux de l'entreprise ou des entreprises qui lui sont liées dans les conditions de la législation applicable et des dispositions réglementaires, en particulier en termes de partage des avantages de l'expansion de l'entreprise, l'attribution gratuite d'actions, tous les plans d'actionnariat salarié, et d'exécuter toutes les opérations de couverture relatives auxdits plans d'actionnariat salarié. Le Groupe détient 1 268 887 actions propres au 31 décembre 2023 (2022 : 1 173 902 actions propres). Les actions propres ne sont assorties d'aucun droit de vote.

Réserve de conversion

En 2023, les réserves de conversion ont été positivement impactées par :

- l'effet du retraitement des capitaux propres, comptabilisé dans cette réserve, du fait de la comptabilisation de l'hyperinflation appliquée dans les filiales turques à partir de 2022 (2023 : + 71 millions d'euros et 2022 : + 59,3 millions d'euros) ;
- la cession des filiales d'ALD en Russie et en Norvège (2023 : + 80 millions d'euros). *Cf.* note 7 pour plus de détails.

Autres réserves

Les autres réserves du bilan consolidé et du tableau de variation des capitaux propres se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Réserve de couverture ⁽¹⁾	Gains/(pertes) actuariels réserve ⁽¹⁾	Paiements fondés sur des actions	Total
Solde au 1^{er} janvier 2022	(8,9)	(1,2)	13,4	3,4
Variation des couvertures de flux de trésorerie	45,4	-	-	45,4
Variations de la juste valeur des instruments de dette	(15,2)	-	-	(15,2)
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	-	2,2	-	2,2
Paiements fondés sur des actions	-	-	2,9	2,9
Émission d'actions propres pour les salariés	-	-	(2,4)	(2,4)
Autres ⁽²⁾	9,0	-	(8,9)	0,1
Solde au 31 décembre 2022	30,3	1,0	5,1	36,4
Variation des couvertures de flux de trésorerie	(64,9)	-	-	(64,9)
Variations de la juste valeur des instruments de dette	8,4	-	-	8,4
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	-	(3,1)	-	(3,1)
Paiements fondés sur des actions	-	-	3,3	3,3
Émission d'actions propres pour les salariés	-	-	(2,8)	(2,8)
Solde au 31 décembre 2023	(26,2)	(2,1)	5,5	(22,8)

(1) Net d'impôt
(2) Reclassement entre composantes des capitaux propres

La variation de la juste valeur des instruments de dette est désignée comme faisant partie de la couverture de flux de trésorerie et, à ce titre, la variation de la juste valeur a été incluse dans les capitaux propres plutôt que dans le compte de résultat.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle au bilan et au tableau de variation des capitaux propres consolidés sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	33,8
Différences de conversion	(0,6)
Résultat net	4,7
Dividendes	(9,9)
Changements de périmètre	8,9
Solde au 31 décembre 2022	36,8
Différences de conversion	0,1
Résultat net ⁽¹⁾	27,9
Dividendes	(8,6)
Changements de périmètre	506,2
Paiement de dividendes sur fonds propres AT1	(36,9)
Solde au 31 décembre 2023	525,6

(1) Y compris coupon d'intérêt AT1 de 21,8 millions d'euros à compter de la date d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2023

À la date d'acquisition de LeasePlan, le 22 mai 2023, les actifs nets acquis de LeasePlan incluent les fonds propres AT1 pour 513 millions d'euros enregistrés dans la ligne de variation de périmètre (dont 18,4 millions d'intérêts courus) précédemment émis par LeasePlan Corporation NV en 2019. Ces valeurs mobilières de capital se qualifient en tant qu'instruments de capitaux propres et sont à durée indéterminée, super subordonnés, révisables et rachetables. Le rachat se fait à la discrétion de LeasePlan Corporation NV cinq ans après la date d'émission, à moins que la réglementation bancaire applicable n'autorise un rachat antérieur, ou à chaque date de paiement des intérêts par la suite, au montant principal en vigueur, majoré des intérêts non payés. Un coupon d'intérêt fixe de 7,375 % par an, payable semestriellement, est prévu.

Les intérêts sur les fonds propres AT1 émis par LeasePlan Corporation NV ne sont pas cumulatifs et sont laissés à l'entière discrétion du Groupe. Par conséquent, tout manquement de l'émetteur à payer les intérêts ou le montant principal en vigueur lorsqu'ils sont dus au titre des valeurs mobilières de capital ne constitue pas un cas de défaut et ne donne pas aux détenteurs le droit d'exiger le remboursement du principal en vigueur.

Le coupon d'intérêt au 31 décembre 2023 sur ces valeurs mobilières de fonds propres AT1 s'élève à 40,2 millions d'euros dont 36,9 millions d'euros ont été versés. Le solde de 3,3 millions d'euros est payable en mai 2024.

Note 28 Paiements fondés sur des actions

En 2023, trois nouveaux plans de paiements fondés sur des actions, réglés en instruments de capitaux propres, ont été approuvés par le Conseil d'administration. Ces plans ont été conçus en vue de proposer un intéressement à long terme à certains salariés du Groupe afin de fournir aux actionnaires des rendements à long terme. Dans le cadre de ces plans, les participants se voient attribuer des actions gratuites de la société mère, ALD SA, qui ne seront acquises que si certaines conditions de performance et de présence sont remplies. La participation au plan est à la discrétion du Conseil d'administration et aucun individu ne dispose d'un droit contractuel de participer au plan ou de tirer un quelconque avantage garanti. Les actions sont attribuées dans le cadre des plans au titre des attributions gratuites et ne donnent droit à aucun dividende ou droit de vote. Avant l'approbation des plans, ALD SA ne détenait aucune action susceptible d'être distribuée à ses propres salariés, par conséquent ALD SA peut soit émettre des nouvelles actions, soit acquérir ses propres actions sur le marché entre la date d'attribution et la date d'acquisition afin d'exécuter l'obligation à l'égard de ses salariés.

Synthèse des plans d'intéressement à long terme 2023 approuvés par le Conseil d'administration d'ALD

	Plan 11	Plan 12.A	Plan 12.B
Date du Conseil d'administration	23 mars 2023	23 mars 2023	23 mars 2023
Nombre total d'actions attribuées	395 017	19 123	19 127
Date d'acquisition des droits	31 mars 2026	31 mars 2026	31 mars 2027
Date de fin de période de conservation	Pas de période de conservation	30 septembre 2026	30 septembre 2027
Juste valeur <i>(en euros)</i>	8,31	8,31	8,31
Nombre de salariés bénéficiant du plan	393	6	6

Synthèse des plans d'intéressement à long terme 2022 approuvés par le Conseil d'administration d'ALD

	Plan 9	Plan 10.A	Plan 10.B
Date du Conseil d'administration	29 mars 2022	29 mars 2022	29 mars 2022
Nombre total d'actions attribuées	409 602	12 720	12 723
Date d'acquisition des droits	31 mars 2025	31 mars 2025	31 mars 2026
Date de fin de période de conservation	Pas de période de conservation	30 septembre 2025	30 septembre 2026
Juste valeur (en euros)	9,5	9,51	9,51
Nombre de salariés bénéficiant du plan	374	6	6

Synthèse des plans d'intéressement à long terme 2021 approuvés par le Conseil d'administration d'ALD

	Plan 7	Plan 8.A	Plan 8.B
Date du Conseil d'administration	26 mars 2021	26 mars 2021	26 mars 2021
Nombre total d'actions attribuées	264 223	9 913	9 914
Date d'acquisition des droits	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2024
Date de fin de période de conservation	Pas de période de conservation	30 septembre 2023	30 septembre 2024
Juste valeur (en euros)	10,72	11,44	10,72
Nombre de salariés bénéficiant du plan	280	5	5

Les conditions d'acquisition reposent sur la rentabilité d'ALD, telle qu'évaluée par le bénéfice net moyen du Groupe au cours des 4, 3 ou 2 années de la période d'acquisition. Le Bénéfice net du groupe ALD correspond au Bénéfice net du groupe ALD publié.

Au 31 décembre 2023, 728 salariés (600 salariés au 31 décembre 2022) ont bénéficié des plans d'intéressement à long terme.

Le tableau qui suit présente les actions attribuées et en circulation au début et à la fin de la période de reporting.

	Nombre d'actions
Au 1^{er} janvier 2022	866 973
Attribuées au cours de l'exercice	435 045
Acquises au cours de l'exercice	(240 996)
Annulées au cours de l'exercice	(32 255)
Au 31 décembre 2022	1 028 767
Au 1^{er} janvier 2023	1 028 767
Attribuées au cours de l'exercice	433 267
Acquises au cours de l'exercice	(373 694)
Annulées au cours de l'exercice	(45 251)
Au 31 décembre 2023	1 043 089

Concernant les paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres, la juste valeur de ces instruments, évaluée à la date d'attribution, est répartie sur la période d'acquisition et inscrite dans les capitaux propres en « Bénéfices non distribués et autres réserves ». Le nombre de ces instruments est revu à chaque date de comptabilisation afin de tenir compte des conditions d'acquisition et d'ajuster le coût global du plan tel que déterminé initialement. Les charges comptabilisées dans la rubrique « Charges de personnel » depuis le début du plan sont ensuite ajustées en conséquence.

Charges inscrites au compte de résultat

(en millions d'euros)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
CHARGES NETTES LIEES AUX PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES D'ALD	(3,2)	(2,9)

Paiements fondés sur des actions réglés en numéraire

Dans les entités LeasePlan nouvellement acquises, il existe des dispositifs de rémunération variable. Le montant maximum est plafonné à 50 % de la rémunération fixe pour les salariés et à 20 % pour les collaborateurs travaillant pour l'entité opérationnelle néerlandaise.

La rémunération variable des membres de la Direction se compose d'éléments en numéraire (50 %) et d'éléments non constitués de numéraire (50 %), à savoir des UARL. La moitié de la rémunération variable des membres de la Direction est payée à l'attribution et la moitié est payée en différé sur une période de quatre ans, dont un quart est acquis chaque année. La Direction est soumise à une période d'étalement de 5 ans et 60 % sont différés. Les UALR sont assorties d'une période de conservation d'un an après l'acquisition.

La charge au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est incluse dans « Charges de personnel » et n'est pas significative pour le Groupe.

Note 29 Emprunts auprès d'institutions financières, obligations et titres émis

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Emprunts bancaires	13 123,6	10 613,1
Dette subordonnée Tier 2	1 500,0	-
Emprunts non courants auprès d'institutions financières	14 623,6	10 613,1
Découverts bancaires	315,3	129,5
Emprunts bancaires	6 537,3	3 828,5
Dette subordonnée Tier 2	12,2	-
Emprunts courants auprès d'institutions financières	6 864,9	3 958,0
Total des emprunts auprès d'institutions financières	21 488,4	14 571,1
Obligations et titres issus des opérations de titrisation	2 870,9	1 123,4
Obligations et titres issus du programme d'obligations à moyen terme libellées en euros et d'autres programmes	10 070,3	2 450,0
Obligations et titres - ajustement de la juste valeur	(163,8)	-
Obligations et titres émis non courants	12 777,3	3 573,4
Obligations et titres issus des opérations de titrisation	1 385,4	603,7
Obligations et titres issus du programme d'obligations à moyen terme libellées en euros et d'autres programmes	2 053,9	1 126,3
Obligations et titres - ajustement de la juste valeur	(78,4)	-
Obligations et titres émis courants	3 360,9	1 729,9
Total des obligations et titres émis	16 138,3	5 303,4
TOTAL DES EMPRUNTS AUPRES D'INSTITUTIONS FINANCIERES ET DES EMISSIONS OBLIGATAIRES	37 626,7	19 874,5
Dépôts non courants	4 041,5	-
Dépôts courants	7 743,2	-
TOTAL DEPOTS ⁽¹⁾	11 784,7	26,3
Total dettes financières non courantes	31 442,5	14 186,5
Total dettes financières courantes	17 969,0	5 688,0
TOTAL DETTES FINANCIERES	49 411,5	19 874,5

(1) Épargne déposée par les clients auprès de l'établissement détenant une licence bancaire aux Pays-Bas et en Allemagne

Financement de Société Générale

Suite à une augmentation des financements externes et à l'acquisition de LeasePlan, la part des fonds levés auprès de Société Générale a diminué à 32,9 % au 31 décembre 2023 (2022 : 69,0 %).

Les fonds prêtés par Société Générale proviennent essentiellement de Société Générale Luxembourg et de Société Générale Paris. SG Luxembourg et SG Paris financent la trésorerie centrale du groupe ALD, qui octroie à son tour des prêts libellés dans différentes devises aux filiales du Groupe, ainsi qu'aux sociétés *holding*. Les prêts octroyés par Société Générale Luxembourg et Société Générale Paris ont totalisé 15 087,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 (2022 : 12 158 millions d'euros). Ces prêts avaient une échéance moyenne de 2,1 ans, à l'exception de la dette subordonnée (voir ci-dessous).

Pour le reste, le financement de SG repose sur ses succursales ou filiales locales. Au 31 décembre 2023, Société Générale, y compris ses succursales et filiales locales, ont accordé des prêts au Groupe pour un montant total de 16 236,4 millions d'euros (13 711 millions d'euros en 2022).

La dette subordonnée Tier 2, émise à un taux variable de (Euribor 3 mois + 336 pbb) et qui a une échéance de 10 ans assortie d'une période non résiliable de 5 ans, est incluse dans le financement SG. L'instrument étant qualifié d'instrument de dette évalué au coût amorti, les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission de la

dette ont été déduits de la juste valeur initiale du passif. La dette subordonnée *Tier 2* a été partiellement utilisée pour financer l'acquisition de LeasePlan (615,5 millions d'euros).

La dette subordonnée *Tier 1* (fonds propres AT1) se qualifie en tant qu'instrument de capitaux propres selon les normes IFRS. Pour plus d'informations sur la dette *Tier 1*. Cf. note 27.

Financement externe

Les banques externes locales et les tiers fournissent 43,3 % du financement total, soit 21 390,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 (2022 : 31 % et 6 614 millions d'euros). Un montant de 5 252,0 millions d'euros, soit 10,6 % du financement total, est fourni par des banques externes. Le financement résiduel externe (16 138,3 millions d'euros) a été levé grâce à des titrisations adossées à des actifs, ainsi qu'à des obligations non garanties (8,6 % et 24,0 % du financement total respectivement).

Ce montant comprend des prêts accordés par la Banque européenne d'investissement pour 250 millions d'euros en septembre 2019 et 300 millions d'euros en avril 2023. Ce prêt permettra au Groupe de développer sa gamme de véhicules hybrides et électriques dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

Les dépôts représentent 23,9 % du financement total (11 784,7 millions d'euros au 31 décembre 2023). Pour plus d'informations, voir la section « Dépôts » ci-dessous.

Échéances des emprunts

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Moins de 1 an	6 864,9	3 958,0
1 à 5 ans	12 923,8	10 456,3
Plus de 5 ans	1 699,7	156,8
TOTAL EMPRUNTS	21 488,4	14 571,0

Devises des emprunts

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe et les devises dans lesquelles ils sont libellés sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Euro	15 616,0	9 852,4
Livre sterling	2 389,8	2 153,0
Couronne danoise	625,7	455,8
Couronne suédoise	440,2	349,7
Couronne norvégienne	163,3	-
Livre turque	0,3	-
Autres devises	2 253,1	1 760,0
TOTAL EMPRUNTS	21 488,4	14 571,0

Obligations et titres issus du programme d'obligations à moyen terme libellées en euros et d'autres programmes

Programme d'obligations à moyen terme libellées en euros

Dans le cadre de ce programme, le Groupe a émis les obligations suivantes au 31 décembre 2023 :

Date d'émission	Date d'échéance	Montant (en millions d'euros)	Taux
ALD			
Juillet 2019	Juillet 2023	500	0,375 %
Octobre 2020	Octobre 2023	600	0,375 %
Février 2021	Février 2024	500	0,000 %
Février 2022	Mars 2026	700	1,250 %
Juillet 2022	Juillet 2027	500	4,000 %

Date d'émission	Date d'échéance	Montant (en millions d'euros)	Taux
Octobre 2022	Octobre 2025	750	4,750 %
Janvier 2023	Janvier 2027	750	4,250 %
Février 2023	Février 2025	500	Euribor 3M + 0,55
Juin 2023	Février 2025	600	Euribor 3M + 0,55
Octobre 2023	Octobre 2025	1 000	Euribor 3M + 0,65
Octobre 2023	Octobre 2028	1 000	4,875 %
Novembre 2023	Novembre 2026	500	4,375 %
LEASEPLAN⁽¹⁾			
Mars 2019	Mars 2024	500	1,380 %
Avril 2020	Avril 2025	500	3,500 %
Février 2021	Février 2026	1 000	0,250 %
Septembre 2021	Septembre 2026	1 000	0,250 %
Mai 2022	Mai 2025	750	2,130 %

(1) Hors placements privés

Échéance des obligations – programme d'obligations à moyen terme libellées en euros et autres programmes

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Moins de 1 an	1 975,6	1 126,3
1 à 5 ans	9 844,0	2 450,0
Plus de 5 ans	62,5	–
TOTAL OBLIGATIONS	11 882,1	3 576,3

Devises des obligations – programme d'obligations à moyen terme libellées en euros et autres programmes

Les valeurs comptables des obligations du Groupe et les devises dans lesquelles elles sont libellées sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Euro	10 766,9	3 576,3
Couronne suédoise	36,6	–
Couronne norvégienne	317,7	–
Autres devises	760,9	–
TOTAL OBLIGATIONS	11 882,1	3 576,3

Chez LeasePlan, un certain nombre d'obligations à taux fixe faisaient l'objet d'une couverture de juste valeur selon laquelle les obligations (éléments couverts) sont évaluées au coût amorti et sont constamment ajustées pour tenir compte des gains et pertes attribuables au risque couvert. Dans le cadre d'une revue périodique de la stratégie de couverture pour se conformer aux objectifs de risque, la Direction du Groupe a pris la décision de révoquer ces désignations de couverture de juste valeur au 1^{er} octobre 2023. Avant la suppression de la désignation, les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans le poste de résultat « Gains ou pertes latents sur instruments financiers et autres » et l'amortissement de l'incidence de la suppression de la désignation, qui sera lissé sur la durée de vie résiduelle de ces obligations et inclus dans le même poste du compte de résultat, s'élevait à 38 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Obligations et titres issus des opérations de titrisation (adossées à des actifs)

Les titres de créances suivants sont actuellement émis :

Programme et entité <i>ad hoc</i>	Type de transaction	Pays	Devise	Montant ⁽¹⁾	Mise en place/Date de renouvellement
ALD Funding Limited	Privé	Royaume-Uni	GBP	414 millions	Février 2023
Axus Finance NL B	Privé	Pays-Bas	EUR	500 millions	Juin 2023
Axus Finance SPRL	Privé	Belgique	EUR	400 millions	Juin 2022

Programme et entité <i>ad hoc</i>	Type de transaction	Pays	Devise	Montant ⁽¹⁾	Mise en place/Date de renouvellement
FCT Red & Black Auto Lease France 1	Public	France	EUR	123 millions	Octobre 2021
FCT Red & Black Auto Lease France 2	Public	France	EUR	500 millions	Juin 2023
Bumper BE NV/SA No. 01	Public	Belgique	EUR	293 millions	Octobre 2021
Bumper FR 2022-1 FCT	Public	France	EUR	380 millions	Avril 2022
Bumper NL 2020-1 B.V.	Public	Pays-Bas	EUR	85	Juin 2020
Bumper NL 2022-1 B.V.	Privé	Pays-Bas	EUR	450 millions	Octobre 2022
Bumper NL 2023-1 B.V.	Privé	Pays-Bas	EUR	500 millions	Septembre 2023
Bumper UK 2021-1 Finance PLC	Public	Royaume-Uni	GBP	43	Mars 2021
Bumper DE S.A. 2023-1 2023-1	Public	Allemagne	GBP	434 millions	Février 2023

(1) Opérations en cours au 31 décembre 2023

Les intérêts restant dûs à la date de clôture s'élevaient à 135,8 millions d'euros (2022 : 27,1 millions d'euros).

Échéance des obligations et titres issus des opérations de titrisation

Le profil d'échéance des programmes de titrisation adossée à des actifs est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Moins de 1 an	1 385,4	603,7
1 à 5 ans	2 870,9	1 079,2
Plus de 5 ans	-	44,2
TOTAL DU PROGRAMME DE TITRISATION	4 256,2	1 727,1

Devises des obligations et titres issus des opérations de titrisation

Les valeurs comptables des programmes de titrisation adossée à des actifs du Groupe et les devises dans lesquelles ils sont libellés sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Euro	3 730,0	1 260,4
Livre sterling	526,2	466,7
TOTAL DU PROGRAMME DE TITRISATION	4 256,2	1 727,1

Actifs transférés et passifs associés

Les programmes de titrisation impliquent la vente de créances de loyers futurs et, dans certains cas, de créances liées à la valeur résiduelle générées par diverses filiales du Groupe, aux entités *ad hoc* qui sont incluses dans les comptes consolidés du Groupe. Des titres de créances ont été émis par ces entités *ad hoc* pour financer ces opérations. Les entités *ad hoc* sont chargées du versement des intérêts et du principal aux détenteurs des titres. Le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et des avantages des créances locatives, car dans tous les programmes de titrisation adossée à des actifs, le Groupe a souscrit des titres de premier rang et supportera donc toutes les pertes réalisées. Par conséquent, le Groupe continue de comptabiliser les actifs de location transférés dans leur intégralité.

(en millions d'euros)	Créances clients (contrats de location simple et de location-financement)	Collatéral espèces déposé	Total
Au 31 décembre 2023			
Valeur comptable des actifs transférés	6 061,8	69,3	6 137,5
Valeur comptable des passifs associés ⁽¹⁾			(4 256,2)
Valeur comptable nette			1 881,3
Juste valeur des actifs transférés	6 286,3	69,3	6 362,0
Juste valeur des passifs associés ⁽¹⁾			(4 256,2)
Juste valeur nette au 31 décembre 2023			2 105,8
Au 31 décembre 2022			
Valeur comptable des actifs transférés	2 182,6	23,3	2 205,9

<i>(en millions d'euros)</i>	Créances clients (contrats de location simple et de location-financement)	Collatéral espèces déposé	Total
Valeur comptable des passifs associés ⁽¹⁾			(1 727,1)
Valeur comptable nette			478,8
Juste valeur des actifs transférés	2 334,3	23,3	2 357,6
Juste valeur des passifs associés ⁽¹⁾			(1 727,1)
Juste valeur nette au 31 décembre 2022			630,5

(1) Obligations et titres issus des opérations de titrisation adossées à des actifs

Dépôts

Les dépôts d'épargne levés par LeasePlan Bank s'élèvent à 11,8 milliards d'euros, dont 31,7 % sont déposés pour une durée déterminée. LeasePlan Bank est la marque sous laquelle les dépôts d'épargne sont levés par LeasePlan Corporation NV, titulaire d'une licence bancaire aux Pays-Bas. LeasePlan Bank opère également sur le marché allemand des dépôts d'épargne et propose une offre transfrontalière depuis les Pays-Bas.

L'analyse des échéances de ces dépôts est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Dépôts ⁽¹⁾	11 729,2	-
Dettes liées aux dépôts	55,5	-
TOTAL	11 784,7	-
dont :		
Moins de 1 an	7 743,2	-
1 à 5 ans	3 925,0	-
Plus de 5 ans	116,6	-

(1) Dont 104,1 millions d'euros de dépôts de clients autofinancés.

Les taux d'intérêt moyens sur les encours des dépôts d'épargne à durée déterminée dans les conditions d'échéance initiales sont les suivants :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Moins de 3 mois	1,60 %	-
Plus de 3 mois et moins de 1 an	2,71 %	-
1 à 5 ans	1,53 %	-

Les intérêts des comptes à vue sont fixés mensuellement. Les intérêts restant dûs à la date de clôture s'élèvent à 55,5 millions d'euros.

Facilités de crédit non tirées

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non utilisées de 1,95 milliard d'euros (2022 : 1,0 milliard d'euros).

Garanties accordées

Une garantie à première demande a été accordée à ING Luxembourg pour un montant de 50 millions d'euros au nom d'Axus Luxembourg SA, selon les conditions négociées dans le cadre de l'accord de distribution avec cet établissement financier.

Une garantie à première demande a été accordée à Peugeot SA pour un montant de 20 millions d'euros au nom de Fleetpool, selon les conditions négociées dans le cadre de l'accord de distribution conclu avec cet établissement financier.

Le Groupe a émis des garanties pour une valeur totale de 364,8 millions d'euros, dont 363,0 millions d'euros sont liés à des garanties de valeur résiduelle émises en faveur des clients.

Note 30 Évolution des dettes liées à l'activité de financement

Les variations des engagements résultant des activités de financement sont présentées au tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Flux de trésorerie de financement	Intérêts courus	Variation de la juste valeur	Ajustement de change	Changements de périmètre	Autres mouvements hors liquidités	Solde au 31 décembre 2023
Découvert	129,5	157,6	-	-	1,5	26,6	-	315,3
Emprunts auprès d'institutions financières hors découverts	14 441,6	3 868,2	63,9	-	101,0	2 698,5	-	21 173,1
Obligations et titres émis	5 303,4	1 366,3	68,8	68,2	12,2	9 319,3	0,0	16 138,3
Dépôts	-	451,9	31,2	-	-	11 301,7	-	11 784,7
Dettes de location	117,2	(52,0)	3,4	-	0,9	163,0	19,7	252,3

(en millions d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2022	Flux de trésorerie de financement	Intérêts courus	Variation de la juste valeur	Ajustement de change	Changements de périmètre	Autres mouvements hors liquidités	Solde au 31 décembre 2022
Découvert	228,4	(97,3)	-	-	(1,6)	-	-	129,5
Emprunts auprès d'institutions financières hors découverts	13 620,2	652,6	5,3	-	(65,1)	291,9	(63,3)	14 441,6
Obligations et titres émis	4 668,7	639,4	21,2	-	(25,9)	-	(0,0)	5 303,4
Dettes de location	121,4	(71,1)	-	-	(0,9)	19,7	48,1	117,2

Note 31 Engagements de retraite à prestations définies et avantages à long terme

Vue d'ensemble

Le Groupe gère un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies, les plus importants étant en France, en Belgique, en Allemagne, en Italie et en Suisse. Il gère également des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont la plupart sont non financés, dans lesquels le Groupe remplit ses engagements de paiement de prestations à mesure qu'elles sont dues. Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi concernent des indemnités légales de fin de contrat de travail, qui sont dues soit à la date de départ à la retraite, soit à la date de départ du Groupe du salarié. Le montant de l'indemnité dépend de l'ancienneté du salarié à la date de licenciement ou de départ à la retraite.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies proposés aux collaborateurs du Groupe sont situés en France. Ils comprennent les régimes de retraite publics et les autres régimes tels que l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que les régimes mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels les engagements se limitent à des cotisations annuelles (PERCO).

Le Groupe a parrainé des régimes à prestations définies qui sont des régimes de retraite à salaire de fin de carrière, qui fournissent des avantages aux membres sous la forme d'un niveau garanti de retraite payable à vie. Le niveau des prestations servies dépend de l'ancienneté des participants et de leur salaire au cours des dernières années précédant leur départ en retraite. Dans les régimes, les rentes ne sont généralement pas revalorisées en fonction de l'inflation une fois versées.

Régime à cotisations définies

La charge de l'exercice au titre des régimes de retraite à cotisations définies (nette des montants capitalisés) s'est élevée à 3,5 millions d'euros (2022 : 0,7 million d'euros).

Régimes de retraite à prestations définies et régimes postérieurs à l'emploi

Caractéristiques des régimes

La majorité des régimes de retraite à prestations définies ne sont pas financés. Les actifs de ces régimes sont détenus séparément de ceux du Groupe, dans des fonds administrés de manière indépendante, conformément aux exigences statutaires ou aux pratiques locales en vigueur dans la juridiction concernée. La responsabilité de la gouvernance des régimes de retraite par capitalisation, y compris les décisions d'investissement et de financement, incombe aux administrateurs de chaque régime.

Cotisations

Les cotisations patronales sont versées selon les modalités de chaque régime et peuvent varier d'une année à l'autre. Les cotisations patronales versées aux régimes de retraite par capitalisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se sont élevées à 3,3 millions d'euros (2022 : 0,6 million d'euros). Le Groupe prévoit de contribuer à hauteur de 2,4 millions d'euros à ses régimes de retraite en 2024.

Composants du coût des prestations définies

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Coût des services rendus, dont cotisations de Sécurité sociale	2,2	0,6
Cotisations des salariés	(0,2)	(0,2)
Intérêts nets	0,4	-
Composantes comptabilisées au compte de résultat	2,3	0,5
Gains et pertes actuariels liés aux actifs ⁽¹⁾	0,4	1,6
Gains et pertes actuariels liés à la variation des hypothèses démographiques	(0,4)	-
Gains et pertes actuariels liés à la variation des hypothèses économiques et financières	0,7	(6,3)
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	3,4	1,9
Éléments comptabilisés dans les gains et pertes latents ou différés	4,1	(2,7)
TOTAL DES COMPOSANTES DE COUT DES PRESTATIONS DEFINIES	6,5	(2,2)

(1) Gains et pertes actuariels liés aux actifs dont sont déduits les gains et pertes actuariels liés aux actifs inclus dans les charges d'intérêts nets

Bilan

Les actifs nets des régimes de retraite et les engagements de retraite à prestations définies figurant au bilan consolidé se résument comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
A - Valeur actuelle des engagements à prestations définies	60,0	17,3
B - Juste valeur des actifs des régimes	(51,9)	(13,8)
C - Plafond d'actifs		
D = A - B + C = DEFICIT DES REGIMES PAR CAPITALISATION INSCRITS AU BILAN	8,2	3,6
E - Valeur actuelle des engagements à prestations définies non financés	9,8	
D + E = DEFICIT TOTAL ENREGISTRE AU BILAN	18,0	3,6

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent le versement de rentes, les indemnités de départ à la retraite, ainsi que les régimes mixtes (à solde de caisse). Des rentes sont ajoutées aux pensions de retraite versées par le régime public de retraite et le régime obligatoire.

Les valeurs actuelles des engagements à prestations définies ont été évaluées chaque année par des actuaires indépendants qualifiés.

Analyse des mouvements

Variations de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Solde au 1^{er} janvier	17,3	21,0
Coût des services rendus, dont cotisations de Sécurité sociale	2,1	0,6
Cotisations des salariés	0,4	-
Intérêts nets	1,8	0,2
Gains et pertes actuariels liés aux actifs	1,0	-
Gains et pertes actuariels liés à la variation des hypothèses démographiques	(0,4)	-
Gains et pertes actuariels liés à la variation des hypothèses économiques et financières	0,7	(6,3)
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	3,2	1,9
Versement de prestations	(8,0)	(0,2)

Changements de périmètre	51,6	-
Transferts et autres		0,1
Solde au 31 décembre	69,8	17,3

Variations de la juste valeur des actifs des régimes et des actifs séparés :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Solde au 1^{er} janvier	13,8	14,6
Rendement attendu des actifs des régimes	1,5	0,1
Gains et pertes actuariels liés aux actifs	(0,4)	
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	(0,2)	(1,6)
Ajustement de change	0,6	-
Cotisations des salariés	0,6	0,2
Cotisations patronales aux actifs des régimes	3,3	0,6
Versement de prestations	(7,3)	(0,1)
Changements de périmètre	40,0	-
Solde au 31 décembre	51,9	13,8

Actifs des régimes de retraite

Les fonds ne contiennent que des placements cotés, la répartition de la juste valeur des actifs du régime est la suivante :

	Au 31 décembre	
	2023	2022
Obligations	17,6 %	34,0 %
Actions	17,3 %	41,0 %
Instruments du marché monétaire	1,5 %	4,0 %
Immeubles	4,2 %	0,0 %
Autres	59,4 %	21,0 %

La juste valeur des actifs est utilisée pour déterminer le niveau de financement des régimes afin qu'ils soient suffisants pour couvrir les prestations acquises aux membres du Groupe après prise en compte des augmentations attendues des revenus et des pensions. Les rendements réels des actifs des régimes et des actifs séparés étaient les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Actifs des régimes	0,9	(1,5)
Actifs séparés		-

Les hypothèses relatives aux rendements des actifs sont présentées ci-après. Le rendement attendu des actifs du régime est déterminé en tenant compte du niveau actuel des rendements attendus des investissements sans risque (principalement des obligations d'État), du niveau historique de la prime sans risque associée aux catégories d'actifs respectives et des attentes de rendements futurs de chaque classe d'actif. Le rendement attendu pour chaque classe d'actifs a ensuite été pondéré en fonction de l'allocation d'actifs cible pour développer le taux de rendement à long terme attendu des actifs. Les rendements attendus des plans individuels ont été pondérés sur la base de la juste valeur des actifs des plans afin de déterminer le rendement moyen attendu des actifs du régime.

Hypothèses actuarielles par zone géographique

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des engagements à prestations définies et des charges et avoirs de retraite sont détaillées ci-dessous (sous forme de moyennes pondérées) :

	Au 31 décembre	
	2023	2022
Taux d'actualisation		
Europe	3,5 %	3,5 %
Inflation à long terme		
Europe	2,3 %	2,3 %
Augmentation des salaires		
Europe	0,4 %	1,5 %
Durée d'activité résiduelle moyenne des salariés <i>(en années)</i>		
Europe	9,4	12,3

Durée (en années)		
Europe	9,5	9,5

Les hypothèses précitées ont été appliquées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées en fonction de la valeur actuelle des passifs (DBO). Les courbes de rendement utilisées pour actualiser le passif sont les courbes de rendement des entreprises notées AA (source : Merrill Lynch) observées fin octobre, pour la livre sterling et l'euro, et corrigées fin décembre dans les cas où la baisse des taux d'actualisation a eu un impact significatif. Les taux d'inflation utilisés sont les taux à long terme que les banques centrales des zones monétaires précitées ont fixés comme objectif.

Analyse de sensibilité

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination des obligations des régimes de retraite sont le taux d'actualisation, le taux d'inflation et l'augmentation des salaires. L'analyse de sensibilité ci-dessous a été fournie par des actuaires locaux de manière approximative sur la base des changements d'hypothèses intervenus à la fin de l'année, en supposant que toutes les autres hypothèses sont maintenues constantes, et que l'effet des interrelations est exclu. L'effet sur les obligations des régimes est le suivant :

(en pourcentage de l'élément mesuré)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Variation de + 0,5 % du taux d'actualisation		
Impact sur la valeur actuelle des engagements à prestations définies au 31 décembre N	- 3,9 %	- 5,7 %
Variation de + 0,5 % du taux d'inflation à long terme		
Impact sur la valeur actuelle des engagements à prestations définies au 31 décembre N	2,5 %	2,3 %
Variation de + 0,5 % du taux d'augmentation des salaires		
Impact sur la valeur actuelle des engagements à prestations définies au 31 décembre N	2,8 %	9,3 %

Les sensibilités présentées sont des moyennes pondérées des variations en fonction de la valeur actuelle des engagements de retraite à prestations définies.

Répartition par échéance des paiements futurs

L'analyse de l'échéance des avantages postérieurs à l'emploi non actualisés est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
N+1	3,3	0,4
N+2	4,5	0,5
N+3	3,6	1,2
N+4	5,0	0,8
N+5	5,6	0,9
N+6 à N+10	29,0	8,3

Autres avantages à long terme

Certaines entités du Groupe peuvent octroyer à leurs salariés d'autres avantages à long terme, tels que des rémunérations variables différées à long terme, des comptes épargne temps ou des primes d'ancienneté. Ces avantages sont différents des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités de fin de contrat de travail qui ne sont pas intégralement payables dans les 12 mois suivant l'exercice durant lequel les services sont rendus par les salariés.

Le solde net des autres avantages à long terme inscrits au bilan au 31 décembre 2023 est de 16,2 millions d'euros (2022 : 10,3 millions d'euros). Le montant total des charges au titre des autres avantages à long terme dans le compte de résultat pour la période close le 31 décembre 2023 est de 1,9 million d'euros (2022 : 1,1 million d'euros).

Note 32 Provisions

Les provisions Groupe sont ventilées comme suit pour les provisions pour risques généraux et sinistres comptabilisées selon la norme IAS 37 et les provisions pour assurance comptabilisées selon la norme IFRS 17.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Risque de sinistres et juridique et autres	302,4	136,9
Contrats d'assurance	607,1	164,4
TOTAL	909,5	301,3

<i>(en millions d'euros)</i>	Risque de sinistres	Juridique et autres	Total
Au 1^{er} janvier 2023	80,5	56,4	136,9
Changements de périmètre	48,6	87,2	135,8
Charge au compte de résultat	15,8	26,3	42,1
Utilisées et libérées	(7,7)	(5,2)	(12,9)
Reclassement	0,2	(0,2)	-
Différences de conversion	0,0	0,5	0,5
Au 31 décembre 2023	137,5	165,0	302,4
Courant	68,4	83,3	151,7
Non courant	69,0	81,7	150,7
Au 31 décembre 2023	137,5	165,0	302,4

<i>(en millions d'euros)</i>	Risque de sinistres	Juridique et autres	Total
Au 1^{er} janvier 2022	220,5	61,2	281,7
Charge au compte de résultat	62,1	3,4	65,5
Utilisées et libérées	(43,2)	(3,1)	(46,3)
Reclassement	11,1	(3,7)	7,4
Politique de change	(170,3)	-	(170,3)
Différences de conversion	0,2	(1,4)	(1,2)
Au 31 décembre 2022	80,5	56,4	299,8
Courant	32,1	13,4	45,5
Non courant	48,4	43,0	91,4
Au 31 décembre 2022	80,5	56,4	136,9

Risque de sinistres

La provision pour risque de sinistre correspond à la « meilleure estimation » des dépenses attendues pour régler les obligations actuelles de réparation des sinistres à la date de clôture sur la base des IBNR et IBNER (*cf.* note 3.5.17 relative à la politique). La majorité des provisions pour sinistres devraient être recouvrées ou réglées dans les 12 mois.

Juridique et autres

Des provisions pour litiges ont été constituées afin de couvrir les litiges judiciaires et administratifs survenant dans le cours normal des activités. Ces provisions ne sont pas liées au personnel. Les provisions juridiques dépendent des procédures judiciaires, de sorte qu'aucune hypothèse liée à des événements futurs n'a été divulguée.

Les autres provisions comprennent principalement les provisions pour les accords de participation aux bénéficiaires que le Groupe a conclu avec les constructeurs, les concessionnaires et les clients ; les indemnités à verser à la fin des contrats établies avec les agents/courtiers ; et divers litiges en matière de TVA avec diverses administrations fiscales.

Provisions pour assurance

La provision pour assurance se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Passifs d'assurance	(606,6)	52,3	(554,3)	(164,0)	10,3	(153,7)

Actif d'assurance	0,8	(0,5)	0,3	0,7	(0,5)	0,2
Provisions nettes pour assurance	(605,9)	51,9	(554,0)	(163,2)	9,8	(153,4)

Rapprochement des composantes de couverture restante et de sinistres survenus

Le tableau suivant présente un rapprochement du passif d'assurance net pour tous les produits d'assurance émis par le Groupe :

	Passifs pour couverture restante		Passifs pour sinistres survenus		
	Hors composante de perte	Composante de perte	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement des risques	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Passifs des contrats d'assurance au 1 ^{er} janvier 2023	21,2	(0,2)	(181,0)	(4,0)	(164,0)
Actifs des contrats d'assurance au 1 ^{er} janvier 2023	2,3	-	(1,6)	(0,0)	0,7
Contrat d'assurance net (actif/(passif) net) au 1^{er} janvier 2023	23,6	(0,2)	(182,6)	(4,0)	(163,2)
Passifs des contrats d'assurance	(1,7)	(3,2)	(385,9)	(13,0)	(403,7)
Actifs des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Passifs d'assurance nets à l'acquisition	(1,7)	(3,2)	(385,9)	(13,0)	(403,7)
Chiffre d'affaires assurance	433,4	-	-	-	433,4
Charges d'assurance	(15,9)	(5,5)	(307,2)	(7,1)	(335,6)
Sinistres survenus et autres dépenses	-	-	(425,1)	(8,4)	(433,5)
Pertes sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	-	(5,5)	-	-	(5,5)
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	(15,9)	-	-	-	(15,9)
Variations des passifs liés aux sinistres survenus	-	-	118,0	1,2	119,2
Résultat d'assurance	417,5	(5,5)	(307,2)	(7,1)	97,8
Charges financières d'assurance	-	(0,0)	(8,0)	-	(8,0)
Effet des variations de taux de change	12,0	(0,1)	4,1	(0,0)	16,0
TOTAL DES VARIATIONS DE L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL	429,5	(5,6)	(311,1)	(7,1)	105,8
Primes reçues/versées	(408,4)	-	-	-	(408,4)
Sinistres et autres dépenses payées	-	-	261,4	-	261,4
Frais d'acquisition d'assurance	2,1	-	-	-	2,1
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE	(406,3)	-	261,4	-	(144,9)
Autres mouvements	-	-	0,2	-	0,2
Contrat d'assurance net (actif/(passif) net) au 31 décembre 2023	45,1	(9,0)	(617,9)	(24,1)	(605,9)
Passifs des contrats d'assurance au 31 décembre 2023	42,3	(9,0)	(615,9)	(24,0)	(606,6)
Actifs des contrats d'assurance au 31 décembre 2023	2,8	-	(2,0)	(0,0)	0,8
CONTRAT D'ASSURANCE NET (ACTIF/(PASSIF) NET AU 31 DECEMBRE 2023)	45,1	(9,0)	(617,9)	(24,1)	(605,9)

Rapprochement de la couverture restante et des sinistres encourus au titre de la réassurance

Le tableau suivant présente un rapprochement des passifs de réassurance pour les contrats de réassurance émis par le Groupe :

	Passifs pour couverture restante	Passifs pour sinistres survenus
--	-------------------------------------	---------------------------------

(en millions d'euros)

	Couverture restante	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement des risques	Total
Passifs des contrats de réassurance au 1 ^{er} janvier 2023	(0,5)	–	–	(0,5)
Actifs des contrats de réassurance au 1 ^{er} janvier 2023	0,4	9,7	0,2	10,3
Contrat de réassurance net (actif/(passif) net) au 1^{er} janvier 2023	(0,1)	9,7	0,2	9,8
Passifs des contrats de réassurance	–	–	–	–
Actifs des contrats de réassurance	1,4	32,2	1,2	34,8
Actifs nets des contrats de réassurance à l'acquisition	1,4	32,2	1,2	34,8
Charges de réassurance	(2,6)	–	–	(2,6)
Créances recouvrées	14,9	1,4	1,2	17,6
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	–	0,0	–	0,0
Variations relatives aux services passés - ajustements des sinistres assurés	–	(9,0)	0,0	(9,0)
Produits/(charges) nets des contrats de réassurance détenus	12,4	(7,6)	1,2	5,9
Produits financiers de contrats de réassurance détenus	–	0,4	–	0,4
TOTAL DES VARIATIONS DE L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL	12,4	(7,2)	1,2	6,3
Primes versées	1,0	–	–	1,0
Recouvrements auprès de la réassurance	–	(1,4)	–	(1,4)
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE	1,0	(1,4)	–	(0,5)
Autres mouvements	1,4	(0,0)	0,0	1,4
Contrat de réassurance net (actif/(passif) net) au 31 décembre 2023)	16,1	33,2	2,6	51,9
Passifs des contrats de réassurance au 31 décembre 2023	(0,5)	–	–	(0,5)
Actifs des contrats de réassurance au 31 décembre 2023	16,5	33,2	2,6	52,3
CONTRAT DE REASSURANCE NET (ACTIF/(PASSIF) NET AU 31 DECEMBRE 2023)	16,1	33,2	2,6	51,9

Note 33 Fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2023	2022
Dettes fournisseurs	2 560,4	1 045,8
Produits différés liés aux contrats de location-financement ⁽¹⁾	732,1	363,7
Autres provisions et autres produits différés ⁽²⁾	1 060,2	611,5
Versements échelonnés reçus à l'avance	808,6	448,3
Produits constatés d'avance au titre du règlement des contrats	472,8	214,9
TVA et autres taxes	332,1	243,6
Autres	68,4	0,7
FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS	6 034,7	2 928,6

(1) Les produits différés liés aux contrats de location-financement concernent les produits liés à l'entretien et aux pneumatiques, qui sont ajustés afin de les aligner avec les produits et les coûts d'entretien historiques

(2) Incluant 30,9 millions d'euros au titre d'un complément de prix éventuel relatif à l'acquisition de LeasePlan

La majorité des dettes fournisseurs et autres créanciers et des produits différés, à l'exception des produits de location différés, ont une échéance résiduelle inférieure à un an. L'augmentation du poste « Autres » est principalement attribuable aux garanties en espèces déposées pour les instruments financiers dérivés provenant des annexes de soutien au crédit (*Credit Support Annexes* ou CSA) aux accords-cadres de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA).

Les autres comptes de régularisation et les autres montants différés dus comprennent des comptes de régularisation relatifs à différentes charges de personnel, y compris la rémunération variable. La provision pour rémunération variable comprend également le passif au titre des unités d'actions fictives (UAF) de LeasePlan. La rémunération variable attribuée au personnel identifié consiste en un paiement direct en numéraire, en un paiement différé en numéraire et en unités d'actions fictives (UAF). Les UAF représentent la valeur sous-jacente des actions de l'entreprise qui donnent droit au participant à un paiement en trésorerie après une période spécifiée et sont comptabilisées comme des accords de paiement fondés sur des actions réglés en trésorerie. La partie UAF des attributions différées est réévaluée annuellement en estimant la valeur des capitaux propres de la Société aux fins de déterminer la juste valeur des attributions UAF en cours. Les passifs comptabilisés au titre des UAF sont évalués à la juste valeur estimée. La provision pour rémunération variable comprend également le passif au titre des unités d'actions fictives (UAF). La juste valeur de la provision au 31 décembre 2023 est de 23,9 millions d'euros. Comme cette obligation a été achetée dans le cadre de l'opération de rachat de LeasePlan au cours de l'exercice, il n'y a pas eu d'impact pour le Groupe en 2022.

Note 34 Dividendes

Un dividende au titre de la période close le 31 décembre 2022 d'un montant de 598,9 millions d'euros (1,06 euro par action) a été versé aux actionnaires d'ALD le 2 juin 2023, dont un dividende de 456,9 millions d'euros au profit de Société Générale (2022 : un dividende au titre de la période close le 31 décembre 2021 de 435,2 millions d'euros (1,08 euro par action) a été versé aux actionnaires d'ALD le 1^{er} juin 2022, dont un dividende de 348,3 millions d'euros au profit de Société Générale). Un dividende au titre de la période close le 31 décembre 2023 d'un montant de 7,8 millions d'euros a été versé aux détenteurs de fonds propres AT1 (voir la note 27 pour plus de détails).

Note 35 Résultat par action

Le nombre moyen pondéré d'actions pour l'exercice 2022 a été retraité afin d'inclure l'effet de l'élément bonus qui représente le nombre d'actions de l'augmentation de capital réputée avoir été émise à titre gratuit.

En 2023, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le calcul du résultat dilué par action inclut le nombre d'actions à émettre pour les bons de souscription sans contrepartie ajusté pour tenir compte de la déduction des actions ordinaires qui seraient achetées sur le marché en utilisant le produit attendu.

Le Groupe est autorisé à acheter ses propres actions aux fins d'attribuer, de couvrir et de rembourser tout plan d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale et de toute autre forme d'allocation au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions des dispositions législatives et réglementaires applicables. Les droits à des actions ordinaires gratuites conférés aux salariés seront honorés avec des actions propres conformément aux plans d'intéressement à long terme. Les actions propres sont incluses dans le calcul du résultat par action dilué si tous les droits en cours sont acquis.

Résultat par action non dilué

	Au 31 décembre	
	2023	2022 retraité
Résultat net part du Groupe <i>(en millions d'euros)</i>	816,2	1 215,5
Résultat après impôts provenant des activités abandonnées <i>(en millions d'euros)</i>	77,6	-
Rémunération attribuable aux détenteurs de fonds propres AT1 <i>(en millions d'euros)</i>	(45,0)	-
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe <i>(en millions d'euros)</i>	848,8	1 215,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires disposant de droits de vote <i>(en milliers)</i>	711 058	451 995
TOTAL DU RESULTAT PAR ACTION NON DILUE DES ACTIVITES POURSUIVIES <i>(en cents)</i>	1,19	2,69
Résultat net part du Groupe <i>(en millions d'euros)</i>	816,2	1 215,5
Rémunération attribuable aux détenteurs de fonds propres AT1 <i>(en millions d'euros)</i>	(45,0)	-
Résultat net part du Groupe <i>(en millions d'euros)</i>	771,2	1 215,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires disposant de droits de vote <i>(en milliers)</i>	711 058	451 995
Résultat par action non dilué <i>(en cents)</i>	1,08	2,69

Résultat par action dilué

	Au 31 décembre	
	2023	2022 retraité
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe <i>(en millions d'euros)</i>	848,8	1 215,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires <i>(en milliers)</i>	722 914	453 169
Résultat par action dilué des activités poursuivies <i>(en euros)</i>	1,17	2,68
Résultat net part du Groupe <i>(en millions d'euros)</i>	771,2	1 215,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires <i>(en milliers)</i>	722 914	453 169
Résultat par action dilué <i>(en cents)</i>	1,07	2,68

Note 36 Parties liées

Identité des parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent principalement les transactions avec les sociétés de Société Générale, l'actionnaire majoritaire du Groupe, et les transactions avec les sociétés de TDR Capital suite à l'acquisition de LeasePlan (cf. note 2 pour plus de détails). Il n'y a pas eu de changement significatif dans la nature des transactions réalisées par le Groupe avec les parties liées par rapport à l'exercice précédent. Toutes les relations commerciales avec Société Générale sont traitées aux conditions normales du marché.

Rémunération des principaux dirigeants

Parmi les principaux dirigeants figurent les membres suivants du Comité exécutif : le Directeur général, trois Directeurs généraux adjoints, le Président du Conseil d'administration et les administrateurs.

La rémunération versée ou à verser aux principaux dirigeants en contrepartie de leurs services est présentée ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Salaires et autres avantages à court terme liés à l'emploi	2,3	2,8
Avantages postérieurs à l'emploi	-	0,4
Jetons de présence pour les membres du Conseil d'administration	0,4	0,3
Autres avantages à long terme	0,8	1,1
TOTAL	3,4	4,6

Vente de biens et de services

Société Générale et ses filiales sont des clients du Groupe. Le Groupe loue à Société Générale et ses filiales une flotte de 7 683 véhicules dans 20 pays. Les locations sont réalisées aux conditions de marché normales. Plus de 65 % de la flotte totale louée à Société Générale est louée par ALD France. Les loyers payés par Société Générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élèvent à 19,5 millions d'euros (2022 : 19,8 millions d'euros). Les montants en cours au 31 décembre 2023 s'élèvent à 1,4 million d'euros (2022 : 0,5 million).

TDR Capital détient une participation majoritaire dans Constellation Automotive Group, qui détenait une participation majoritaire dans British Car Auction (BCA) et CN Group B.V. Le Groupe vend les anciens véhicules de location à des conditions de concurrence normales dans le cadre d'un contrat de service à long terme. Le résultat des transactions avec Constellation Automotive Holdings pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'est pas significatif au niveau du Groupe. Au 31 décembre 2023, un solde de 0,7 million d'euros est dû par Constellation Automotive Holdings.

Catégorie 1 – Achat de biens et de services

Services informatiques

Le Groupe a conclu un contrat avec le centre SG Global Services (Inde), en vertu duquel le Groupe sous-traite des services informatiques, dont le développement, la maintenance et l'assistance pour des logiciels utilisés au plan international. Le Groupe a également sous-traité certains services techniques d'infrastructure à Société Générale, principalement en France. Le montant total des services informatiques sous-traités à Société Générale et ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est élevé à 29,8 millions d'euros (2022 : 23,01 millions d'euros). Les montants en cours au 31 décembre 2023 s'élèvent à 0,5 million d'euros (2022 : 0,3 million).

Locaux

Certaines entités du Groupe partagent des locaux avec Société Générale ou des divisions de Société Générale dans certains pays (principalement en France et au Danemark, qui représentent environ 96 % des loyers versés à Société Générale). Les loyers ont été fixés à des prix de pleine concurrence et se sont élevés à 0,8 million d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (2022 : 0,6 million d'euros).

Courtage

Le réseau de banques de détail et d'entreprise de Société Générale vend des contrats de location à long terme à ses clients pour le compte du Groupe en contrepartie d'une commission pour chaque contrat vendu. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, environ 20 000 contrats ont été conclus au travers du réseau de distribution de Société Générale dans trois pays différents. Les commissions des contrats de location versées par ALD France à Société Générale se sont élevées à 3,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (2022 : 3,3 millions d'euros).

Police d'assurance Responsabilité civile (RC)

ALD Italie a souscrit une assurance responsabilité civile pour une partie de sa flotte par le biais de Sogessur, la société d'assurance automobile de Société Générale. Sogessur offre une protection et se réassure auprès d'ALD Re, la société de réassurance du Groupe. Les primes d'assurance ont été fixées dans des conditions de concurrence normales. Le montant global des primes versées par la filiale en Italie à Sogessur pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est élevé à 47,0 millions d'euros (2022 : 54,4 millions d'euros). Il n'y a aucun solde impayé à la clôture de l'exercice.

Services d'entreprise

En tant qu'actionnaire, Société Générale fournit au groupe ALD les services d'entreprise intragroupe suivants :

- assistance et conseils sur le secrétariat général, les services fiscaux ou la conformité au niveau des *holdings* ;
- audits périodiques afin de vérifier l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle continu ;
- supervision des Départements ressources humaines des filiales.

Ces services d'entreprise fournis par Société Générale ont fait l'objet d'une rémunération de 8,2 millions d'euros (estimation) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (2022 : 8,5 millions d'euros).

Par ailleurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 78 salariés ont été détachés auprès du Groupe par Société Générale (2022 : 57). Certains salariés sont restés salariés de Société Générale et ont été refacturés au Groupe, ce qui a représenté une refacturation de personnel détaché de 17,0 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (2022 : 14,9 millions d'euros). Les montants en cours au 31 décembre 2023 s'élèvent à 1,0 million d'euros (2022 : 1,0 million).

Prêts consentis à des parties liées

Société Générale et ses filiales octroient des prêts au Groupe, soit à travers le Département trésorerie du Groupe, soit directement aux filiales du Groupe au taux du marché (voir note 30). 32,9 % des financements du Groupe ont été fournis par Société Générale, ce qui représente 16 236,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 (2022 : 69 % soit 13 710,8 millions d'euros).

Société Générale fournit également des garanties bancaires pour le compte du Groupe et de ses filiales en cas de financement externe. Le montant total des garanties accordées par Société Générale s'est élevé à 1 702,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 (2022 : 1 569,5 millions d'euros).

Société Générale fournit également au Groupe des instruments dérivés, pour un montant nominal de 5 259,28 millions d'euros, qui sont inscrits à l'actif du bilan à hauteur de 65,8 millions d'euros et au passif à hauteur de 92,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 (2022 : montant nominal de 1 336,3 millions d'euros, avec 45,0 millions à l'actif et 1,5 million d'euros au passif).

Le Groupe dispose de dépôts à long terme auprès de Société Générale pour un montant total de 180,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 (2022 : 269,6 millions d'euros). Ces dépôts ont une échéance d'environ 3 ans et ils ne seront pas reconduits.

Le Groupe a des dépôts à long terme auprès de Société Générale pour un montant total de 2 512,3 millions d'euros au 31 décembre 2023 (2022 : 1 253,9 millions d'euros).

L'ensemble des relations commerciales impliquant des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'inscrivent dans le cours normal des affaires et sont traitées aux conditions normales du marché. Au 31 décembre 2023, un montant de 41,5 millions d'euros est fourni sous forme de prêts à des fins d'investissement comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (cf. note 18).

Convention d'intégration fiscale

ALD Automotive Italia SRL a rejoint le groupe de consolidation fiscale Société Générale en Italie en 2016. Ce régime permet de déterminer une base imposable IRES unique comprenant le revenu imposable et les pertes de chacune des entités participantes.

Note 37 Honoraires des auditeurs

(en millions d'euros)	2023					2022			
	Ernst & Young	Deloitte	KPMG	Autres	Total	Ernst & Young	Deloitte	Autres	Total
Prestations d'audit	4,0	3,7	6,9	0,1	14,7	2,2	1,9	0,3	4,4
Services liés à l'audit	0,1	0,0	0,3		0,5	0,1	0,1	-	0,2
Autres services (hors audit)	0,1	0,0		0,3	0,4	-	-	-	-
TOTAL DES HONORAIRES D'AUDIT	4,2	3,8	7,2	0,4	15,6	2,3	2,0	0,3	4,6

Note 38 Engagements

Le Groupe a contracté des engagements relatifs à l'achat à terme de biens et d'équipements en location simple et de flotte de location pour un montant de 9,5 milliards d'euros (2022 : 6,3 milliards d'euros) à la date de clôture. Ces engagements sont conclus dans le cadre de l'activité courante et sont majoritairement adossés à des contrats de location conclus avec des clients.

Note 39 Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe a conclu la cession de sa filiale LeasePlan Russia à Expo Capital Liz, une société locale du secteur de l'automobile et du leasing, le 26 février 2024. La cession de LeasePlan Russia, qui représente une flotte financée de 3 500 véhicules, a reçu le feu vert des autorités réglementaires russes compétentes. À la date d'acquisition de LeasePlan (22 mai 2023), dans le cadre de l'exercice d'Allocation du Prix d'Achat de LeasePlan, le Groupe a enregistré une dépréciation de -28,5 millions d'euros sur les capitaux propres de LeasePlan Russie, compte tenu de l'estimation du produit de cession futur dans le contexte des contraintes réglementaires russes. Cette opération s'est traduite par un gain de cession de 4,8 millions d'euros dans le compte de résultats d'Ayvens en 2024, contribuant à la perte totale de -23,7 millions d'euros en capitaux propres. Suite à cette cession, le Groupe n'est plus présent en Russie.

En mars 2024, Ayvens a obtenu la déclaration de non-objection (DNO) de la Banque Centrale Européenne et de la Banque Nationale Néerlandaise. La DNO permet au Groupe de fusionner les activités d'ALD et de LeasePlan et constitue une étape importante de l'intégration. Par conséquent, les actions de presque toutes les entités de LeasePlan seront transférées progressivement de LeasePlan Corporation N.V. à ALD SA. Une fois cette opération achevée, ALD SA détiendra, directement ou indirectement, toutes les entités opérationnelles, ce qui lui permettra de simplifier et de rationaliser la gouvernance d'entreprise, les processus et les activités commerciales, en particulier dans les 20 pays où les deux entités sont présentes toutes les deux.

Note 40 Périmètre de consolidation

(en %)	Au 31 décembre	
	2023	2022
ALD International SA	Société mère	Société mère
Sociétés consolidées par intégration globale	% d'intérêt	% d'intérêt
ALD Autoleasing D GmbH – Allemagne ⁽¹⁾	100,00	100,00
ALD Automotive A/S – DANEMARK	100,00	100,00
ALD Automotive AB – SUÈDE	100,00	100,00
ALD Automotive AG – SUISSE	100,00	100,00
ALD Automotive D.O.O. BEOGRAD – SERBIE	100,00	100,00
ALD Automotive D.O.O. ZA. Operativni i Financijski Leasing – CROATIE ⁽¹⁾	100,00	–
ALD Automotive for Cars Rental and Fleet Management S.A.E. – ÉGYPTE	100,00	100,00
ALD Automotive Fuhrparkmanagement und Leasing GmbH – AUTRICHE	100,00	100,00
ALD Automotive Group Limited – ROYAUME-UNI ⁽¹⁾	100,00	100,00
ALD Automotive SA – BRÉSIL	100,00	100,00
ALD Automotive Magyarország Autopark – kezele es Finanszirozo KFT – HONGRIE ⁽¹⁾	100,00	100,00
ALD Automotive Operational Leasing DOO – SLOVÉNIE	100,00	100,00
ALD Automotive Polska Sp z o.o. - POLOGNE	100,00	100,00
ALD Automotive Private Limited – INDE	100,00	100,00
ALD Automotive SA de CV - MEXIQUE	100,00	100,00
ALD Automotive SA Contrats de location de voitures - GRÈCE	100,00	100,00
ALD Automotive SAU - ESPAGNE ⁽¹⁾	100,00	100,00
ALD Automotive SRO – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	100,00	100,00
ALD Automotive Turizm Ticaret Anonim Sirketi – TURQUIE	100,00	100,00
ALD Fleet SA de CV SOFOM ENR	100,00	100,00
ALD International SAS & CO KG ⁽¹⁾	100,00	100,00
ALD Re Designated Activity Company – IRLANDE	100,00	100,00
Axus Finlande OY	100,00	100,00
ALD Automotive Italia SRL	100,00	100,00
Axus Luxembourg SA	100,00	100,00
Axus Nederland BV ⁽¹⁾	100,00	100,00
Axus SA NV – BELGIQUE ⁽¹⁾	100,00	100,00
ALD Automotive Ukraine Limited Liability Company	100,00	100,00
Temsys – France ⁽¹⁾	100,00	100,00
ALD Automotive Algérie SPA	99,99	99,99
ALD Automotive SRL – ROUMANIE	80,00	80,00
NF Fleet A/S – DANEMARK	80,00	80,00
NF Fleet OY – FINLANDE	80,00	80,00
NF Fleet AB – SUÈDE	80,00	80,00
NF Fleet AS – NORVÈGE	80,00	80,00
ALD Automotive Eesti AS – ESTONIE	75,01	75,01
ALD Automotive SIA – LETTONIE	75,00	75,00
UAB ALD Automotive – LITUANIE	75,00	75,00
ALD Automotive EOOD – BULGARIE	100,00	100,00
ALD Automotive Limitada – CHILI	100,00	100,00
ALD Automotive Peru S.A.C.	100,00	100,00
ALD Mul Mobility Services Malaysia SND. BHD. – MALAISIE	60,00	60,00
UK FFM	50,10	50,10
ALD Automotive LLC (Bélarus)	100,00	100,00
ALD Automotive Euro Leasing B.V.	50,10	50,10
Soluciones De Renting Movilidad S.L.	100,00	100,00
Fleetpool Holding GmbH	100,00	100,00
ALD Automotive SAS – COLOMBIE	100,00	100,00
ALD Automotive Slovakia S.R.O	100,00	100,00
ALD Automotive OOO – RUSSIE ⁽²⁾	–	100,00
ALD Automotive AS – NORVÈGE ⁽²⁾	–	100,00

(en %)	Au 31 décembre	
	2023	2022
ALD International SA	Société mère	Société mère
SG ALD Automotive Sociedade Geral de Comercio e Aluguer de Benz sa – PORTUGAL ⁽²⁾	–	100,00
Merrion Fleet Management Limited ⁽²⁾	–	100,00

(en %)	Au 31 décembre	
	2023	2022
ALD International SA	Société mère	Société mère
Sociétés consolidées par intégration globale	% d'intérêt	% d'intérêt
LeasePlan Brasil Ltda.	100,00	–
LeasePlan Danmark A/S, Danemark	100,00	–
LeasePlan Deutschland GmbH	100,00	–
LeasePlan Digital B.V.	100,00	–
LeasePlan Fleet Management NV	100,00	–
LeasePlan Fleet Management (Polská) Sp. z.o.o.	100,00	–
LeasePlan Fleet Management Services Ireland Limited	100,00	–
LeasePlan France S.A.S.	100,00	–
LeasePlan Hellas S.A.	100,00	–
LeasePlan Hungária Gépjárműpark Kezelő és Finanszírozó Zártkörű Részvénytársaság	100,00	–
LeasePlan India Private Limited	100,00	–
LeasePlan Italia S.p.A.	100,00	–
LeasePlan México S.A. de C.V.	100,00	–
LeasePlan Nederland NV	100,00	–
LeasePlan Norge A/S	100,00	–
LeasePlan Österreich Fuhrparkmanagement GmbH	100,00	–
LeasePlan Portugal Comércio e Aluguer de Automóveis e Equipamentos Unipessoal Lda.	100,00	–
LeasePlan Romania S.R.L.	100,00	–
LeasePlan Rus LLC	100,00	–
LeasePlan (Schweiz) AG, Suisse	100,00	–
LeasePlan Service Center	100,00	–
LeasePlan Servicios S.A.	100,00	–
LeasePlan Slovakia s.r.o.	100,00	–
LeasePlan Sverige AB	100,00	–
LeasePlan Otomotive Servis ve Ticaret A.Ş.	100,00	–
LeasePlan UK Limited	100,00	–
Euro Insurances Designated Activity Company	100,00	–
LeasePlan Finance B.V.	100,00	–
LeasePlan Global B.V.	100,00	–
LeasePlan Česká republika s.r.o. ⁽²⁾	–	–
LeasePlan Finland Oy ⁽²⁾	–	–
LeasePlan Luxembourg S.A. ⁽²⁾	–	–
LeasePlan USA, Inc. ⁽²⁾	–	–

Sociétés consolidées par mise en équivalence

(en %)	Au 31 décembre	
	2023	2022
ALD Automotive SA Maroc	35,00	35,00
PLease S.C.S Flottenmanagement GmbH ⁽³⁾	99,30	–
LeasePlan Emirates Fleet Management – LeasePlan Emirates LLC1	49,00	–
Flottenmanagement GmbH	49,00	–

(1) Y compris les filiales

-
- (2) Les filiales d'ALD en Russie, Biélorussie, Portugal, Irlande, Norvège (à l'exception de NF Fleet) et les filiales de LeasePlan aux États-Unis, en République tchèque, en Finlande et au Luxembourg (voir note 7)
- (3) PLease est une Société en Commandite Simple (SCS) de droit français ; le Groupe en est l'un des partenaires. PLease est gouverné par un Comité de pilotage et un Comité stratégique au sein desquels le Groupe peut nommer deux des quatre membres de chaque comité. Dans le Comité de pilotage, les décisions sont prises à la majorité des voix de ses membres et dans le Comité stratégique, les décisions ne peuvent être prises qu'à l'unanimité
-